



Commune  
d'Yvonand

# RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2020

---

PRÉAVIS 2021/08

# Table des matières

Rapport de gestion 2020 - Préavis 2021/08



## Dicastère 01

PHILIPPE MOSER, SYNDIC,  
ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE ET FINANCES

*Page 1 à 10*



## Dicastère 02

GABRIEL DAVID,  
MUNICIPAL  
SERVICES INDUSTRIELS

*Page 11 à 25*



## Dicastère 03

EMANUELLE BIGOT,  
MUNICIPALE  
BÂTIMENTS

*Page 26 à 35*



## Dicastère 04

GUY-DANIEL BENEY,  
MUNICIPAL  
URBANISME - POLICE  
DES CONSTRUCTIONS

*Page 36 à 55*



## Dicastère 05

ALEXANDRE LECOURTIER,  
MUNICIPAL FORETS ET  
DOMAINES, POMPIERS,  
PCI

*Page 56 à 67*



## Dicastère 06

ROMANO DALLA PIAZZA,  
MUNICIPAL TRAVAUX ET  
ENVIRONNEMENT

*Page 68 à 81*



## Dicastère 07

MARTIN SCHNORF,  
MUNICIPAL ECOLE ET  
SOCIAL

*Page 82 à 86*

## Commentaires et conclusion du rapport de gestion 2020

*Page 87 à 88*

Yvonand, le 26 avril 2021

Au conseil communal

**1462 Y v o n a n d**

**Préavis municipal No 2021/08**

**Rapport de la municipalité sur sa gestion 2020**

M. le président,  
Mmes et MM. les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du conseil communal, la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2020.

**1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2020)**

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Charles WERNUSS	(PLR)
Vice-président	: Iwan BURRI	(UDC)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Secrétaire suppléante	: Bernadette STEINER	(UDC)
<b>Scrutateurs</b>	: Florian BREGUET	(PS)
	Rainier LANTZ	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Isidro CALVET	(PS)

**CONSEIL COMMUNAL (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020)**

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Hubert VERMOT	(UDC)
Vice-président	: Pascale DALLA PIAZZA	(PS)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Secrétaire suppléante	: Bernadette STEINER	(UDC)
<b>Scrutateurs</b>	: Florian BREGUET	(PS)
	Christiane BRUGGER	(PLR)
Scrutateurs - suppléants	: Jean-Claude ACKERMANN	(PLR)
	Rainier LANTZ	(UDC)

Les 13 préavis suivants ont été déposés par la municipalité :

**Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2020**

No	Libellé	Décision
2020/01	Route de Rovray – demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce	Accepté
2020/02	Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois	Accepté
2020/03	Crédit d'étude pour la création d'un Plan partiel d'affectation (PPA) "Les Plages"	Accepté
2020/04	Casino de La Mauguettaz – création d'un DDP et mise à jour du Registre foncier par le transfert de propriété du bâtiment ECA 449 en faveur de la Société de Jeunesse de La Mauguettaz	Accepté
2020/05	Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand	Accepté
2020/06	Bon de consommation Tapasabllia	Accepté
2020/07	Rapport de gestion 2019	Accepté
2020/08	Rapport financier 2019	Accepté
2020/09	Arrêté d'imposition pour l'an 2021	Accepté
2020/10	Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussées du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins	Accepté
2020/11	Gestion du stationnement – demande de crédit pour les infrastructures	Accepté
2020/12	Administration communale – demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagement extérieur (prévis No 2019/05)	Accepté
2020/13	Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville – demande de crédit complémentaire	Accepté
2020/14	Budget 2021	Accepté
2020/15	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2021	Accepté
2020/16	Règlement du personnel communal : modification de l'art. 46	Accepté
2020/17	Route de Rovray – demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit	Accepté
2020/18	Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour le projet de réhabilitation de la STEP d'Yvonand	Accepté

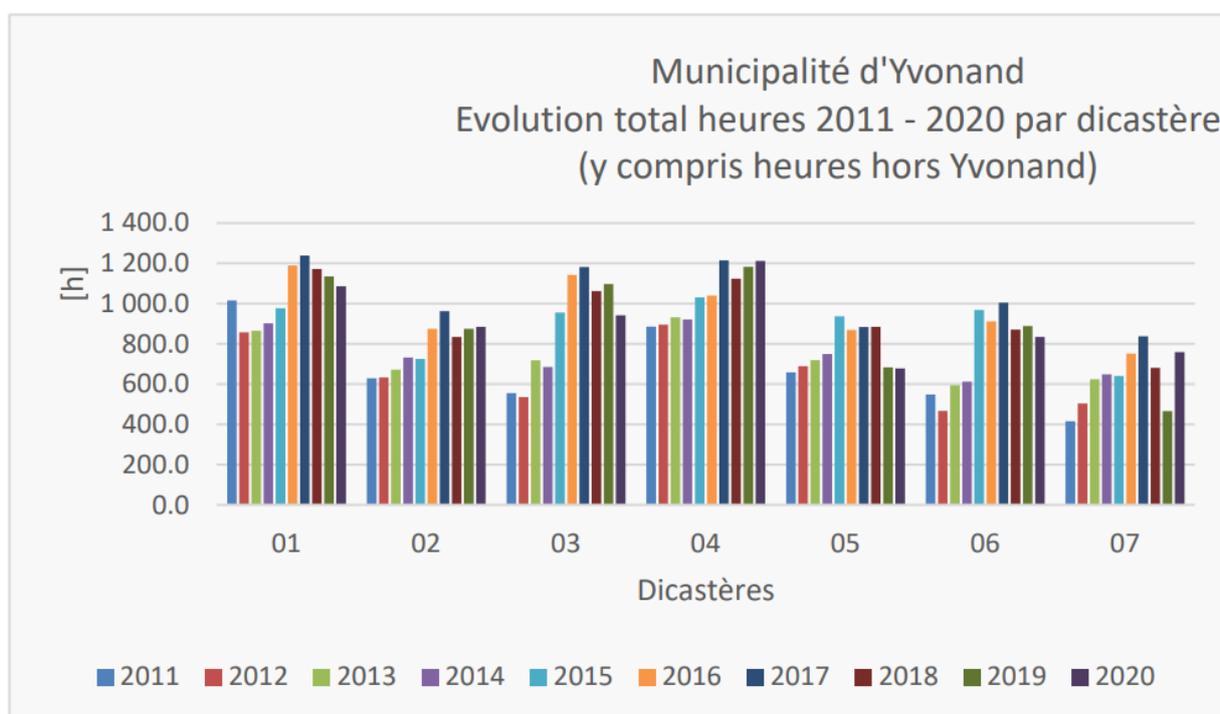
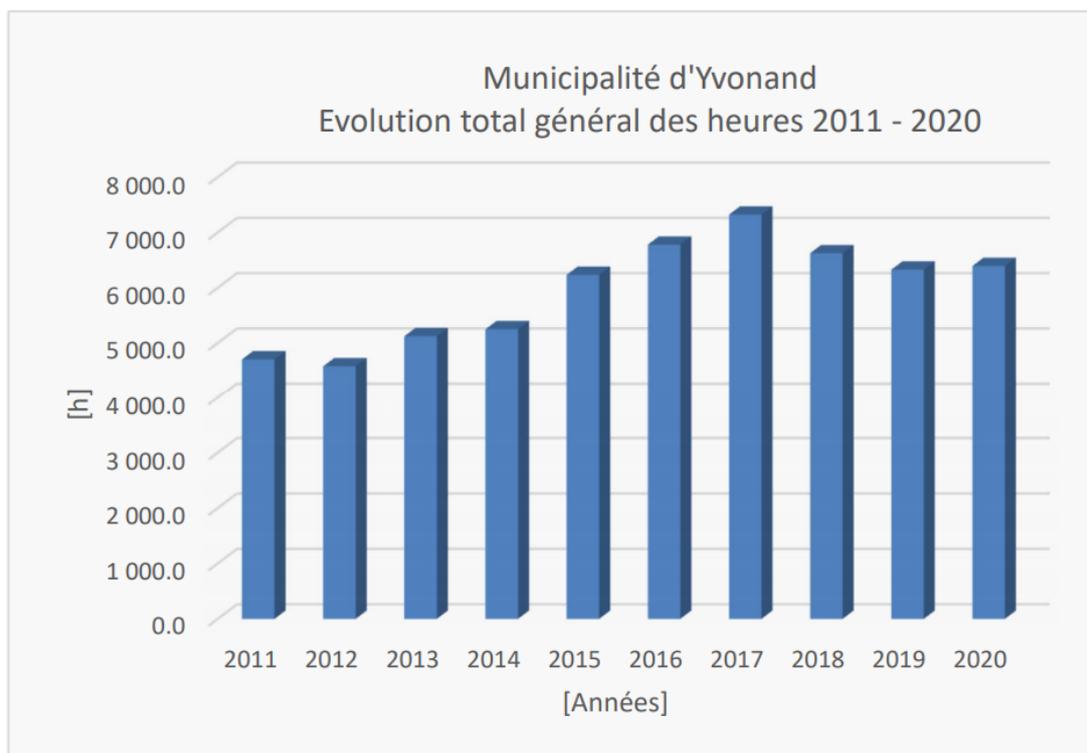
Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2020 (situation financière dans le rapport financier)

<b>Préavis en cours au 31 décembre 2020</b>	
2000/06	Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Secteur des plages »
2009/11	Engagement de la commune d'Yvonand pour sa participation au projet du Bateau Solaire
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigne"
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326
2016/11	Remplacement général des compteurs d'eau potable
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité
2018/09	Construction d'une salle de gym triple VD6 - demande de crédit
2018/21	Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCOM, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications
2019/08	Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit
2019/09	Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand
2019/12	Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand
2019/13	Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique
2020/03	Crédit d'étude pour la création d'un Plan partiel d'affectation (PPA) « Les Plages »
2020/05	Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand
2020/10	Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussées du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins
2020/11	Gestion du stationnement – demande de crédit pour les infrastructures
2020/17	Route de Rovray – demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit
2020/18	Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour le projet de réhabilitation de la STEP à Yvonand
<b>Préavis bouclés au 31 décembre 2020</b>	
2013/05 +	Extension du collège de Brit : organisation d'un concours d'architecture et demande de crédit d'étude du projet
2017/12	Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'étude
2018/11	Assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin
2018/20	Réfection des stations de pompage des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys
2019/04	Achat d'un nouveau véhicule de transport
2020/01	Route de Rovray – demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce
2020/12	Administration communale – demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagement extérieur (préavis 2019/05)
2020/13	Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville – demande de crédit complémentaire





Au cours de l'année 2020, la municipalité a tenu 46 séances. Elle a comptabilisé 6'414 heures de travail au total, soit 5'056 heures de vacation et 1'358 heures de forfait. Sont également comprise dans ce total, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc.), soit 618 heures. En termes de déplacement, 795 km ont été indemnisés.



Après 5 ans de hausse continue, la charge globale a enfin diminué de 9,5% en 2018, diminution que l'on peut qualifier de significative. Cette tendance se confirme avec une diminution en 2019 de 4,5%. On relèvera que la diminution est principalement à chercher du côté des heures hors Yvonand payées par les structures concernées.

La charge liée aux structures régionales reste importante.

Le démarrage de la révision des plans directeurs et d'affections a eu un impact sur les heures encore limité en 2019. Il sera plus important en 2020, si COVID-19 ne nous oblige pas à revoir nos plannings.

Dicastère	Variation charges heures 2011 à 2018	Variation charges heures 2011 à 2019
01	+ 15 %	+ 12 %
02	+ 33 %	+ 39 %
03	+ 91 %	+ 97 %
04	+ 27 %	+ 33 %
05	+ 34 %	+ 4 %
06	+ 59 %	+ 62 %
07	+ 64 %	+ 12 %

### 3.2 Nonagénaires

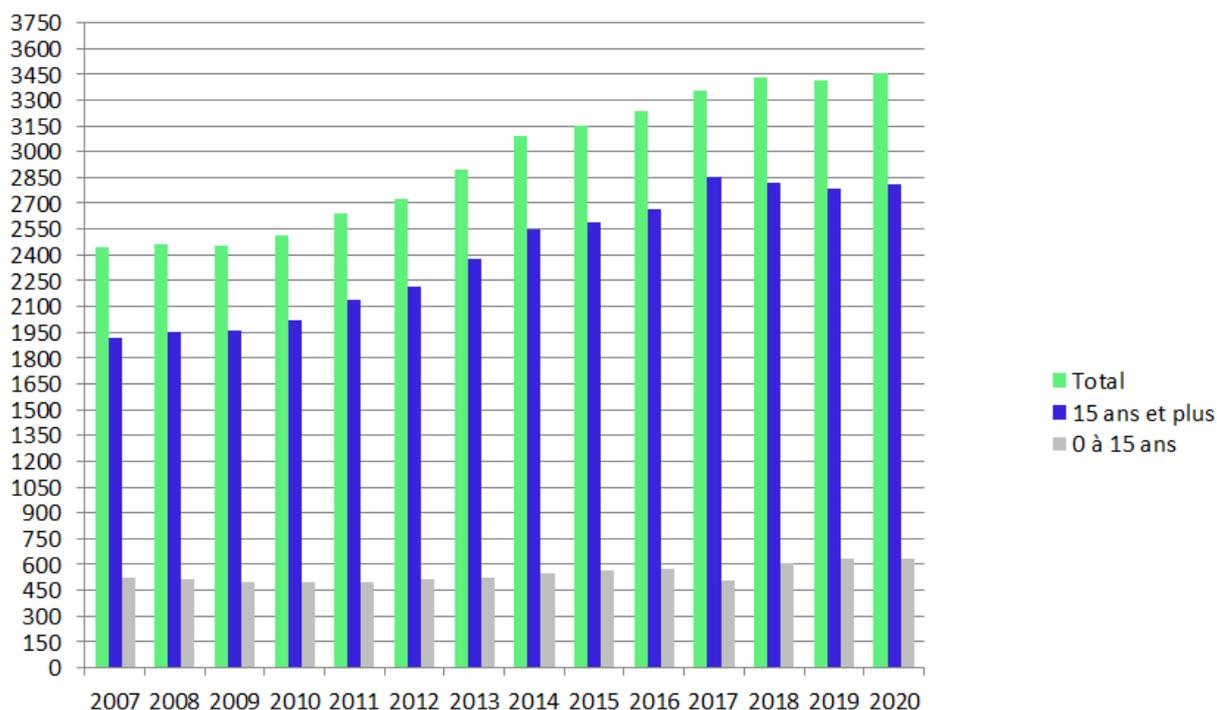
Les personnes nommées ci-dessous, nées en 1930 ont reçu, lors d'une visite du syndic et de la secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

Mesdames Jeanne Carrard, Angela Delmenico, Liliane Glardon, Thérèse Häubi, Juliette Kläntschi, Paulette Lehmann, Anne-Marie Rebeaud, Lucette Schwab et Susanne Stoudmann, et Messieurs Ami Blanc, Willy Jeanmonod et Pierre Pasche.

Ainsi que Madame Elsa Mojon qui a fêté son 102<sup>ème</sup> anniversaire.

## 4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

### 4.1. Evolution démographique et registre civique



	Hommes	Femmes	Garçons moins de 16 ans	Filles moins de 16 ans	Total
Total de la population suisse	1096	1287	281	259	2923
Total de la population étrangère	238	192	53	54	537
<b>Total général de la population</b>	<b>1334</b>	<b>1479</b>	<b>342</b>	<b>292</b>	<b>3460</b>

En 2020, la population a augmenté de 14 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 40 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

37 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils auraient dû être conviés à une soirée en novembre pour marquer cet événement mais celle-ci a été annulée en raison de la pandémie.

## 4.2 Personnel communal

### 4.2.1. Administration

Monsieur Hugo Dias a débuté son activité au 1<sup>er</sup> mars 2020 en qualité de Chef du service des Bâtiments communaux, à 100%.

Monsieur Qëndrim Puca a débuté son apprentissage d'employé de commerce le 1<sup>er</sup> août 2020.

Monsieur Muharrem Haxijaj a terminé son apprentissage d'employée de commerce en obtenant son CFC en été 2020. Il a quitté la Commune au 31 juillet 2020.

Monsieur Tanguy Correvon a terminé son apprentissage d'agent d'exploitation au service de la voirie en obtenant son CFC en été 2020. Il a quitté la Commune au 31 juillet 2020.

Monsieur Jean-Michel Schaller a cessé son activité en qualité de concierge au 31 août 2020.

Madame Viviane Potterat, Secrétaire Municipale, a pris sa retraite au 31 décembre 2020, après 17 ans de loyaux services.

Monsieur Didier Gueissaz a fêté ses 20 ans de service au sein de la Voirie.

Madame Mary-José David a fêté ses 15 ans de service au sein du Bureau Technique.

## 4.3 Divers

### Représentations et séances :

Séances des syndicats du district Jura-Nord vaudois	3
CA et AG SI Montchoisi	1
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	3
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	12
Bâtiments communaux	7
SDIS	2
Notaire signatures actes	0
Comité Association du Port	7

Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	17
Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	20
Autres	28
<b>Total des représentations et séances</b> (sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	<b>100</b>

En raison du Covid-19, de nombreuses séances ont été annulées ce qui a engendré une diminution des représentations du Syndic à ces différentes rencontres (en 2019 : 153 représentations et séances). De plus, tous les événements communaux ont été annulés et aucune réception municipale ne s'est tenue à Yvonand. Le repas de fin d'année du personnel communal a été remplacé par un bon cadeau d'une valeur de CHF 100.-- remis à chaque collaborateur.

## 2. SERVICES INDUSTRIELS (M. Gabriel David)

### Eau potable

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

Concernant le PDDE, rien n'a été entrepris en 2020. Suite à la mise à jour du dossier de l'autocontrôle, il est demandé des mesures importantes pour la réfection des ouvrages pour tout le secteur Bauma. Un projet avec des priorités doit être établi par le fontainier en 2021.

Concernant les forages de la Bauma, une question se pose sur le bienfondé de ces travaux à cause du chlorothalonil. Nos ressources à l'eau potable d'approvisionnement ont atteint leur limite pour les prochaines années. La municipalité reste attentive à cette problématique.

Au vu des différentes solutions de filtrage de l'eau qui se profilent, nous pensons que ça vaut la peine de tenter les forages en espérant trouver une eau de qualité. Prix de l'investissement estimé à CHF 120'000.00.

### Zones de captages et sources

Pour le secteur des **sources de La Baume** le projet d'achat de parcelles qui se situent en zones S1 est toujours d'actualité. Le dossier doit être traité par le municipal M. Lecourtier.

Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

### Autocontrôle & fontainier

Depuis rentrée en vigueur de l'OPBD et la reconnaissance de la directive SSIGE W12 pour l'autocontrôle des distributeurs d'eau potable par l'OSAV, les exigences en matière d'autocontrôle ont été renforcées.

La directive SSIGE W12 est devenue la référence pour l'établissement du dossier d'autocontrôle.

Ce dossier représente la mémoire de notre réseau d'eau.

Sa construction doit être réalisée sur la base de l'analyse HACCP.

Il s'agit de l'analyse de risques de tous les éléments de notre réseau.

Cette dernière doit être minutieusement établie afin de minimiser les risques de pollution ou de problèmes d'alimentation en eau potable.

Le dossier d'autocontrôle est dynamique, chaque année il est mis à jour.

Il est la trace écrite de tout ce qu'il faut savoir pour reprendre l'exploitation de notre réseau.

C'est un excellent moyen d'archivage.

Il doit être le plus simple possible, facile à comprendre, à utiliser et entretenir.

Son contenu doit comprendre au minimum les chapitres suivants :

- La description de l'organisation de la distribution d'eau et des responsabilités.
- Le cahier des charges du fontainier daté et signé.
- La liste des organes de réseau et des ouvrages de la distribution d'eau.
- Un schéma hydraulique et les plans du réseau.
- L'analyse de risque des captages, des réservoirs et du réseau.
- Les directives de contrôles et d'entretiens ainsi que les fréquences correspondantes pour chaque ouvrage.
- Les fiches de contrôle avec la périodicité correspondante pour chaque ouvrage.
- Le plan d'urgence, avec la liste des établissements à risques.
- Le plan d'échantillonnage annuel.
- La liste des bornes hydrantes et le programme de contrôles et entretiens.
- La liste des bras morts.
- La liste des distributeurs d'eau (publiques et privés) établis sur le territoire communal.
- Le document d'information à la population sur la qualité de l'eau.
- Un concept de suivi des plaintes et des réclamations.
- L'évaluation annuelle du concept d'autocontrôle.

Suite au rapport d'inspection de l'Office de la consommation (OFCO) du 14 juillet 2020, il est relevé que notre dossier d'autocontrôle est incomplet et présente divers manquements et lacunes, dont voici les plus importantes :

- L'analyse des risques est incomplète.
- Absence de plan d'urgence.
- Le concept d'autocontrôle est incomplet.

Sur cette base, il a été décidé en Municipalité qu'il était indispensable de se mettre en conformité rapidement, délai 31.12.2020.

Nous avons pris contact avec le bureau RWB Vaud SA, M. Curdy nous a aidé dans le processus de mise à niveau.

Au 31.12.2020, le processus d'autocontrôle a été entièrement revu et remis à jour. Il reste encore quelques tableaux à compléter et quelques formulaires à mettre au point.

Cette mise à niveau a donné beaucoup de travail au fontainier. Le dossier sera finalisé à fin mai 2021. Il reste encore les scénarios à établir.

### **Contrôle des ouvrages (captages, réservoirs)**

Les contrôles des captages ont été effectués trimestriellement. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées ceci trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans nos réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler. Le municipal des eaux, G. David a participé aux contrôles des sources le 23.04.2020.

L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 5 reprises durant l'année 2020. Sur demande du Canton, nous avons dû choisir un nouveau laboratoire pour faire nos analyses.

Notre fontainier a choisi le laboratoire Vitéos à la Chaux-de-Fonds pour les analyses courantes, le laboratoire Interlabor Belb AG à Belp pour le chlorothalonil et les analyses surprises continuent à se faire par le laboratoire cantonal.

Dans l'analyse du 29.04.2020, des traces de chloridazone a été détectée à la Mauguettaz, ainsi que du chlorothalonil.

Concernant le chlorothalonil, des analyses ont été faites sur toutes les sources les 16.06.2020 et 03.08.2020. Les résultats sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Une analyse surprise a été faite par le laboratoire cantonal le 11.06.2020 au robinet de la déchetterie, Temple 8. Seul le chlorothalonil vient ternir l'analyse avec 0.372 ug/l, norme 0.100 ug/l.

Dans l'analyse du 29.07.2020, des traces de chlorures et des sulfates ont été détectés dépassant légèrement la norme à la Vignette. Pris contact avec M. Ducry qui nous confirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

L'analyse du 28.10.2020 de l'Orjalet, de la Mauguettaz, du bureau communal et de la capitainerie du port donne un bon résultat général, mais avec toujours des traces de chlorothalonil dépassant la norme de 0.100 ug/l.

### **Chlorothalonil**

Le chlorothalonil continue à faire parler de lui. En juin et en août, nous avons fait analyser toutes les sources. Seules trois sources sont dans les normes, les sources YDF1, YDF2 et Yd21.

Pour les autres, elles dépassent légèrement la norme de 0.1 ug/l, Les sources les plus impactées sont celles de la Vignette avec une valeur 0.58 ug/l et 0.350 ug/l (pour un débit total de 27 l/min.) et une de la Bauma, la YD 23 avec une valeur 0.710 ug/l (Débit 36 l/min.). Dans le but d'améliorer et de respecter au maximum la norme, nous avons pris la décision de mettre en décharge les sources YD4b, YD5 et YD23 pendant l'hiver 2020 jusqu'au printemps 2021.

**Ce qui a abaissé la moyenne de nos sources en chlorothalonil de 0.330 ug/l à 0.280 ug/l.**

L'eau du réservoir de la Vignette sera utilisée comme réserve incendie.

Les périodes d'hiver et du printemps sont des périodes de basse consommation. De ce fait, il y aura moins d'excédent et par conséquent on vendra moins d'eau à l'ARRIBRU.

Une nouvelle analyse du chlorothalonil sera faite au printemps 2021 sur toutes les sources. Suite à la problématique des métabolites du chlorothalonil ayant mis bon nombre de distributeurs au pied du mur, du jour au lendemain, suite à un changement législatif, l'Office de la consommation (OFCO) a pour but de cartographier la qualité des ressources en eau potable (sources, puits de pompage, pompage au lac) quant à leur teneur en micropolluants. Nous attendons les résultats de cette enquête.

**Tableau d'analyse des sources du chlorothalonil**

<b>Yvonand</b>	Débit 01.20 L/min.	10.03.2020	29.04.2020	11.06.2020	16.06.2020	03.08.2020	06.08.2020	28.10.2020
<b>Yd 4 b Vignette nouvelle</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	18					0.580		
<b>Yd 5 Vignette ancienne</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	9					0.350		
<b>Yd 11 et 12 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max. 0.1	54					0.200		
<b>Yd 13 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	14					0.120		
<b>Yd15 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	108						0.320	
<b>Yd 16 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15					0.100		
<b>Yd F1 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	2					0.070		
<b>Yd F2 Secteur Cula</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5					0.000		
<b>Yd 26 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	24				0.430			
<b>Yd 24 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	21				0.360			
<b>Yd 23 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1					0.710			
Métabolite R417888 Val. Max 0.1	36				0.090			
<b>Yd 22 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15				0.200			
<b>Yd 21 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	30				0.120			
<b>Yd 20 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5				0.290			
<b>Yd 19 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	36				0.410			
<b>Yd 18 Secteur Bauma</b>								
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	120				0.320			

**Radon**

Le personnel est rendu attentif de faire spécialement attention lors des visites des sources et également lors du changement des filtres à air des réservoirs, de bien aérer les locaux avant d'y pénétrer.  
Un appareil de mesure est à disposition à la voirie.

**Réservoirs**

Dans le courant du mois de janvier 2020, les quatre réservoirs d'eau potable ont fait l'objet d'un contrôle et d'un nettoyage complet.

Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet et de la Mauguettaz ont été effectuées.

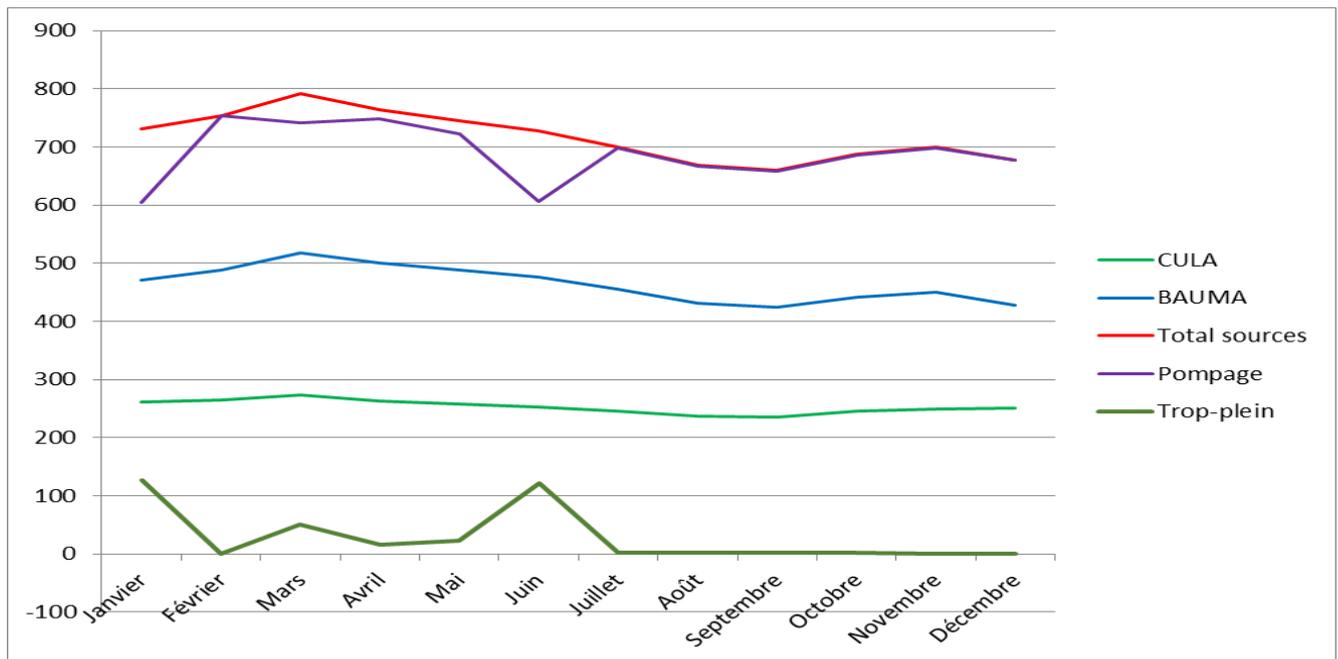
Récapitulatif 2016-2020

Année	ARRIBRU	CHESEAUX-N.	VIGNETTE	ORJALET	MAUGUETTA Z	TOTAL
2016	543 m3	1385 m3	14'346 m3	241'830 m3	25'701 m3	283'805 m3
2017	2'354 m3	1643 m3	10'728 m3	250'342 m3	14'962 m3	280'029 m3
2018	2'698 m3	1766 m3	12'867 m3	243'255 m3	17'736 m3	278'322 m3
2019	6'452 m3	1'433 m3	11'984 m3	232'789 m3	15'233 m3	267'891 m3
2020	600 m3	1'388 m3	10'889 m3	251'120 m3	18'398 m3	282'395 m3

Comparatif annuel sources et pompage Orjalet 2020

we	CULA		BAUMA		Total	Pomp age	Trop-plein
	m3/jour	m3	m3/jour	m3	m3/jo ur	m3/jo ur	m3/jour
Janvier	261	8084	471	14595	732	605	127
Février	265	7679	489	14176	754	754	0
Mars	274	8490	518	16056	792	741	51
Avril	263	7884	501	15026	764	748	16
Mai	258	7983	488	15116	745	723	22
Juin	253	7576	475	14261	728	606	122
Juillet	245	7596	455	14103	700	698	2
Août	237	7345	432	13385	669	667	2
Septembre	236	7069	424	12731	660	658	2
Octobre	246	7625	441	13686	687	686	2
Novembre	249	7463	450	13513	699	699	1
Décembre	251	7769	427	13239	678	677	0
Totaux :	3035	92563	5571	16988	7	8607	8261 345

Moyennes annuelles journalières						
253		464		717	688	29

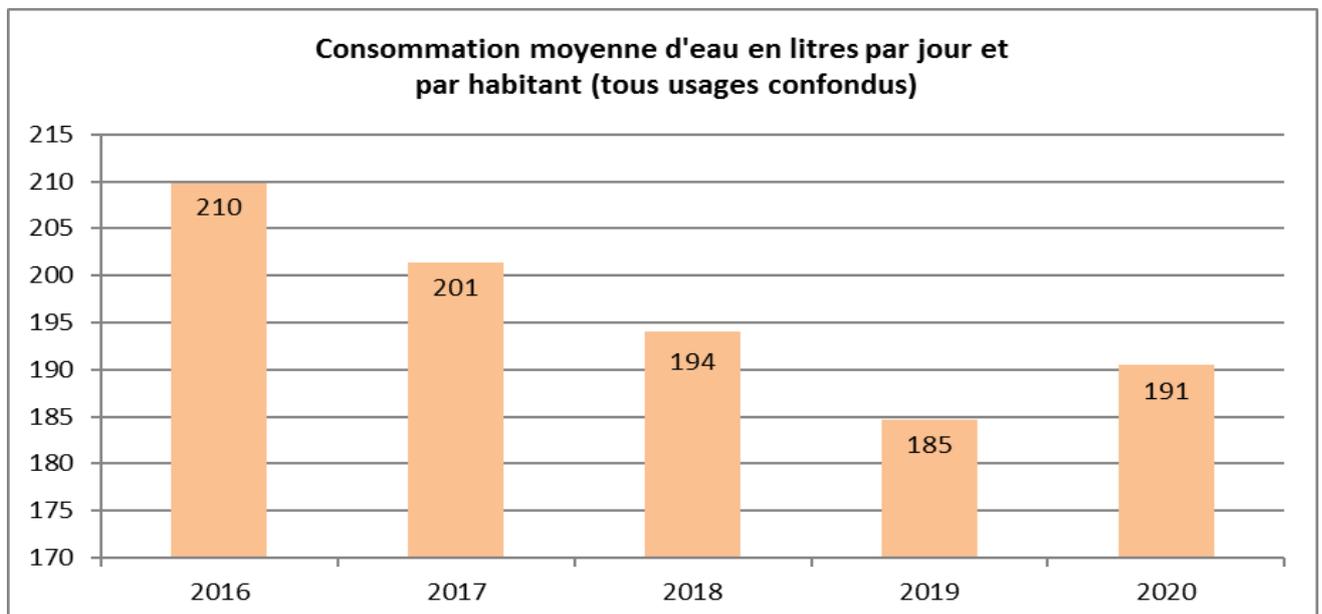


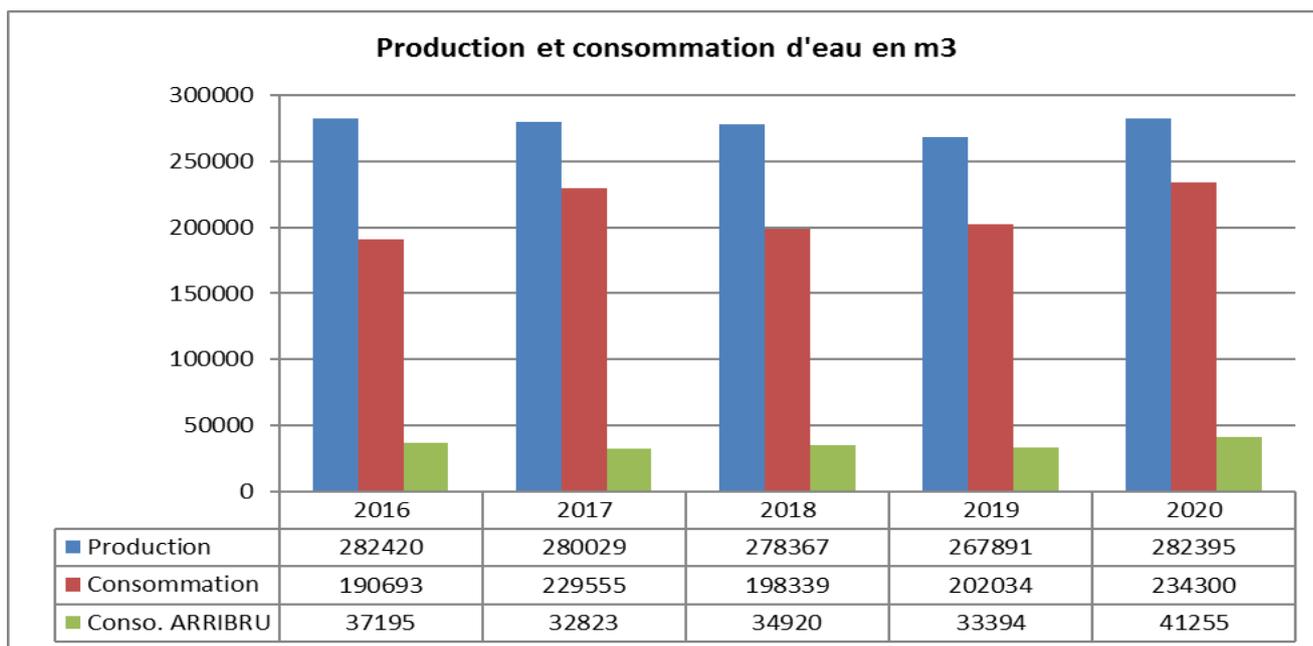
On peut relever que l'eau potable mise en décharge à l'Orjalet a fortement baissé en 2020 de 672 m<sup>3</sup> à 345 m<sup>3</sup>. Cela provient essentiellement que l'Arribru nous a acheté tout notre excédent l'eau dès le 2<sup>ème</sup> semestre suite à la fermeture de sources de la Commune de Cheyres. En effet, une source importante a dû être fermée suite à une forte teneur en chlorothalonil.

**Consommation**

Nous avons introduit dans le réseau de distribution en 2020 un total de **282'395 m<sup>3</sup>** d'eau potable (comprenant les apports de Cheseaux-Noréaz, **1'388 m<sup>3</sup>** et de l'ARRIBRU, **600 m<sup>3</sup>**). Pour la période 2019-2020, la consommation communale facturée a été de **234'300 m<sup>3</sup>**, à laquelle s'ajoute la vente d'eau à l'Arribru, soit **41'255 m<sup>3</sup>**. La différence entre le total de consommation facturé et le total pompé dans nos réservoirs soit **6'840 m<sup>3</sup> (2.42 %)** est le résultat de ruptures de conduites, purges de conduites, exercices pompiers, fontaines, nettoyages des réservoirs et ouvrages, curages de conduites, eau de construction, etc.

En regard du volume d'eau introduit dans le réseau, tout usage confondu, nous avons une consommation moyenne de **191 litres/jour/habitant**, en légère hausse comparé à 2019.





Eau	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Renouvellement du réseau	0 m	0 m	171 m	50 m	0 m	315 m	425 m
Extension du réseau	0 m	0 m	892	0 m	87 m	--	--
Taux de renouvellement annuel	0 %	0 %	0.64 %	0.19 %	0 %	1.2 %	1.6 %
Nombre de fuites réparées	1 com. / 3 p.	1		5	0	7	8
Nouveaux branchements	10	4	12	6	7	4	3
Nombre de compteurs	846	836	832	805	799	792	788

25,1 km de conduite à fin 2010  
 27.362 km de conduite à fin 2020, pas d'extension du réseau.

**Distribution**

Durant l'année courante, nous avons eu une fuite à la Mauguettaz, et trois fuites chez des privés.

**Compteurs**



Le renouvellement des anciens compteurs est bientôt terminé. Il reste env. une quarantaine de compteurs à installer. Ce sont les cas les plus compliqués. On pensait qu'on aurait terminé à fin mai 2020, mais ce n'est pas le cas, mais on va de l'avant.

A partir de 2021, les facture d'eau seront éditées et envoyées au mois d'août.

Année	Prod. Total.	Conso.Yvonand	Conso. ARRIBRU	Différence	Habitants	Conso/hab.
2016	282420	190693	37195	54532	3202	210
2017	280029	229555	32823	17651	3364	201
2018	278367	198339	34920	45108	3438	194
2019	267891	202034	33394	32463	3480	185
2020	282395	234300	41255	6840	3467	191

On peut constater une bonne augmentation de la consommation des habitants d'Yvonand, entre 2019 et 2020, de 32'266 m<sup>3</sup>.

On peut penser que cette augmentation provient en partie grâce à la grande précision des nouveaux compteurs installés. Ce qui s'en ressent au niveau de la facturation.

En 2020, le terrain de football a été arrosé avec l'eau de la nappe, ce qui a permis d'économiser l'eau du réseau.

### Bornes hydrantes

Pas d'implantation de nouvelle hydrante pour 2020.

Un contrôle de 50 hydrantes a été fait durant la période conformément au contrat de maintenance.

Le contrat de maintenance était échu au 31.12.2020. Celui-ci n'ayant pas été dénoncé, il est donc renouvelé tacitement pour l'année suivante, selon les conditions générales Von Roll.

### ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des ARRissoules et des BRUyères).

Durant l'année 2020, notre commune a **acheté** 600 m<sup>3</sup> d'eau à CHF 1.40/m<sup>3</sup> à l'ARRIBRU pour la consommation et le renouvellement de l'eau des conduites de connexion.

Ce qui représente globalement une facture de participation aux frais fixes de CHF 13'950.50 plus les frais variables de CHF 809.40, un total de CHF 14'759.90, d'où un montant CHF 24.59 par m<sup>3</sup> pompés à l'ARRIBRU.

Tenir compte en plus de CHF 10'947.30 pour notre quote-part au fond de renouvellement.

Durant l'année 2020, nous avons fourni à l'ARRIBRU 41255 m<sup>3</sup> à CHF 0.90/m<sup>3</sup> soit un total de CHF 37'129.50 (TVA 2,5 % comprise).

### Récapitulation financière pour l'ARRIBRU 2020

Vente d'eau	CHF 37'129.50
Achat d'eau	- CHF 809.40
Frais exploitation	- CHF 14'759.90
Attribution fond de roulement	- CHF 10'947.30
	-----
<b>Excédent de revenus pour l'exercice 2020</b>	<b>CHF 10'612.90</b>
	=====

2020 est une année exceptionnelle. L'effet COVID certainement a fait que nous n'avons quasiment pas acheté d'eau à l'ARRIBRU.

Par contre l'ARRIBRU nous a acheté env. 7800 m<sup>3</sup> de plus que l'année passée. C'est à cause de la fermeture de trois sources à Cheyres, suite à des analyses du chlorothalonil dépassant largement les normes en vigueur.

### Analyses

Toutes les **analyses** physico-chimiques et microbiologiques effectuées auprès des communes membres et sur le réseau de l'Arribru ont été jugées conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Concernant le chlorothalonil, certaines sources dépassaient la norme d'env. 15 fois.

Pour cette raison, une décision a été prise de fermer les trois sources les plus impactées dans la Commune de Cheyres.

De ce fait, l'ARRIBRU, ne dispose plus d'assez d'eau pour son réseau et a dû nous acheter un maximum d'eau durant l'année 2020.

Tout notre excédent d'eau durant l'hiver a été vendu à l'ARRIBRU, d'où l'excédent des comptes pour 2020.

### Comité et Assemblée des délégués

Les représentants de la Commune d'Yvonand sont M. Philippe Moser, président de l'Assemblée des délégués et Gabriel David membre du comité.



## Eaux usées et claires

### Réseau, séparatif et divers

Il n'y a pas eu de travaux sur notre réseau en 2020 et donc rien n'a été entrepris pour le séparatif. Cet état de fait ne peut pas durer. Avec le projet de la nouvelle STEP, il n'est pas permis d'envoyer autant d'eau parasite en cas de pluie. Il faut absolument avancer dans les travaux du séparatif.

Pour information, le chantier Fleurettes-Passerelle va débiter mi-août 2021.

Il est prévu de faire un chantier par année et d'établir un planning en fonction de l'importance et de la nécessité pour les 5 prochaines années.

Le service de l'eau potable est un service autofinancé. En 2020, le service des eaux a dégagé un excédent de CHF 259'172.62.

Avant 2019, on procédait à des amortissements extraordinaires pour régler les excédents. Depuis 2019, l'excédent est transféré dans un fond au bilan « Attribution à service des eaux ». Ce fond servira à l'avenir de tampon entre chaque année comptable, solde pour 2020 : CHF 459'155.32. Lorsque les charges deviendront trop importantes et que le fond aura été dépensé, il n'y aura plus qu'une solution, l'augmentation des taxes pour équilibrer le budget.

### Curage

Il y a eu 6 interventions de curage de nos canalisations. Une partie des curages sont des curages préventifs, comme à l'avenue des Sports. Total des curages pour 2020, longueur environ 1'015 m.

Régulièrement la voirie cure les grilles de la commune, cela en représente plus de 400. C'est important de faire ce travail pour éviter tout problème dans nos canalisations d'eau claire.

### Canalisations

Il n'y a pas eu de pose de nouvelle ni de renouvellement de canalisation durant cette année.

### STAP Le Moulin

Concernant le raccordement des eaux usées du secteur du Moulin, nous avons reçu le décompte final qui montrait une économie pour la commune de CHF 57'846.30 sur un budget de CHF 250'000.00.

La convention entre les propriétaires a été établie signée par la majorité des propriétaires. Une signature manque, un propriétaire est à l'étranger.



### Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

L'ERES a de nouveau reporté jusqu'à l'automne 2020 pour prendre sa décision. La Municipalité en a eu assez de ce report continu. Donc elle a pris la décision d'abandonner le projet de raccordement à l'ERES à Estavayer-le-Lac.



### Réhabilitation de la STEP

Nous avons mandaté le bureau Ribl pour établir un rapport sur le projet de la réhabilitation de la STEP. Coûts env. frs. 7 mio. Sur la base de ce rapport, la Municipalité a accepté le principe de modernisation et non pas la construction d'une nouvelle STEP, beaucoup trop coûteuse pour nos finances communales, environ le double.

En mai 2020, une séance a été organisée avec les différents services du Canton pour leur présenter notre nouveau projet de réhabilitation.

Tous les services nous ont confirmés que ce projet était une bonne solution et que nous pouvions aller de l'avant. Une confirmation écrite a tout de même été demandée à la DGE, M. Jaquerod qui a répondu favorablement.

Le bureau Ribl va maintenant affiner le projet, et demander des offres afin de pouvoir chiffrer les coûts au plus juste. Dès ce travail terminé, le dossier sera alors envoyé au Canton pour une procédure de consultation.

Toutes les **analyses** effectuées en 2020 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements **ne respectent pas la législation en vigueur**.

Nous avons pris en charge dans notre installation de **déshydratation des boues** de STEP, des villages avoisinants (secteur STRID), soit 411 m<sup>3</sup>, se répartissant comme suit :

- Bioley-Magnoux, 96 m<sup>3</sup>
- Molondin – Démoret – Chêne-Paquier, 115 m<sup>3</sup>
- Villars-Epeney, 46 m<sup>3</sup>
- Chavannes-le-Chêne, 108 m<sup>3</sup>
- Rovray – Arrissoules, 46 m<sup>3</sup>

#### Avaries de la STEP en 2020

- Variateur de la vis 1, CHF 2'100.00
- Révision et changer 2 pompes Hydrostal + variateur, CHF 8'500.00
- Dépose vis 1 et réfection de l'auge CHF 7'900.00
- Changer le moteur du micro-tamiseur, CHF 3'800.00
- Panne de l'échantillonneur de la STEP, commande nouvel appareil, CHF 6'500.00
- Achat d'une sonde pour contrôle du débit de déversement CHF 3'800.00



Le **suivi technique** de la STEP, par M. Christophe Deriaz, amène les chiffres et commentaires suivants :

### Conclusions du rapport technique 2020

#### Performances

Les performances d'épuration ne respectent pas les exigences de traitement en raison d'une surcharge importante des installations. De meilleurs résultats ont été constatés du mois d'août au mois de décembre 2020 comme en 2019. Toutefois, les résultats restent en-dessous des normes et les raisons n'ont pas pu être établies. Les performances du traitement du phosphore restent par contre à améliorer.

#### Réserves de capacité

La STEP est dimensionnée pour traiter 3'000 équivalents habitants (EH). En 2020, environ 3'500 habitants ont été annoncés raccordés. La charge supplémentaire liée à l'industrie et au tourisme (campings) n'est pas calculée précisément, mais des charges journalières à plus de 7'000 EH<sub>DCO</sub> ont été analysées. En moyenne annuelle, la charge journalière dépasse les 4'000 EH<sub>DCO</sub> en 2020. La capacité de la STEP est donc largement dépassée.

#### Mesures d'amélioration

Le projet de raccordement des eaux usées à la STEP d'Estavayer (ERES) a été abandonné en raison de l'incertitude des délais de réalisation et de l'acceptation de la charge supplémentaire.

Une étude concernant l'agrandissement de la STEP d'Yvonand est maintenant en cours.

La modification de la commande/asservissement des pompes doseuses serait nécessaire afin de mieux maîtriser le dosage des précipitants pour le traitement chimique de l'eau brute.

#### Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont stables en ce qui concerne les coûts liés à la consommation d'électricité et au traitement des boues.

Les chiffres 2020 de notre station d'épuration sont les suivants :

*(Selon rapport technique 2020 – PÖYRY C. Deriaz)*

#### Quantité d'eaux usées

En moyenne, 850 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traitées chaque jour. Ce volume varie en fonction des précipitations.

Le débit journalier par temps sec (selon VSA «  $Q_{j,20}-Q_{j,50}/2$  ») s'élève à 702 m<sup>3</sup> pour l'année 2020. La capacité hydraulique de la STEP (600 m<sup>3</sup>/j) est dépassée même par temps sec.

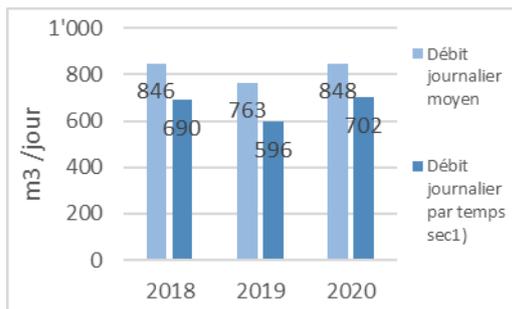


Figure 1: Evolution des débits journaliers

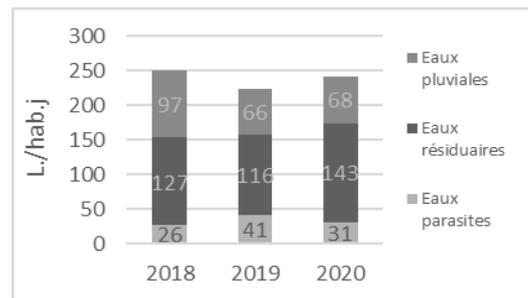


Figure 2 : Evolution des débits spécifiques

L'écart entre le débit journalier moyen ( $Q_{j,moy}$ ) et le débit journalier par temps sec ( $Q_{j,TS}$ ), soit env.150 m³/j., correspond à la quantité d'eaux pluviales (eaux non polluées provenant d'événements pluvieux) et ne devrait pas arriver à la STEP. A noter que cet écart est stable sur ces 3 dernières années.

**Charges polluantes à traiter**

La charge mesurée en entrée de STEP avant le traitement chimique, bien que très variable, dépasse largement la capacité de traitement biologique de la STEP (3'000 EH). La statistique, ci-dessous, est basée sur quelques analyses annuelles réalisées par la DGE-VD dans le cadre des contrôles périodiques.

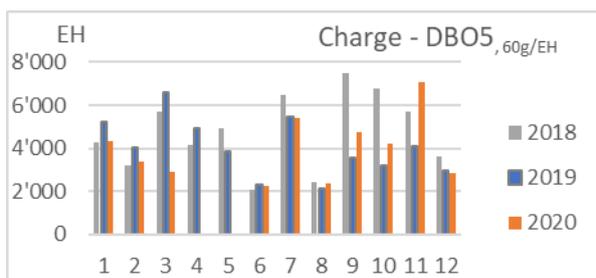


Figure 3 : Charge en carbone représentée en EH à 60 g DBO<sub>5</sub>.

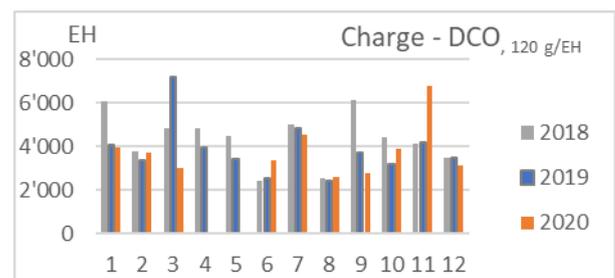


Figure 4 : Charge en carbone représentée en EH à 120 g DCO.

**Performances d'épuration**

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP.

Nous pouvons observer une amélioration sensible de la qualité de l'eau usée épurée du mois d'août au mois de novembre 2019 et 2020. La détermination des causes de ce constat n'est pas établie. La qualité des eaux rejetées ne respecte cependant pas les normes en vigueur.

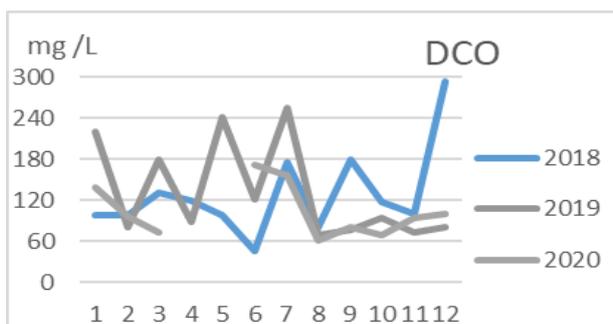


Figure 5 : Concentration des matières en suspension (MES) dans les eaux épurées. Norme : < 20 mg/l.

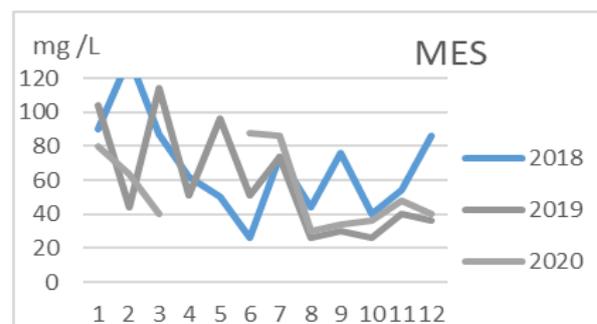


Figure 6: Valeur de concentration en DCO dans l'eau usée épurée. Norme : < 60 mg/l.

### Elimination des boues

La quantité de boues déshydratées (hors boues externes) est toujours inférieure à la valeur théorique attendue (46 au lieu de 90 tMS).

Les pertes de matières en suspension dans l'eau épurée expliquent en grande partie cet écart.

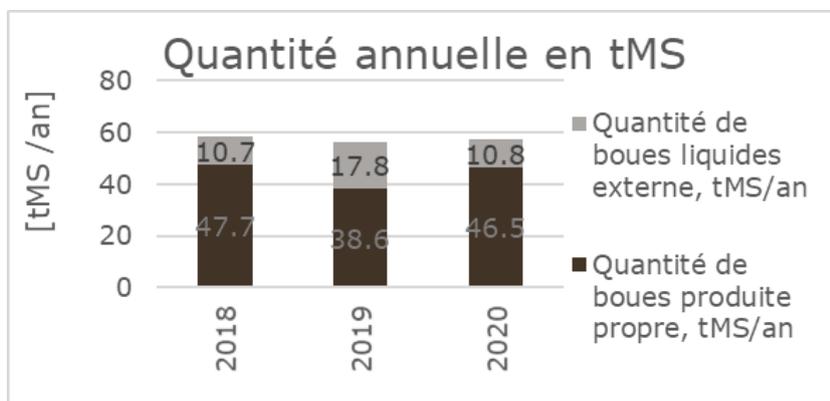


Figure 7 : Evolution de la quantité de boues traitées (tMS).

### Energie électrique

La variation mensuelle de la consommation d'énergie électrique est principalement due au chauffage des locaux. La consommation électrique annuelle est légèrement supérieure en 2020, mais reste stable sur ces trois dernières années.

La consommation moyenne annuelle des STEP vaudoises est évaluée à 36 kWh par équivalent-habitant (EH). En 2020, la moyenne pour la STEP d'Yvonand se monte à 25 kWh/hab. ce qui est bien en-dessous de la moyenne vaudoise. Le procédé de traitement biologique par lit bactérien, très économe en énergie, en est la raison. Nous pouvons également relever que la part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est d'environ 14% de la consommation totale.

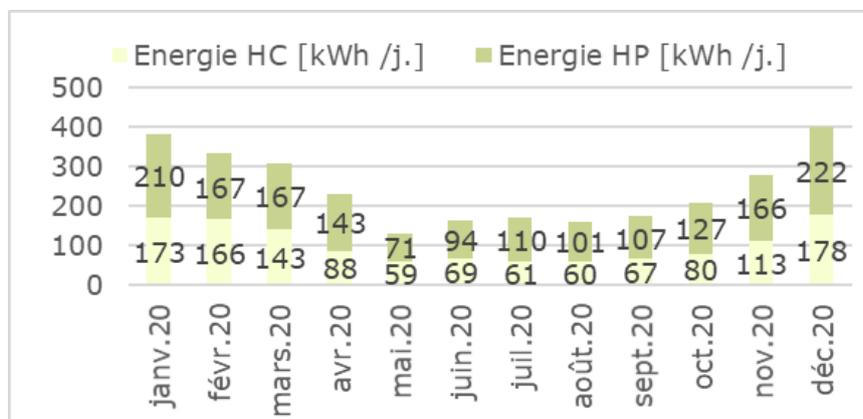


Figure 8 : Variation mensuelle de la consommation d'électricité

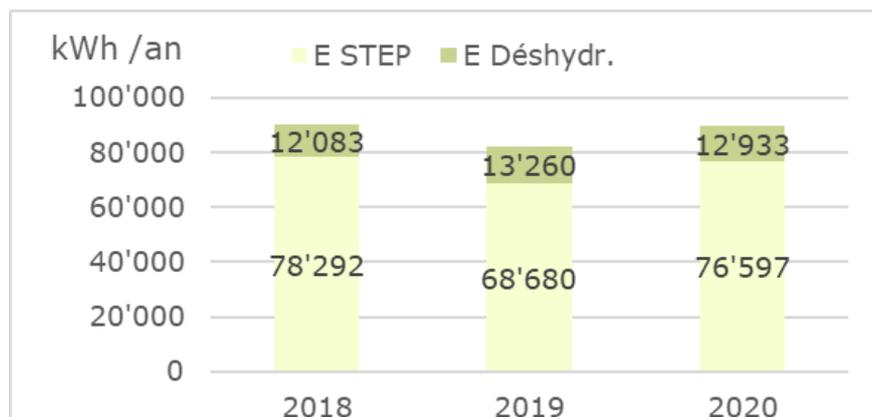


Figure 9 : Evolution de la consommation d'électricité annuelle.

**Coûts d'exploitation**

Les principaux coûts d'exploitation de la STEP peuvent être déterminés en 3 catégories :

- Traitement et élimination des boues d'épuration.
- Energie électrique.
- Traitements chimiques.

**Coûts de traitement et d'élimination des boues**

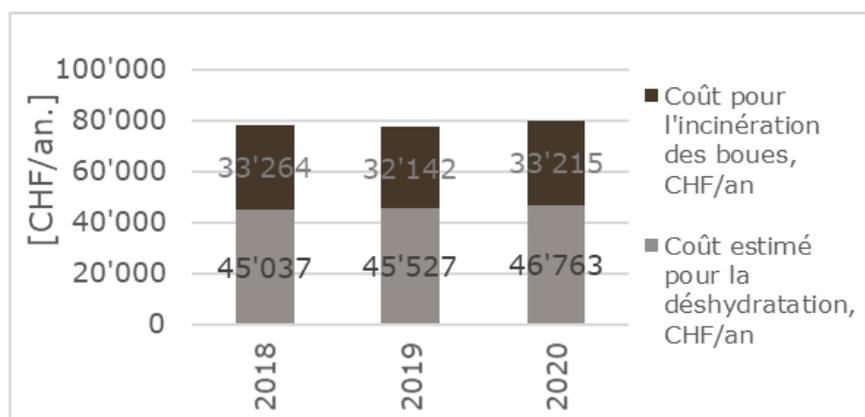


Figure 10 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues.

Les coûts varient bien entendu en fonction de la quantité de boue traitée. Pour l'année 2020, la quantité traitée interne est légèrement supérieure à 2019 et correspond aux valeurs 2018. Les coûts globaux restent donc stables sur ces trois dernières années. Tenir compte que CHF 17'260.00 sont refacturés aux communes clientes en 2020.

Le calcul du coût pour la déshydratation des boues englobe les frais liés à la consommation d'électricité, à l'achat de floculant, à la main-d'œuvre, à la maintenance et à l'amortissement de la centrifugeuse.

Les coûts pour l'incinération sont calculés d'après les coûts effectifs de transport des boues déshydratées et d'incinération des boues (STRID). Une partie des coûts globaux est refacturée aux STEP livrant leurs boues à Yvonand au prix de CHF 1250.-/tMS.

**Coûts d'énergie électrique**

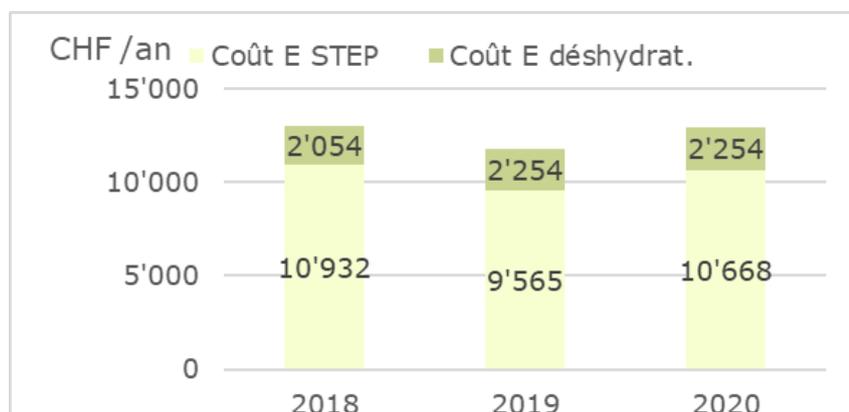


Figure 11 : Evolution des coûts d'énergie électrique.

Les coûts restent stables sur ces trois dernières années.

Le coût d'énergie électrique lié à la déshydratation des boues est également intégré dans les coûts de traitement des boues.

### Coûts pour les traitements chimiques

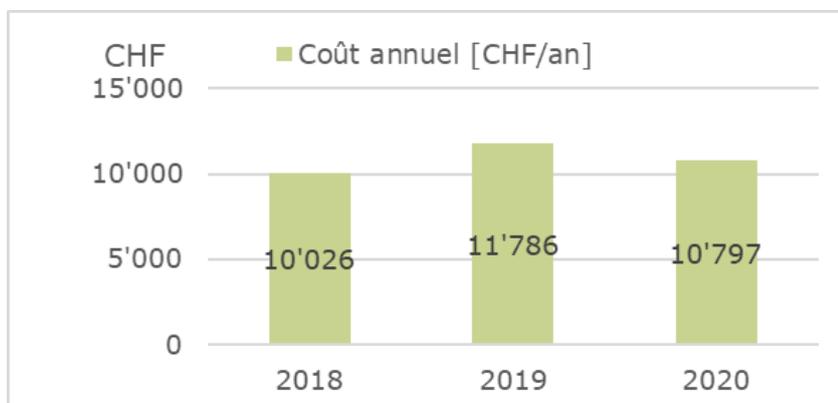


Figure 12 : Evolution des coûts de produit déphosphatant

Les coûts d'achat du produit utile à la précipitation du phosphore (chlorure ferrique) sont en légère augmentation. Comme indiqué précédemment, il conviendrait de modifier l'asservissement des pompes doseuses afin de mieux réguler la quantité dosée.

### Eclairage public

Des lampadaires ont été rajoutés et déplacés au carrefour Rue de la Ria – Route de Rovray suite à la mise en place d'un nouveau passage à piétons.

### Projet Perséides

La commune a participé au projet Perséides qui préconisait l'extinction de l'éclairage public la nuit du 12 au 13 août 2020. Nous avons donc éteint le Pré de l'Hôtel de Ville et ses abords comme en 2019. Hélas, un temps couvert n'a pas permis l'observation des étoiles filantes.

### Pollution lumineuse



Le quartier de Priales a fait l'objet d'un test d'abaissement en 2019. Il restait encore 7 anciens luminaires à changer à la Rue de Montchoisi. Ces luminaires ont été remplacés par les mêmes luminaires déjà installés dans la rue.

Nous avons fait un test d'extinction complète de l'éclairage au chemin des Rosiers de 24h00 à 05h00 pour une durée d'un mois. L'expérience a été peu concluante, difficultés à éteindre cette rue, la minuterie installée n'a pas bien fonctionné. Nous n'avons quasiment pas eu de retour des habitants.

### Consommation d'électricité

Concernant la consommation d'électricité pour l'éclairage public, on peut constater une légère baisse de la consommation par rapport à 2019. Pour 2020 nous avons réglé un montant global de CHF 22'925.55. Cette légère baisse provient de l'abaissement du quartier de Priales.

En comparaison : En 2019, CHF 23'724.90. En 2018, CHF 23'983.05. En 2017, CHF 27'062.20. En 2012, CHF 60'411.



**Gaz**

**Réseau, travaux, gestion**

Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité.

Pour l'année 2020, 2 nouvelles installations, en branchements individuels, ont été installées.

**Electricité**

La **station de recharge pour véhicules électriques**, installée par Green Motion SA, sur le parking du pré de l'Hôtel-de-Ville a enregistré pour l'année 2020, 1 charge en moyenne par jour, avec une présence plus marquée pour les mois d'avril, septembre et octobre.

Il est prévu d'installer en 2021, deux nouvelles bornes de recharges sur le parking du Collège en Brit, à côté de la salle triple.

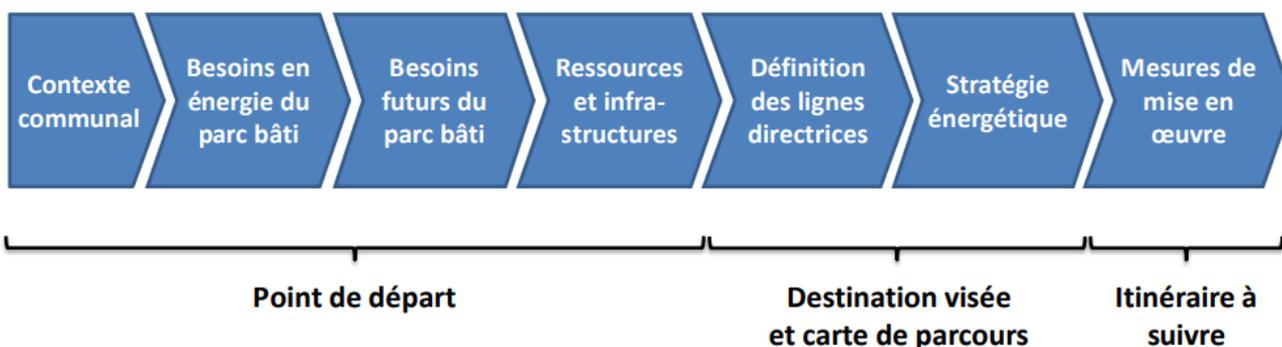


		2018	2019	2020
Nb de recharges		129	214	364
Consommation totale	Kwh	578	2464	3639
Commission annuelle	CHF	159.77	696.80	910.82

**Planification énergétique territorial (PET) commune d'Yvonand**

Pourquoi une Planification énergétique territoriale ?

Une démarche pour définir une stratégie, et la coordonner avec l'aménagement du territoire, visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie du territoire en valorisant les ressources disponibles localement et à lutter contre le réchauffement climatique.



La stratégie énergétique a été décidée par le choix des mesures stratégiques. Nous arrivons au dernier point du processus par les mesures de mise en œuvre.

Suite à la réception du rapport final, la municipalité a retenu 3 mesures stratégiques résumées ci-dessous :

**S1 : CAD secteur B :**

Description :

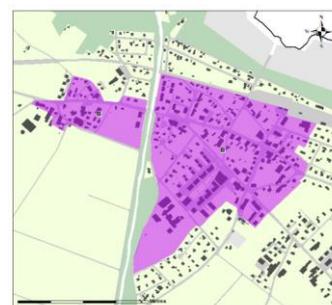
Développer un réseau de chauffage à distance approvisionnée à 80% par des énergies renouvelables.

**T1 : Subventions énergétiques :**

Description :

Etablir un programme de subventions énergétique pour soutenir la stratégie.

**T4 : Communication sur la stratégie énergétique**



**Description :**

Mettre en place une plateforme de communication multimédia (site web, tout-ménage, séance d'information, permanence téléphonique, guichet, etc.) pour informer les citoyens sur la stratégie énergétique de la commune (état des lieux, objectifs, ressources prioritaires, projets de développement d'infrastructures, subventions, bonne pratiques, petits gestes, etc.) et sur la réalisation des mesures et l'atteinte des objectifs.

Concernant ces mesures, des discussions sont en cours pour un projet de CAD avec la Fondation Saphir. Un règlement est en voie d'élaboration pour un programme de subvention et un projet de plateforme est également prévu en prenant modèle sur la Commune d'Yverdon-les-Bains (<http://yverdon-energies.ncsa.ch/>).

**Réclamations, remarques**

On peut compter env. 20 réclamations et remarques de la part de citoyens pour l'année 2020. Cela concerne en 1<sup>er</sup> lieu les factures d'eau et après l'éclairage public, comme chaque année et quelques remarques diverses.

Toujours en cours, un dossier juridique traité par Me Bovay pour le dicastère 02.

## 6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Emmanuelle Bigot)

### Généralités

L'année 2020 écoulée, a commencé avec la perspective réjouissante de voir le nouveau chef de service des bâtiments prendre ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars. Plusieurs dossiers ont été mis en stand-by en attendant sa prise de fonction. En effet, le départ du chef de service de la voirie en congé longue durée ne permettait plus d'avancer correctement. La suite de événements connus de tous, ont chamboulé tous les projets et les plannings obligeant à s'adapter, réévaluer, planifier, replanifier... 2020 aura été une année compliquée pour tous, dramatique pour les sociétés locales et la vie sociale du village.



Bâtiments communaux - hors locatifs à charge de la conciergerie  
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

### Service des bâtiments

Pour la première fois, il est possible de parler du service des bâtiments communaux dans ce rapport de gestion, service enfin structuré sous la houlette de M. Hugo Dias entré en service le 2 mars 2019. Au premier jour de travail, nous avons déjà évoqué la possibilité du télétravail et d'un confinement possible. 2 semaines plus tard, tout s'arrêtait. Les écoles fermaient, les manifestations étaient annulées les unes après les autres et M. Dias était invité à travailler depuis chez lui. Une situation très compliquée pour quelqu'un qui venait de commencer dans un service qui n'existait pas auparavant... Adaptabilité, communication, souplesse et ingéniosité auront permis de traverser la crise en proposant des solutions innovantes, des remaniements d'horaires, de nouvelles planifications. De mars à juin, M. Dias a dû organiser l'approvisionnement en masques et matériel de désinfection, pour le personnel de l'administration et les écoles. Si notre mémoire est courte, le prix payé à ce moment-là pour le matériel de protection et de désinfection, nous rappellera sa rareté à l'époque du premier confinement et explique les nombreuses heures passées à chercher des fournisseurs proposant des prix corrects.

### Conciergerie

L'équipe compte 4.6 ETP dont les tâches principales sont l'entretien des bâtiments communaux et leurs extérieurs. Une équipe d'auxiliaires effectue des nettoyages courants et un appoint pendant les grands nettoyages d'été.

### Effectifs de la conciergerie au 1<sup>er</sup> janvier 2020

M. Jaccard est le chef d'équipe de la conciergerie qui était au 01.01.20 composée de MM Marchetto, Schaller, et Tarin tous à 100% ainsi que de Mme Gonin à 60%. A l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre, il a été décidé de remplacer M. Schaller. Le poste était en cours de remplacement à la fin de l'année 2020- Dans l'intervalle, un stagiaire du CGPI et un contrat à durée déterminée ont été octroyés pour compléter l'effectif. Les auxiliaires ont vu leur temps d'occupation augmenter d'environ 20% afin de pallier aux demandes accrues en désinfection.

### Organisation de la conciergerie

Une séance hebdomadaire a été mise en place avec le chef de service, l'outil de suivi peut encore être amélioré mais tous les points échangés sont en principe consignés d'une semaine à l'autre. De nombreux contacts par mail et téléphone permettent entre deux de répondre aux urgences et faire circuler les dossiers. Les concierges remettent un carnet hebdomadaire au chef concierge. Celui-ci ventile les heures par bâtiments et reporte les heures travaillées auprès de l'administration. Pour des raisons organisationnelles, les heures de Mme Gonin ont été comptabilisées séparément. Le journal des activités du chef concierge reste un outil important pour le suivi des tâches. L'organisation des annonces de réparations notamment au collège par le corps enseignant n'ont pas été adoptées, le chef de service travaille à la mise en place d'une procédure permettant de prioriser les interventions. La procédure de remise des clés est désormais respectée.

**Formation continue**CFC d'agent d'exploitation

M. Marchetto a commencé à l'automne 2020 sa formation en vue d'obtenir son CFC d'agent d'exploitation. Une partie des cours est dispensée à distance. Sa formation se terminera en 2021.

**Cours Outlook**

MM. Jaccard et Tarin ont été formées sur le logiciel Outlook avec l'objectif d'améliorer la gestion des tâches quotidiennes et la communication au sein de l'équipe.

La planification des formations pour les années suivantes est à l'étude, un relevé des besoins est en cours.

**Occupation générale des bâtiments**

Le premier trimestre a pu se dérouler normalement mais dès la divulgation de décisions cantonales et fédérales, l'occupation des bâtiments a changé du tout au tout. Ainsi, la salle polyvalente, les salles de gym qui étaient sur-occupées et habituellement bourdonnantes d'activités ont été désertées de leurs usagers coutumiers. De nombreuses rocares d'utilisation des salles ont été mises en place afin de respecter les règles sanitaires et disposer de plus de m2 par personnes.

**Vandalisme et déprédations**

Le confinement a eu pour effet de laisser de nombreux jeunes désœuvrés se rassembler autour du collège avec des excès notables. Des plaintes ont dû être posées et finalement, les auteurs de vandalisme ont été identifiés et jugés. Trois d'entre eux sont venus faire des heures d'utilité collective au collège et effectuer des travaux de nettoyage. Il est très important de suivre ces dossiers et montrer aux auteurs de déprédations que la société les tient à l'œil. Il faut aussi relever l'excellente collaboration avec notre ASP Mme Sabotic dont la connaissance du terrain est précieuse. Le manque d'infrastructures d'accueil adaptées aux jeunes influence notablement sur les débordements connus.

Le collège est sans conteste le lieu le plus visé par les actes malveillants, en plus du désœuvrement des jeunes, la désertion des lieux en raison de l'arrêt des activités des sociétés rend le site propice aux débordements. Nous avons ainsi comptabilisé 13 actes de vandalismes tout autour du collège et 5 sur d'autres bâtiments du village (refuge du lac, salle polyvalente). Dans le registre des déprédations 2020, nous ne tenons pas la comptabilité des nombreuses heures passées à nettoyer des canettes de soda renversées, des débris, mégots abandonnés. La reprise des activités des sociétés locales en soirée sur le site permettra d'apaiser quelque peu ces débordements.

**Répartition de l'utilisation des heures de conciergerie travaillées sur les bâtiments**

Il est difficile de corréler les heures travaillées sur les bâtiments avec les relevés des années précédentes. Le confinement n'a pas envoyé l'équipe de conciergerie à la maison. Bien au contraire, des mini-chantiers ont été mis en place dès le mois d'avril. Dès ce même mois, la conciergerie a travaillé avec un effectif réduit d'une personne. Ce départ n'a pas pu être remplacé en 2020, c'est pourquoi seules 7500 heures sont comptabilisées pour l'équipe (8400 h00 en 2019). Un stagiaire a toutefois travaillé 3 mois avec les concierges sans que ces heures ne soient répertoriées dans les décomptes d'équipe. De plus, le travail de Mme Gonin n'était pas inclus dans ces relevés en 2020.

S'il y a eu moins de travail à la salle polyvalente, l'occupation au collège a été importante en raison des désinfections accrues. Des auxiliaires ont été appelés en renfort car les besoins sont concentrés dans le temps après les cours.

Dans les faits marquants, on relève que la salle polyvalente a demandé 500 heures d'entretien de moins qu'en 2019 avec 925 heures enregistrées. Nul besoin d'évoquer la raison de cette diminution. Le refuge de la forêt a monopolisé le presque double d'heures comparé à 2019 (64h00 contre 37h00 en 2019). Camping-cars, camping sauvage, soirées diverses, ce lieu habituellement calme a connu un succès sans précédent engendrant un travail de nettoyage conséquent. A l'inverse, le temple fermé au public pendant plusieurs mois et n'accueillant plus de concert a nécessité moitié moins d'heures de maintenance : 240 heures en 2019 contre 120h00 en 2020.

**Travaux réalisés par le service de voirie sur les bâtiments**

En 2020, le service de la voirie a consacré 1046 heures aux bâtiments (1342 heures en 2019, 995 heures en 2018, 639.75 heures en 2017). Le collège a mobilisé la majeure partie des heures, 595 heures réparties entre le collège et la future salle de gym.

L'apprenti du service de voirie a effectué des heures de conciergerie nécessaires à sa formation (56h00).

Du personnel de voirie a été mis à disposition pour pallier à certaines périodes critiques de manque de personnel de conciergerie et désinfections à organiser rapidement à la reprise post-confinement de mai 2020 (39h00 en semaine 24). L'installation d'une table de ping-pong supplémentaire, des heures de peinture, d'entretien de place de jeux, gazons et de barrières ont mobilisé une quinzaine d'heures. Cette disponibilité est à relever et a permis de dépasser ce moment délicat en assurant la continuité du service de conciergerie. Le solde des heures se répartit entre la plupart des bâtiments communaux notamment pour des entretiens extérieurs ou des interventions techniques (ex. canalisations du refuge du lac).

En semaine 50, pour prévenir du gel la distribution d'eau sur le chantier de la salle triple, 59h00 ont été consacrées à la mise en place d'un cordon chauffant sur la conduite et séance de chantier.

## DEVELOPPEMENT DURABLE CONCIERGERIE

Il s'agit peut-être du domaine où l'inertie est la plus grande dans le dicastère des bâtiments. Résistance au changement, manque de curiosité, inquiétudes face aux nouvelles propositions, expliquent peut-être ce manque de motivation. Il s'agit toutefois d'avancer sur ce dossier important pour la préservation de la santé des travailleurs et de notre environnement. En effet, les nanoparticules de certains produits, ou composants toxiques sont persistants et relâchés de matière invisible dans la nature notamment lors des lessives.

Si le vélo de la conciergerie trouve sa place dans l'organisation des déplacements, la remorque est assez peu utilisée. Cette situation évoluera avec la réorganisation du service. Pour rappel, la plupart des distances entre les bâtiments au sein du village sont inférieures à 900 m et les tournées d'entretien peuvent facilement être organisées en conséquence.

La mise en place du relevé des km parcourus en voiture a démarré en avril 2020 et les chiffres compilés devraient servir de base par la suite pour fixer des objectifs d'abaissement des km motorisés et donc des émissions de CO2 du service des bâtiments.

Le chef de service a également reçu la mission de mieux organiser le tri des déchets au collège et sur l'ensemble des bâtiments. Les poubelles ne devraient accueillir à terme que ce qui n'est pas recyclable, le reste pouvant être mis dans les containers pour matériaux spécifiques. Les enseignants ont relevé la nécessité de montrer le bon exemple aux enfants.

La mise en place des mesures sanitaire COVID laisse tristement de nombreux masques abandonnés sur le domaine public. Cette pollution à long terme ne peut se résoudre qu'avec la participation de chacun.

## PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 -2008 – 2015 - 2019
  - Collège / Brit I / Brit II : env.12'250 m<sup>2</sup>
  - Modulaire : env. 1'025m<sup>2</sup>
  - Container : env. 633m<sup>2</sup>

### Collège

Le COVID a mobilisé la plupart des ressources humaines. Si les salles ont été utilisées par moins de monde (salles de gym), les interventions se sont intensifiées, en termes de désinfection.

Aucuns travaux lourds n'ont été entrepris en 2020 dans les parties 1957 et 2008. Les conditions d'entrée en service du chef des bâtiments n'ont laissé aucune marge de manœuvre pour la mise en œuvre de travaux d'ampleur. Les habituels nettoyages ont été renforcés d'une désinfection deux fois par jour, de tous les points de contacts dans les locaux du collège, comme les prescriptions sanitaires l'obligent. Que ce soit pour un groupe de 5 personnes ou pour une classe entière, tous les points de contacts doivent être nettoyés deux fois par jour dans l'entier des bâtiments.

Ainsi à la reprise des cours après le confinement, un lourd dispositif de suivi a dû être mis en oeuvre et l'équipe renforcée pour mener à bien cette mission fastidieuse et chronophage. Le confinement a toutefois été l'occasion de mettre en place des mini-chantiers qui se sont déroulés sur 1 mois pendant la fermeture de tous les bâtiments.

La rentrée scolaire 2020 a été l'occasion d'inaugurer la charte positive élaborée par le groupe BEY (Bien Être à l'école d'Yvonand), sous la forme de panneaux posés sur le perron de l'entrée principale. Une petite manifestation a réuni les élèves du collège afin de partager ce moment.



### Salles de gym

Au début de l'année 2020, nous ne savions plus où caser les sportifs dans les salles de gym. Que ce soit la réservation de vestiaires supplémentaires pour les matchs de foot ou répondre aux demandes des sociétés locales, tout était plein. Le COVID a coupé court à tout cela depuis le mois de mars. Les salles de gym sont désormais occupées différemment en fonction des prescriptions sanitaires et les matchs de foot ont tous été annulés dès le mois dès le début de l'automne.

### Brit I

Hormis les travaux d'entretien par Alder Eseinhut une fois par an sur les installations sportives, aucuns travaux ne sont plus planifiés sur cette salle qui est vouée à la démolition pour faire la place à un nouveau bâtiment scolaire. Il a donc été décidé de laisser tels quels les conduites d'eau pluviales écrasées par des jeunes qui ont escaladé le bâtiment. Une importante fissure est apparue au sud-ouest du bâtiment et qui serait à suivre dans le cas où la démolition du bâtiment serait retardée.

### Brit II

Le 1<sup>er</sup> confinement et la fermeture de l'école ont été l'occasion de mettre en place des mini-chantiers dans le collège, ainsi par exemple, le couloir de droite de l'entrée du bâtiment a pu enfin être repeint.

Lors de la rentrée de mai, il est apparu que les conduites d'eau chaude de Brit II étaient infectées par la légionellose. Une analyse approfondie de la situation a permis de constater des défauts importants dans le système de distribution depuis les chaudières du collège. Des demandes d'offres sont en cours pour remédier définitivement à cette situation en automatisant des processus d'auto-nettoyage des conduites. A l'heure d'écrire ces lignes la recherche de solutions et la compilation d'offres sont toujours en cours pour ces travaux.

Le projet de terminer les travaux de rénovation des conduites de Brit II n'a pas abouti en 2020. La salle de gym est enfin au sec mais les aléas de l'année 2020 n'ont hélas laissé aucune disponibilité pour avancer ce dossier.

### Pavillons enfantines

Les travaux importants de cette année ont été la concrétisation du préavis 2019-03 avec le remplacement des fenêtres des classes du pavillon et la pose de stores extérieur. Les travaux se sont bien déroulés. Le remplacement des hublots bien usés fera l'objet d'une étude spécifique ultérieure.

Lors de la visite du bâtiment, le chef de service a relevé que les travaux de réfection de la toiture n'avaient pas été réalisés correctement et l'étanchéité menaçait de se décoller. L'entreprise qui a fourni les travaux a accepté de les refaire sous garantie. Ce travail a été réalisé en automne 2020. Il est à relever que cette intervention n'aurait pu avoir lieu sans un œil professionnel de chef de service et qui a également pu consacrer le temps nécessaire à exiger la réparation.

*Rénovation fenêtres et stores*



*Réfection de l'étanchéité*



### Bâtiment modulaire

Aucuns travaux lourds n'ont été réalisés dans ce bâtiment en 2020. Le contrôle périodique des installations électrique a été effectué en début d'année. Une infestation de cafards récurrente dans la cuisine de l'UAPE est combattue par une entreprise. Malgré le succès de la désinfestation en 2019, les cafards sont réapparus en 2020 probablement amenés par des livraisons de denrées externes. Dans le cadre des mini-chantiers COVID, la peinture de sol a été refaite sur plusieurs m<sup>2</sup>. Après 5 années d'exploitation, il devient nécessaire d'envisager comment sera entretenue la peinture des lames qui recouvrent le bâtiment.

### Vestiaires du FC

Peu utilisés en 2020, les vestiaires ont toutefois fait l'objet d'une réfection de portion de carrelage qui tend à se décoller par endroits. Ils sont également voués à disparaître avec la démolition de Brit I. Une réflexion est entamée pour une reconstruction sur le site d'infrastructures d'accueil des sportifs et du public.

### Container scolaires « Aquarius »

Propriété de l'ASIYE, ces containers sont entretenus par le personnel de conciergerie. Il est à noter que les containers scolaires sont en leasing et deviendront propriété de l'ASIYE après 5 ans. Les classes donnent satisfaction aux enseignants. Depuis la mise en service du bâtiment, nous avons relancé plusieurs fois sans succès le fournisseur afin qu'il résolve le problème de la lampe extérieure. Celle-ci s'allume de manière intempestive, occasionnant une certaine gêne pour les riverains et consommant de l'énergie. Le revêtement de la cour n'est pas optimal et pose passablement de problèmes : il est glissant, les plaques se décollent. Plusieurs heures sont régulièrement consacrées par la conciergerie à les aplanir et les solidariser, chaque fois le problème se reporte plus loin. Une réflexion pour réaliser un espace récréatif et sécurisé à long terme est en cours.

*Dalles plastique cour de l'Aquarius*



### Futurs containers scolaires et besoins en locaux

Plusieurs séances ont été organisées à la demande de la direction des écoles concernant la planification des constructions et les besoins en locaux. Il apparaît que la demande en m<sup>2</sup> et le nombre d'élèves augmentent plus vite que le rythme de construction possible. Ainsi, il a été décidé d'installer 6 classes supplémentaires en containers et qui devraient être opérationnels pour la rentrée de 2021.

### Extension collège : salle de gym triple VD6

*Préavis 2013-05 / Préavis 2017-12 / Préavis 2018-09*

*Fouille, palplanches et parois berlinoises / février 2020*

L'année 2020 aura vu la fosse se creuser avec l'évacuation de plus de 13'000 m<sup>3</sup> de terre qui sont en grande partie stockés à Yvonand. Ce mode de faire a permis l'économie d'une partie des frais d'évacuation et laisse un stock « gratuit » pour de futurs besoins de voirie. L'achat de terre coûte en effet de plus en plus cher.



Une fois la fosse dégagée, les travaux de mise en forme du radier, la construction des murs grandes hauteurs, le drainage du terrain, la pose des canalisations et tuyaux pour les services, ont occupé l'entier de l'année 2020. À la fin de

l'année, l'ouvrage d'infiltration sur le parking a été réalisé mais ne sera définitivement raccordé qu'en été 2021. Le bâtiment ayant été abaissé d'un mètre dans le terrain par rapport à la mise au concours, cette décision a eu pour conséquences de nécessiter des parois berlinoises plus conséquentes et leur enlèvement en deux étapes, de renforcer le radier par l'ajout d'armatures supplémentaires.

Les sociétés locales, les enseignants et les concierges, ont pu valider ou affiner les choix notamment pour la répartition des locaux, ou encore le matériel sportif.

Malgré le confinement de mars 2020, le chantier est toujours dans les temps à l'heure d'écrire ce rapport. La situation sanitaire tendue reste un sujet de préoccupation quant à la date de livraison des locaux planifiée pour la fin de l'année 2021.

### Salle polyvalente

- Année de construction : 1978

Les travaux de 2019 ont confirmé leur efficacité et quelques réglages de chauffage/ventilation sont à adapter à la nouvelle isolation de la toiture. Une année après la fin des travaux, nous sommes toujours dans l'attente du rapport AEAI malgré plusieurs relances. L'entreprise mandatée ayant du mal à faire face à la charge de travail. Cette situation ne permet pas de boucler les travaux, ni de projeter les suivants. Le contrôle électrique des nouvelles installations a été effectué.



*Fin des murs grandes hauteurs décembre 2020*

### *Four steamer*



Au début de l'année 2020 un four steamer a été installé dans la cuisine, nous avons profité de ces travaux pour améliorer la robinetterie en place, rénover le four et les plaques de cuisson. La salle polyvalente a été équipée d'un appareil de traitement de l'eau sans sel, afin d'éviter au tartre de se fixer et protéger les tuyaux.

Comme expliqué plus haut, la ruche bourdonnante d'activité qu'est la salle polyvalente, s'est plongée dans le silence au début du mois de mars avec l'annulation du Forum Economique du Nord Vaudois, premier gros événement touché par le virus qui commençait à faire parler de lui.

La volumétrie de la salle polyvalente a permis au conseil communal de se tenir dans des conditions sanitaires adéquates, les camps d'été ont pu avoir lieu comme prévu et la salle a continué à être utilisée par les élèves deux après-midi par semaine en attendant la construction de la salle de gym. Le FC Yvonand profite de cette salle pour y effectuer les entraînements d'hiver.

Si la municipalité est consciente que l'éclairage doit être amélioré et que la salle actuellement vide serait propice à ces modifications, elle admet également que l'entrée en fonction du chef de service au mois de mars 2020 dans les conditions que l'on connaît n'était pas compatible avec le suivi d'un dossier complexe et technique et qui demande également une certaine connaissance des lieux en activité. Ainsi, ce dossier est pour l'instant en suspens, avec l'espoir de le reprendre en 2021.

**Administration communale**

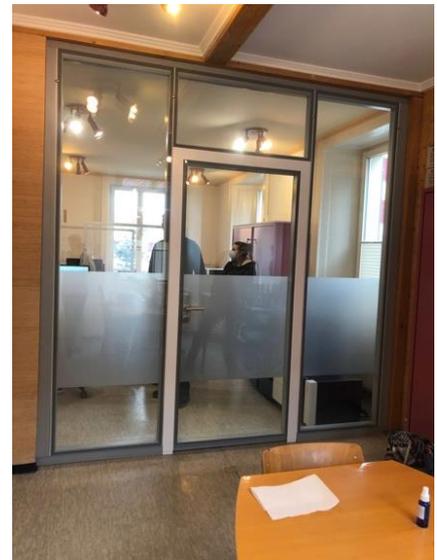
- Année de construction : vers 1850
- Rénovations lourdes : 1991

Le projet de rénovation des façades a été mis en veilleuse en attendant que le service des bâtiments s'organise. De plus, il apparaît désormais que des modifications dans la répartition des bureaux seront à revoir prochainement car la création de plusieurs postes de travail supplémentaire (chef de service des bâtiments, ASP supplémentaire) nécessite une réorganisation en profondeur des bureaux.

En urgence dès le mois d'avril, il a fallu trouver du plexiglas pour sécuriser la réception. La pénurie de matériaux lors de cette période a été compensée par une installation de fortune avec le recyclage de plaques plexiglas de récupération. Dès que la situation s'est normalisée, nous avons eu accès au matériel de protection par les canaux cantonaux.

Afin de garantir la discrétion nécessaire à l'accueil des usagers Tapasabllias, la fermeture du « coin pause » du personnel a été réalisée à la fin de l'année 2020. Une porte vitrée offre désormais une certaine intimité.

*Fermeture du coin pause pour le personnel*



Le projet de rénovation des façades / mise aux normes de sécurité reste à l'ordre du jour mais il sera réactivé avec l'entrée en fonction d'un chef de service des bâtiments.

**Bâtiment Temple 10 (Agence d'assurances sociales AAS, bureau du conseil).**

- Année de construction : inconnue
- Rénovations lourdes : 2018 charpente

Aucun entretien spécifique n'a été effectué sur ce bâtiment dont la destination et l'utilisation future restent à améliorer. Il est à relever que les bureaux de l'AAS sont restés fermés du mois de mars 2021 au mois de décembre 2021 en raison de la situation COVID.

**Refuge du Lac**

Le service de conciergerie a effectué des entretiens sur la toiture et des travaux de peinture à l'occasion des mini-chantiers COVID. Après la mise en service d'une nouvelle borne d'alimentation sur le parking du refuge, un contrôle électrique a eu lieu sans remarques particulières.

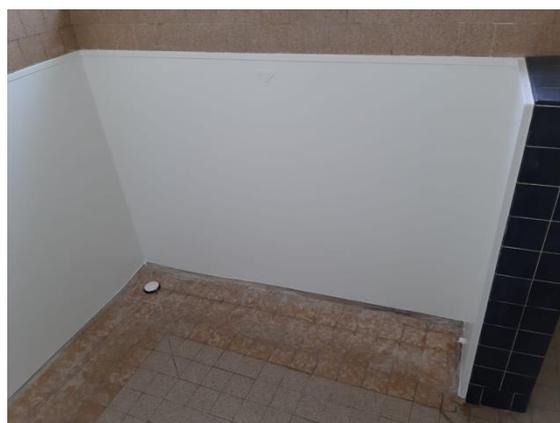
**Refuge de la forêt**

Ce bâtiment n'a pas fait l'objet d'entretien particulier en 2020, toutefois, les heures consacrées à la maintenance du site ont été conséquentes dès le mois d'avril car de nombreux camping-cars profitent de ces lieux discrets, accueillants et ombragés mais laissent beaucoup de saletés derrière eux : poubelles abandonnées, foyers dispersés, bouteilles de verre...

**Salle communale Grand-Rue 15 (kiosque)**

- Année de construction : 1920

Bien que des travaux de rénovation extérieurs (façades) soient prévus, il n'y a pas eu de rénovation en 2020. La salle à l'étage est occupée pour des cours de français, les autres utilisateurs rechignent à utiliser ces locaux en hiver en raison des odeurs de mazout provenant du chauffage. Un rapport préliminaire a été réalisé afin d'envisager les meilleures options d'assainissement thermique du bâtiment, tenant compte des utilisations futures. Les WC publics ont fait l'objet d'un nettoyage en profondeur à l'occasion des mini-chantiers durant le confinement.

*WC publics avant**WC publics après***Bâtiment des Condémines**

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2016

La Jeunesse d'Yvonand occupe ce local, aucun entretien en 2020.

**Grande salle**

- Année de construction : 1927
- Rénovation lourde : 1986, 2011
- Surfaces louées : toutes

Ce bâtiment connaît diverses affectations, il abrite la garderie du Château de sable, la bibliothèque, Brin d'herbe qui a désormais rejoint la structure du Château de sable et la salle de vote. La salle de vote est bien utilisée pour divers cours de yoga, gym douce, Qi-Quong, assemblées de sociétés ainsi que pour les activités physiques des enfants du château de sable lorsque le COVID ne sévit pas.

La conciergerie prête main forte pour de petits entretiens récurrents de réglages d'armoires, robinetterie... En 2020, un pont thermique entraînant moisissures et condensation a été traité par la pose d'un cache isolant à l'entrée du bâtiment. Un contrôle électrique périodique a également été réalisé dans les locaux du Château de Sable.

**Temple**

- Année de construction : 1748-49
- Rénovation lourde : 2006 clocher, 2019 escaliers extérieurs
- 

En 2020, il n'a pas été réalisé de travaux d'envergure sur le temple bien que plusieurs rénovations non urgentes soient à envisager tels que la rénovation de la façade nord, les cadrans nord et ouest de l'horloge, ... Les restrictions liées au COVID ont limité de façon drastique toutes les activités liées au temple (cultes, cérémonies funéraires, concerts de Plein-Jeux...).

## PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE

La commune d'Yvonand est propriétaire de plusieurs bâtiments dont l'affectation peut-être pour du logement, des activités commerciales, administratives parfois combinées comme pour l'immeuble de la Gare 6.

### Petite Amérique (PAY)

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015
- Gérance : Privamob

Ce bâtiment accueille les locaux de la voirie, des PME, le SDIS, l'école de musique, l'espace Gutenberg, le Corps de Musique et une salle de réunion communale.

Après l'étude menée en 2019, la formation du personnel de voirie et conciergerie aux travaux sur des grandes hauteurs, la remise en état du toit et des chenaux a pu être effectuée à l'interne mettant fin aux inondations récurrentes qui se produisaient par temps de grosse pluie dans les locaux de la voirie et de nos locataires.

Ce bâtiment étant occupé en partie par des PME dont certaines ont été impactées par la crise sanitaire, des arrangements pour les loyers ont été conclus avec les intéressés.

### Immeuble Tannerie 4-6

- Année de construction : 1920
- Gérance : Privamob

Ce bâtiment est affecté uniquement au logement. En 2020, un appartement de 4.5 pièces a reloué à une nouvelle famille. Des conflits de voisinages sont à relever. Un garage était vacant en 2020. Une visite technique a été effectuée pour constater l'évolution de fissures relevés par des locataires. Le rapport technique n'est pas encore parvenu.

Une réflexion sur le devenir de ce bâtiment vétuste devrait être entamée.

Fissures à la Tannerie 6



### Collège Mauguettaz / Oschettes

- Année de construction : xx
- Rénovation lourdes : xx
- Gérance : Privamob

L'ancien collège de la Mauguettaz comprend deux logements et une petite salle de réunion. La mise en conformité de l'introduction d'eau a été réalisée en 2020.

### Immeuble Gare 6

- Année de construction : 1992
- Gérance : Privamob

Le bâtiment héberge une banque, un cabinet vétérinaire, un bureau d'assurance, un dépôt et des logements. Aucun changement de locataire n'est à relever en 2020. Plusieurs travaux d'entretiens courants ont été effectués tels que des réparations de stores, changement d'appareils électroménager, la rénovation de l'étanchéité d'un balcon et de l'interphone.

Il est à relever que depuis l'enlèvement du bac à plantes à l'angle sud-ouest du bâtiment, aucune infiltration n'a été constatée en 2020. Les racines de l'arbre du bac étaient bien la cause des infiltrations récurrentes que nous avons connu ces dernières années.

## SI Montchoisi

### Treysala 18-20

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 1929 m<sup>2</sup>
- Cube assurance incendie : 7459 m<sup>3</sup>
- Nombre de logements : 18
- Nombre de place de parc : 18
- Gérance : Charles Decker depuis le 01.07.2019

Les sols d'un appartement de 4.5 pièces ont été rénovés par ponçage pour les parquets et pose de parquets flottant pour les pièces qui avaient encore de la moquette. Les murs de ce même appartement ont également été rafraîchis. Une porte palière et des portes de communication ont été changées dans un appartement. Des devis pour le remplacement des fenêtres ont été demandés à des entreprises en prévision de leur rénovation afin d'optimiser l'isolation des appartements.

**Treysala 22-24**

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 515 m<sup>2</sup>
- Cube assurance incendie : 7919 m<sup>3</sup>
- Nombre de logements : 21
- Nombre de place de parc : 21
- Gérance : Charles Decker depuis le 01.07.2019
- 52 places de parc en location

Les cuisines de deux appartements ont été entièrement refaites, celles-ci étaient particulièrement vétustes et nécessitaient ces travaux.

Dans les entretiens courants des 2 immeubles, on peut noter les changements d'électro-ménager (lave-vaisselle, réfrigérateur, four, vitrocéramique). La priorité étant toutefois donnée aux réparations plutôt qu'au changement des équipements quand cela est possible.

**Sociétés locales**

L'année 2020 avait commencé avec les traditionnelles animations des sociétés locales à la salle polyvalente notamment. Dès le mois de mars, les assemblées générales, dont celle de l'USL ont été annulées plongeant le village dans un calme inhabituel. Lotos, concerts, repas de soutien ont été mis en pause par les organisateurs, rendant compliquée la récolte de fond essentielle aux sociétés locales.

Après le choc du premier confinement, certaines associations ont repris des activités sur un mode réduit (nombre de participants, distanciation...). Seules les activités impliquant des enfants ont pu reprendre avec un semblant de normalité. Certaines sociétés ont proposé des activités en visio-conférence pour inciter leurs membres à garder les contacts et la motivation de bouger. Personne ne connaît les forces vives qui seront encore disponibles lorsque l'état de COVID se desserrera. Il faudra alors certainement recruter de nouveaux membres, réorganiser certains comités et nous espérons que les bénévoles du village répondront présents. L'incertitude des organisateurs est grande : ceux-ci hésitent à prendre les risques d'organiser un événement qui ne pourra peut-être pas avoir lieu. Les heures de 2020 sont difficiles pour tous et nous souhaitons que ces sociétés locales qui font la richesse sociale de notre village puissent bientôt ramener de la vie et l'esprit de fête à Yvonand.

## 7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS (M. Guy-Daniel Beney)

### - BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

#### o Organisation :

Le Bureau technique d'Yvonand (BTY) occupe 3 personnes correspondant à 2,3 ETP (2,2 ETP en 2019) M. Emmanuel Volery est chef de service depuis son entrée en activité le 1<sup>er</sup> juin 2016. Il est responsable du fonctionnement du BTY.

Mme Mary-José David, collaboratrice depuis 2005, occupe un poste à 80% et Mme Emanuelle Maccagni, secrétaire en activité depuis octobre 2016, un poste à 50%. Mme Maccagni effectue en plus une activité de 20% au Service de Voirie.

Selon le planning de formation de l'apprenti/e, il/elle peut être appelé/é à effectuer une période déterminée au BTY.

Le municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

#### o Tâches :

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants :

- Traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité.
- Traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale.
- Traitement et préparation des parutions dans la FAO (feuille des avis officiels) par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) des mesures de signalisation, de circulation et de stationnement.
- Traitement des procédures pour les aménagements routiers et les enquêtes préalables DGMR en application de la Loi sur les routes (LRou).
- Traitement des procédures d'expropriations.
- Organisation et structure des dossiers, suivi, archivage.
- Collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et avec tous les autres services communaux.
- Application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.
- Communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maitres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...
- Gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR).
- Mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées).
- Permis de fouille et relevés.
- Calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes.
- Gestion des procédés de réclame.
- Contrôles techniques divers et relevés par GPS.
- Démarrage et suivi des chantiers privés, suivi de certains chantiers communaux.
- Statistique de la construction (état des dossiers CAMAC).
- Gestion information et bases de données.

**M. Emmanuel Volery** est responsable de la gestion générale du BTY et de ce fait de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs. Il est membre du RIBT (ci-dessous), de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4); membre de la Commission de salubrité (point 7.3), membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du Plan directeur régional au sein de l'ADNV. Il collabore aussi étroitement et très régulièrement avec tous les autres Services communaux (Voirie, Bâtiments, Greffe, Bourse et Sécurité publique).

Durant l'année 2020, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques hors Police des constructions, dont notamment :

- Mise à jour de la gestion des eaux claires, des eaux usées et de l'eau potable et du cadastre souterrain.
- suivi du chantier de construction de la nouvelle salle de gymnastique triple :du démarrage du chantier jusqu'à la finalisation des excavations (28 heures de séance + 31 heures de suivi de chantier + notes pour la Municipalité). Le dossier a ensuite été repris par M. Hugo Dias dès mars 2020.
- dossier d'enquête et suivi du chantier pour le trottoir de la Route de Rovray.
- dossier d'enquête et suivi du chantier arrêt de bus En Brit – rue de la Mauguettaz.
- dossier d'enquête et démarrage du chantier d'une place Ecopoint en Treysala.
- suivi du chantier pour l'évacuation des bambous à la cabane des Pêcheurs en rivière au vallon des Vaux.
- Application du règlement de la zone réservée en vigueur depuis 09.2018.
- Participation et suivi à la révision du PACom / PDCOM (env. 125 heures de préparation du dossier, du suivi, des diverses séances, des contacts avec les mandataires, etc...).
- Participation, démarrage et suivi de l'étude du PPA Les Plages (env. 75 heures de préparation du dossier, du suivi, des diverses séances, des contacts avec les mandataires, etc...).
- Gestion technique et administrative de la procédure définitive des mesures de circulation et du stationnement dans les secteurs lacustres de l'av. des Pins et de Goncerut.
- Etude des mesures de circulation et de stationnement projetées dans les différents secteurs de la zone Village.
- Evolution du géoportail : lien avec le Registre foncier, mise à jour des cartes pour les dangers naturels, les dossiers d'enquête, les canalisations et les demande de permis de fouille en ligne ; en collaboration avec le SIT d'Yverdon.
- Participation et organisation des mise à l'enquête pour les projets concernant le secteur de la Gare.
- Participation et organisation des mise à l'enquête de la parcelle 326 - Marais de Mordagne.
- Suivi du dossier sur les inondations du hameau de la Mauguettaz, selon étude du mandataire RWB.

Ce sont plus de 700 heures que M. Volery a consacré à ces différents dossiers, sans pour autant négliger le traitement des dossiers courant.

**Mme Mary-Jo David** fonctionne comme membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4), ainsi que comme secrétaire technique de la commission de salubrité (point 7.3 ci-dessous).

Mme David est responsable du traitement administratif de la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser, elle en assure aussi le suivi. Elle établit les rapports techniques suite aux visites de salubrité.

Mme David a aussi collaboré avec le dicastère des bâtiments communaux (03 – Mme Emmanuelle Bigot) jusqu'à l'arrivée de M. Hugo Dias en mars 2020.

**Mme Emanuelle Maccagni** est secrétaire de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers concernant Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT), ce qui permet ensuite d'établir les rapports.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion des listings du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensés d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de municipalité.

Mme Maccagni a traité 768 courriers en 2020 : 573 courriers pour la Municipalité, 115 pour le BTY et 80 pour le RIBT (681 en 2019/726 en 2018).

Il est à relever que les informations transmises par les collaborateurs du BTY suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public Tapa-Sabllia, liées à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire, sont toujours très nombreuses, voir en augmentation.

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

#### **Situation COVID :**

A l'instar des autres Services communaux, la situation a imposé une mise en place de diverses mesures pour le BTY : l'organisation pour l'occupation des locaux, pour le télétravail, les relations du RIBT avec les autres Communes, la mise en place des nouvelles procédures imposées par les Services de l'Etat (CAMAC en particulier) et les diverses relations avec les citoyens et les professionnels (au total, env. 80 heures consacrées).

D'un point de vue général, cette situation a passablement compliqué le fonctionnement du BTY, mais l'organisation mise en place a permis d'assurer le traitement des dossiers dans des délais raisonnables en relation avec la situation générale liée aux mesures sanitaires imposées.

Du fait de la pandémie, les visites ont été fortement limitées aux domiciles des citoyens, principalement en ce qui concerne les contrôles par le BTY (objets dispensés d'enquête) et par la Commission de salubrité (objets soumis à enquête publique). Dans cette situation et du fait que la Municipalité se doit de délivrer les permis concernés, des visites de sécurité avec un nombre limité de participant (municipal, technicien et secrétaire) ont été effectuées dans un premier temps. Les visites de la Commissions de salubrité ont été reportées jusqu'à meilleure situation sanitaire.

Pour la même raison, il n'y a pas eu de formation continue organisée par les Services cantonaux durant 2020.

#### **- PRESTATIONS EXTERIEURES (RIBT) :**



**Le RIBT - Réseau intercommunal des Bureaux techniques créé en 2014 – regroupe 14 communes avoisinantes, sous contrat de prestation avec la Municipalité en ce qui concerne la police des constructions.**

En 2020, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestation :

- 22 permis de construire (35 en 2019 / 43 / 43 / 49 / 64).
- 4 demandes d'implantation A.
- 7 permis de construire dispensés d'enquête publique (11 en 2019 / 6 / 15).
- 21 permis d'habiter/d'utiliser (25 en 2019 / 22 / 14 / 7 / 9).
- 18 rapports techniques pour préavis (15 en 2019 / 10).

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé pour un équivalent estimé à 0,6 ETP (0,8 en 2019/0,7). M. Volery, principal interlocuteur auprès du réseau RIBT, y a consacré env. 320 heures.

Un montant de CHF 46'265.30 a été facturé à ces communes en 2020 (CHF 68'182.60 en 2019/ 67'171.30 / CHF 64'835.00 / CHF 58'310.00 / CHF 55'579.80) ; il est toutefois à relever que certaines prestations effectuées en 2020 ne seront facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

Cette légère diminution de recettes (budget CHF 50'000.00) découle d'une diminution du nombre de dossiers soumis à enquête publique pour les constructions de logement principalement, la majorité des 14 communes ayant dû limiter leur zone à bâtir afin de respecter la réglementation en vigueur (LAT – zones réservées).

Le BTY a constaté un impact conséquent du fait de la mise en place des zones réservées dans 6 des 14 Communes RIBT et s'inquiète de l'afflux de dossiers des prochaines années, une fois les zones réservées levées. Le traitement des dossiers pourrait se trouver difficilement compatible avec le suivi des importants dossiers de la Commune.

#### - PRESTATIONS YVONAND :

Les dossiers suivants ont été traités pour Yvonand en 2020 :

Permis de construire soumis à enquête publique	9	(17 en 2019/33/26/31/30)
Permis de construire dispensés d'enquête	50	(39 en 2019/28/18/28/31)
Total :	59	(56 en 2019 / 61/ 44 / 59 / 61)
Permis de construire dispensés d'enquête Services VD	1	(2 en 2019)
Permis d'habiter / d'utiliser	30 suite à enquête publique (P)	(42)
	5 suite à enquête publique de PPE (regroupant 65 lots)	(5)
	52 suite à dispense d'enquête (D)	(51)
Total :	87 (147 avec lots PPE)	(98 en 2019 / 77 / 7 / 7 / 20)
Rapports techniques pour préavis municipal	27	(15/17/10)

Il est à préciser qu'une seule et unique demande de permis de construire peut-être déposée et comptabilisée pour une construction comportant plusieurs logements (PPE), mais chaque lot doit être traité individuellement. Par contre et dès septembre 2018, date d'application du règlement sur la zone réservée (voir point 7.2a ci-dessous), il est à constater une forte baisse des demandes de permis de construire soumis à enquête publique et visant à la création de nouvelles surfaces habitables (logement) hors du bâti existant.

A cela s'ajoute :

13 (19 / 10 / 10 / 16 / 10) autorisations municipales pour des travaux de minime importance non soumis à permis de construire selon art. 103a LATC et 68A RLATC (murs et barrières jusqu'à 120 cm, cabanes de jardin jusqu'à 8 m<sup>2</sup>, installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc...).

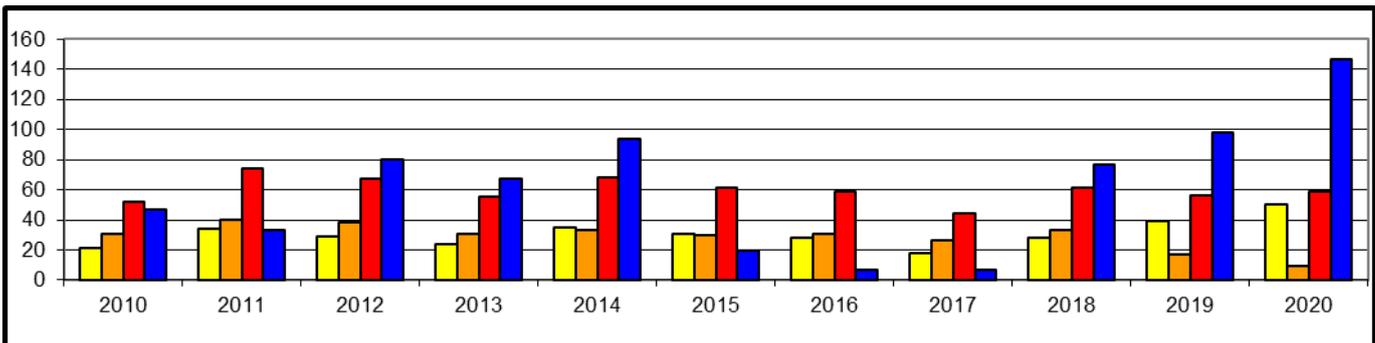
177 (152 / 110 / 123) dossiers temporaires ont été ouverts afin de répondre aux diverses demandes de citoyens.

10 (7 / 12 / 12) permis de fouilles ont été délivrés.

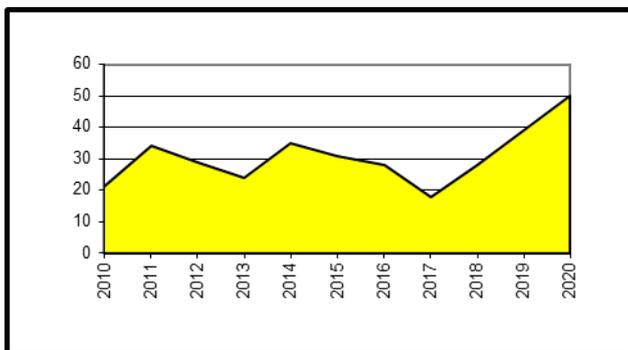
## RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2010 à 2020

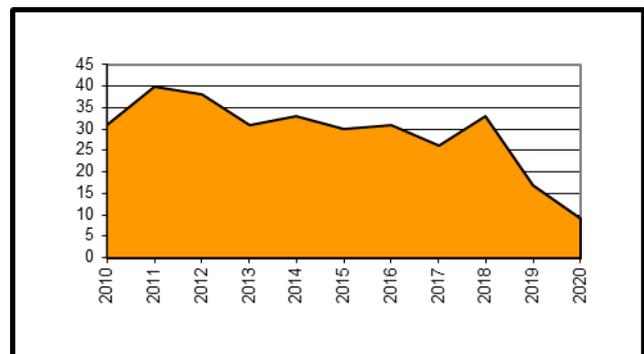
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire dispensés	21	34	29	24	35	31	28	18	28	39	50
Permis de construire soumis	31	40	38	31	33	30	31	26	33	17	9
Total	52	74	67	55	68	61	59	44	61	56	59
Travaux non soumis à autorisation	18	21	17	6	20	8	16	10	10	19	13
Permis d'habiter/utiliser délivrés	47	33	80	67	94	20	7	7	77	98	147



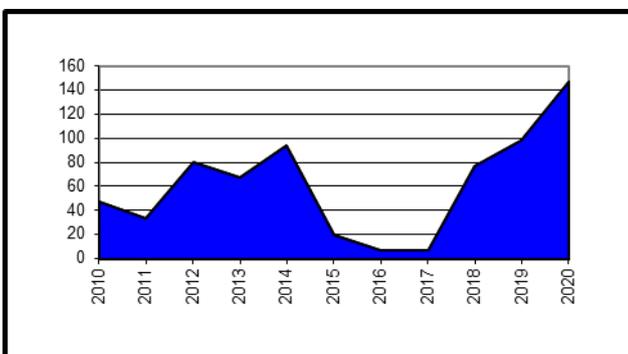
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



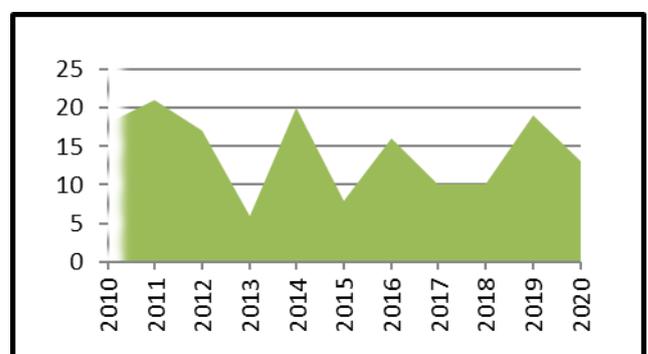
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



- **Principaux chantiers et constructions en 2020 :**

En 2020 et du fait de l'application du règlement de la zone réservée depuis 09.2018, relativement peu de chantiers liés à la construction de nouveaux logements ont eu lieu.

Les quelques constructions de logements réalisées en 2020 avaient pu bénéficier d'un permis de construire avant la mise en vigueur de cette mesure ou se sont réalisées à l'intérieur d'un bâti existant en conformité avec la réglementation.

Les principaux chantiers sur notre territoire ont été les suivants :

- **Denali, rue de La Mauguettaz (13 logements et parking souterrain)**  
Débutée en 2019, la construction a été finalisée en 2020. Permis délivrés
- **M. Peguiron, rue Oche-Berthoud (6 villas)**  
les travaux préparatoires ayant débutés en 2019, la construction des 6 villas a démarré en 2020 comme prévu. Finalisation prévue début 2021
- **Mme Sarah Challandes, rue du Casino à La Mauguettaz (ferme et logements de fonction)**  
Finalisation de la construction d'une halle agricole et d'un bâtiment de 4 logements liés à l'activité agricole. Permis délivrés
- **TRS, création d'une usine de recyclage de pneus dans locaux SIAM**  
Aménagement finalisé. Permis d'utiliser délivré
- **Realstone, création de 6 logements dans bâti existant**  
Travaux finalisés. Permis délivrés
- **TFI Trident SA, création d'un logement et de deux étages d'activités (bureaux) rue de la Mauguettaz 3**  
Travaux finalisés. Autorisation provisoire d'habiter et d'utiliser délivrée
- **Entour'Age SA, assainissement d'un immeuble d'habitation, création d'un ascenseur et aménagement combles, rte de Rovray 30**  
Construction finalisée. Permis délivrés
- **Commune d'Yvonand, salle de gymnastique triple**  
Construction en cours
- **Mme Vulliamoz & M. Viquerat, construction d'une villa rue de la Bauma 9**  
Construction en cours
- **M. Quentin Durussel, rénovation d'une ferme et création de 3 logements, rue du Casino 14, La Mauguettaz**  
La construction a débuté
- **M. Biolley & Mme Bodin, construction d'une villa rue de la Tannerie**  
La construction a débuté

- **BUREAU TECHNIQUE, SITUATION AU 31.12.2020 :**

Malgré la charge importante de travail au BTY et la situation connue en 2020, le rythme de rattrapage des dossiers en suspens a pu être maintenu, et même augmenté (+ 50% pour les délivrances de permis d'habiter/d'utiliser par rapport à 2019), grâce à l'organisation mise en place depuis quelques années déjà :

- 35 dossiers soumis à enquête publique (P - dont 5 PPE comptant 65 lots).
- 52 dossiers dispensés d'enquête publique (D).

L'objectif est une mise à jour de la totalité des dossiers (P et D) pour la fin de la législature, soit fin juin 2021.

## 7.2 Aménagement du territoire :

### ZONES À BÂTIR :

- a. **Zone réservée** (préavis 2019/06 - Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) .

Si les mesures liées à cette planification sont en vigueur depuis 09.2018, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a conclu à la validation de la zone réservée sur notre territoire en date du 27 février 2020.

En 2020, divers projets de réalisation de nouveaux logements hors du bâti et du gabarit existant ont dû être refusés, tout comme certains projets d'agrandissement de surfaces habitables affectées au logement.

- b. **Plan général d'affectation (PGA – Plan de zone), renommé depuis 2019 Plan d'affectation communal (PACom) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA) :** (préavis 2018/21 (Crédit d'étude pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCom), la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications).

Suite au démarrage de l'étude en mars 2019, à la séance en juin 2019 des Groupes thématiques regroupant aussi la Commission adhoc du Conseil communal, la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE) et la Commission stationnement et mobilité, du rapport de synthèse établi en juillet 2019 par les mandataires, de l'envoi du dossier auprès des Services cantonaux pour examen préliminaire et de la validation par les Services cantonaux en décembre 2019, la poursuite du dossier s'est déroulée en 2020 de la manière suivante :

- 3 séances entre les mandataires (Groupement Dolci), le Municipal en charge et le responsable du BTY.
- 2 séances pour le traitement de la thématique "04 Urbanisme" (responsable Guy-Daniel Beney et Bureau technique), qui ont visé à analyser les besoins et définir les objectifs relevés par les Groupes thématiques dans le cadre du développement général de l'urbanisation et de la démographie.
- 2 séances entre les mandataires et la Municipalité pour la présentation générale de l'avancement de l'étude.

Pour information et suite à la demande déposée en juillet 2020, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a validé début 2021 (23 février) la subvention convenue pour ce dossier d'un montant total de 56'156.00 (TTC), ceci faisant suite à l'octroi d'un crédit additionnel accordé par le Grand Conseil pour ce type de procédure.

Le traitement des autres thèmes va se poursuivre :

**01 Economie (responsable Philippe Moser et administration communale)** (traité le 10.03.2021)

- Intercommunalité (urbanisme).
- Intégration régionale (urbanisme).
- Commerces.
- Services et industries.

**05 Patrimoine et nature (Alexandre Lecourtier et voirie)** (traité le 17.03.2021)

- Lac et cours d'eau.
- Forêts.
- Agriculture et surfaces d'assolement.
- Paysage et vues.
- Flore et faune.
- Port et camping.

**07 Tourisme (Alexandre Lecourtier et Office du tourisme)** (traité le 17.03.2021)

- Attractivité et développement.
- Espaces et équipements publics (école, crèche, EMS, etc...).

- Manifestations.

**06 Mobilité (Romano Dalla Piazza et Sécurité publique)**

(traité le 14.04.2021)

- Transports individuels.
- Transports publics et interfaces.
- Mobilité douce.
- Stationnement.
- Stratégie générale (développement, complémentarité...).

**02 Energie et environnement (Gabriel David et voirie)**

- Energie et chauffage.
- Bruit et pollution de l'air.
- Sites pollués.
- STEP.
- Déchets & déchetteries.

**03 Culture et loisirs (Emmanuelle Bigot et Agenda 21 + USL/APYM)**

- Vie associative.
- Sports.
- Patrimoine et archéologie (préservation, restauration, mise en valeur).

Une fois la totalité des thèmes traités par la Municipalité, une présentation sera effectuée auprès des Groupes thématique et des diverses Commissions en vue de l'élaboration du dossier préliminaire pour les Services cantonaux selon la procédure exigée.



Plan de la zone urbanisée et affectations

**c. Plan de quartier Mortaigne :**

La création de ce nouveau Plan de quartier – parcelles 269 & 270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le conseil communal en octobre 2015, est toujours en attente.

Cependant, cette future affectation a été analysée en 2020 dans le cadre de la révision du PDCOM/PACOM et d'un projet de construction en cours d'étude.

**d. Plan de quartier Mordagne :**

Le préavis 2016-02 prévoyant la révision de cette planification, l'étude pour une affectation en zone d'utilité publique et sportive a donc été menée depuis 2019. Les différents Services cantonaux ont été consultés et intégrés dans le projet en ce qui concerne la DGMR. L'étude devrait être finalisée début 2021.

**e. Nouvelle planification de la zone "Plages"**

Le mandat pour la création de cette nouvelle planification a été confirmé à notre mandataire suite à l'acceptation du préavis 2020/03 par le Conseil communal en mars 2020.

Si l'inventaire des enjeux a été réalisé en 2019, l'étude en elle-même a démarré par la définition précise du périmètre concerné en tenant compte des diverses affectations cantonales et fédérales existantes dans tout le périmètre. Les nombreux besoins ont été répertoriés et précisés en détail.

En 2020 et en supplément aux diverses séances de municipalité pour définir le projet, une séance a été tenue en octobre avec les mandataires en vue d'élaborer le dossier d'examen préliminaire qui devra être présenté aux différents Service de l'Etat concernés (prévision avril 2021). L'objectif est de pouvoir finalisé ce dossier fin 2022 / courant 2023.

### **HORS ZONE À BÂTIR (zone agricole et zone intermédiaire) :**

Rappel que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quant aux projets ou travaux effectués hors de la zone à bâtir, soit dans les zones agricoles ou intermédiaires, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimes importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2020.

D'autre part, pratiquement la totalité des zones agricoles et intermédiaires sises sur notre territoire sont répertoriées en surface d'assolement (SDA) et doivent répondre aux exigences de la LAT.

### **7.3 Commission de salubrité :**

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président :	M. Guy-Daniel Beney
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni
Secrétaire technique :	Mme Mary-José David
Membres :	M. Michel Burnand
	M. Emmanuel Volery
	M. Jean-Luc Rochat

La commission de salubrité a pour rôle de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse délivrer un permis d'utiliser pour ce qui concerne les locaux d'activité ou les installations, ou un permis d'habiter pour ce qui concerne les logements.

Durant la procédure d'enquête publique, la commission consulte aussi tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la municipalité.

Pour des questions de délai, il est à relever que le Bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser provisoire. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement en question, ou le local, auprès du Registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du Contrôle des habitants.

Comme en 2019, ce type de visites a été diminué au maximum afin de ne pas apporter de tâches supplémentaires.

Du fait de la situation sanitaire connue depuis mars 2020, le nombre de séances de la commission de salubrité a été diminuée et a représenté 82,75 heures en 2020 (121.5 heures en 2019/123,2/70/30/40) réparties entre les visites des logements ou des locaux et les consultations des dossiers.

Au total, ce sont 29 (58 en 2019, 50/41/43/47) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- 22 (42/27/15/16/9) rapports suite aux séances et visites de la commission en vue de la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.
- 7 (16/23/26/27/28) rapports suite à préavis de la commission en vue de la délivrance du permis de construire.

Pour les travaux dispensés d'enquête publique (50 en 2020) ou non soumis à permis de construire (13 en 2020), le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation de ces dossiers.

La commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin du cabinet médical d'Yvonand est appelé à fonctionner au sein de la commission, Aucun cas n'est à relever durant l'année 2020.

#### 7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE – création 2009) :

La commission est composée de sept membres et d'une secrétaire :

Président :	M. Guy-Daniel Beney	Municipal urbanisme
Membres :	Mme Mary-José David	collaboratrice BTY
	M. Emmanuel Volery	responsable du BTY
	M. Nicolas Liechti	CC SOC      suppléant : M. Pierre Vigier
	M. Viktor Zeiter	CC UDC      suppléant : M. Stéphane Gurtner
	M. Cyril Ottonin	CC PLR      suppléant : Mme Christiane Brugger
	M. Dominique Antoniazza	architecte retraité, membre hors CC
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni	collaboratrice BTY

Un/e municipal/e ou tout autre personne peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. En 2020, M. Romano Dalla Piazza, Municipal, a participé à la séance du 9 juin pour traiter le sujet CCUE 73 et à la séance du 24 novembre pour le sujet CCUE 46.

La commission s'est réunie à 2 reprises en 2020 (3 en 2019/3/2/2//2/3) afin de traiter 7 sujets (8/10/10/2/9/5/15), comptabilisant un total de 30 heures (31,25/47,25/26/30/36/18/36,5). Elle a transmis ses rapports à la municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de l'aider à les prendre.

Sujets traités lors de la séance du 9 juin 2020 :

CCUE 71	Droit de préemption communal : principe adopté.
CCUE 72	PQ Mortaigue : futures affectations de la parcelle communale 270 en vue de l'étude pour la création du nouveau Plan de quartier selon préavis 2015/15.
CCUE 73	Caisse intercommunale de pensions (CIP), rue de la Tannerie 1 : projet d'agrandissement de la COOP et adaptation du parking.
CCUE 74	Site scolaire de Brit : projet de construction de 8 salles de classes en containers pour la rentrée scolaire d'août 2021.

Sujets traités lors de la séance du 24 novembre 2020 :

CCUE 46	Plan de quartier des Marais de Mordagne : projet de révision du règlement et du plan suite à la présentation du sujet lors d'une précédente séance (18.11.2014). Projet de zone sportive.
CCUE 47	PGA Révision (>PACom et PDCom) : avancement de l'étude et stratégie de développement de la zone à bâtir dans le cadre de l'adaptation du PDCom.
CCUE 75	Site de Brit : projet de nouveau bâtiment scolaire de 16/20 classes, information préalable.

Lors des séances de la CCUE, le municipal informe aussi la commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment (15 sujets en 2020 / 24 en 2019).

## 7.5 Police

### - Police de proximité :

Rappel que depuis la mise en vigueur de la réforme policière au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la gendarmerie effectue ses missions sur tout notre territoire. Notre commune est toujours rattachée au poste de Grandson, dont l'Adjudant Pierre-Alain Pittet est le Chef de poste depuis de nombreuses années, et il est toujours à relever une très bonne réactivité et excellente collaboration des agents de la gendarmerie, ceci en fonction des effectifs disponibles.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le municipal de la police, l'ASP et l'Adj Pittet afin d'analyser les interventions effectuées sur le territoire de notre commune. Cette rencontre permet aussi de cibler les différentes opérations souhaitées par la municipalité.

**L'antenne** ouverte par la gendarmerie depuis avril 2016 dans notre commune est toujours en fonction. Chaque mercredi après-midi, le Sgt Staremborg, agent délégué généralement pour notre commune, est présent dans une pièce du bâtiment de l'administration communale afin d'établir le contact avec les citoyens pour les besoins usuels : dépôt de plainte, informations, renseignements, etc...

Cet agent effectue aussi des missions de prévention et de répression sur le terrain en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes. Cette présence sur le terrain est effectuée régulièrement en collaboration avec notre ASP.

**COVID** : du fait de la situation sanitaire depuis mars 2020, l'antenne n'a plus pu recevoir de citoyens et a donc été fermée temporairement. Le/les agent/s reste/nt évidemment en contact étroit avec notre Service de sécurité publique, mais aussi avec chaque citoyen en cas de besoin.

Depuis 2016, la présence de la gendarmerie dans notre commune est complétée par la présence d'un **Poste mobile** - bus avec généralement la présence de deux agents. Ce véhicule stationne durant une demi-journée, principalement à proximité du Centre des Vergers. Proximité, visibilité, contacts et prévention sont les buts recherchés dans le cadre de ces opérations. En 2020 et malgré la situation sanitaire, le bus mobile a maintenu sa présence dans notre commune à **11** reprises (12 en 2019 / 14 en 2018) et le rapport fait part des informations suivantes :

- *Patrouilles pédestres, sorties des classes, contacts avec les commerçants et visibilité/prévention COVID ont été les missions prioritaires.*
- *Les questions liées à la circulation routière restent néanmoins parmi les plus nombreuses.*
- *Concernant COVID 19, plusieurs contrôles ont été effectués dans les commerces d'Yvonand et les équipages se sont tenus à disposition soit des autorités soit de la population, afin de prodiguer conseils et expliquer les dispositions de l'Ordonnance du CF, ainsi que les arrêtés du CE.*
- *Lors des présences à la sortie du Collège En Brit, constaté que beaucoup de parents attendaient leurs enfants. Toutefois à bonne distance de sécurité entre eux. La visibilité a permis, notamment au début des mesures, de donner de suite les bons réflexes sécuritaires.*
- *Cette situation particulière et exceptionnelle a permis de tisser une relation population/commerçants, privilégiée où les policiers ont pu se montrer rassurant et bienveillants vis-à-vis des commerçants. Dans certains cas des avertissements et des demandes de mise en conformité ont été faits, mais aucune dénonciation formelle à la Police du commerce.*
- *Le détachement de proximité, via son Chef ou le répondant de proximité était également en appui de Mme SABOTIC, si d'aventure elle sollicitait notre appui dans le cadre des contrôles COVID.*

De plus, les services préventifs de la gendarmerie (patrouilles motorisées et pédestres) sont nombreux et les diverses missions demandées par la municipalité sont réalisées avec satisfaction.

En 2020, plusieurs interventions ont eu lieu sur le site de Brit suite à diverses déprédations et dommages à la propriété. Les cas ont pratiquement tous été résolus.

Les interventions urgentes de la gendarmerie, via l'appel au n°117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale, que ce soit par des patrouilles provenant de Grandson, d'Yverdon ou d'autres postes, ainsi que des Centres de gendarmerie mobile (CGM).

375 évènements ont été traités par la gendarmerie pour notre commune en 2020 (360 en 2019/291/437/400/394). Il est à relever que de nombreux autres évènements sont traités directement par notre ASP.

Le tableau ci-dessous fait part des principaux évènements qui se sont produits sur notre territoire et dont la police cantonale a dû intervenir (top dix en gras) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vols par effraction	21	13	37	25	32	39	17	19	25	23	9
Vols simples et d'usages	14	33	22	28	24	20	24	21	21	15	<b>18</b>
Dommages à la propriété	20	22	11	20	13	10	23	19	8	14	<b>16</b>
Accidents véhicules	40	29	7	16	21	24	18	27	16	12	<b>13</b>
Vols par introd. clandestine	2	0	14	8	3	8	5	3	3	5	3
Voies de fait	4	2	0	2	3		1	2	3	4	4
Lésions corporelles	1	2	1	0	1	2	1	1	2	1	2
Violences domestiques	0	4	nc	nc	2	2	3	4	9	6	2
Disparitions	2	0	7	4	2	4	3	3	1	5	1
Demande d'assistance									24	13	<b>10</b>
Trouble de la tranquillité et nuisance											<b>36</b>
Litige											<b>25</b>
Individu suspect											<b>17</b>
Animaux											<b>14</b>
Infraction lois cantonales											<b>11</b>
Infraction règl. communaux											<b>10</b>

22 (22/21/22/29/23/23) accidents dus aux collisions avec des animaux ne sont pas mentionnés dans le tableau précédent.

**COVID** : comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, la situation sanitaire a quelque peu modifié les interventions courantes de la Gendarmerie dès mars 2020. En effet, le semi-confinement ainsi que le principe du télétravail ont influencés les relations de voisinage sans avoir cependant à relever d'importants ou d'inquiétants problèmes.

D'autre part, du fait que les campings n'ont pu ouvrir en début de saison et que la forme du tourisme a quelque peu été modifiée, de plus en relation avec une météo relativement clémente, nos plages ont connu un vif succès depuis avril déjà.

Diverses interventions ont donc été nécessaires au printemps afin de réguler au mieux la gestion du stationnement des véhicules d'habitation (camping-cars) principalement, du fait d'une fréquentation plus soutenue pour les sports nautiques.

En application des directives cantonales, les zones lacustres et divers emplacements publics ont dû être fermés au public durant quelques semaines.

Au final, il est à constater une très bonne présence de la Gendarmerie dans notre commune, que ce soit par l'intermédiaire des services préventifs, mais aussi par l'intermédiaire des interventions, de l'antenne et du poste mobile. Cette visibilité contribue à établir un sentiment de sécurité auprès de la population. D'autre part, les échanges avec notre ASP sont toujours excellents.

#### - Organisation communale :

En mars 2015, le poste d'Assistant de sécurité publique (ASP) a été créé et c'est aujourd'hui Mme Meliha Sabotic, ASP qualifiée, qui est en charge de ce service.

Mme Sabotic a été engagée en décembre 2017 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et depuis avril 2018 pour une activité fixe à un taux d'activité de 85%. Elle effectue ses tâches à l'entière satisfaction de la municipalité, comme par ailleurs depuis le début de son mandat.

Courant 2020 et afin de pouvoir répondre aux besoins qui découleront de la gestion du stationnement règlementé dans notre commune en 2021 (voir "stationnement" ci-dessous), le projet d'engagement d'un garde-parc ou d'un ASP adjoint a été finalisé, le budget ayant été accepté par le Conseil communal. Une offre d'emploi est parue début 2021 pour une entrée en fonction prévue en avril 2021.

Notre commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndics et municipaux de police (ASMP). La grande majorité des communes vaudoises sans corps de police municipal ou intercommunal font parties de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Depuis 2017, Yvonand a adhéré à l'AVSSP – Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique - association à but non lucratif dont le siège est à Echallens et présidée en 2020 par M. Didier Mast, ASP à Grandson. Depuis 2018, Mme Sabotic a rejoint le comité et occupe le poste de trésorière au sein de cette Association.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner, à rationaliser les tâches administratives et dispense la formation continue à ses membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP suit les formations et les séances thématiques organisées par ces associations, mais aucune n'ont été tenues en 2020.

#### - Circulation/contrôles des vitesses :

Depuis décembre 2017, date de mise en service des deux **radars pédagogiques mobiles**, la municipalité effectue de nombreuses mesures de vitesse à l'intérieur de la localité et des hameaux. Les statistiques détaillées permettent d'analyser les différentes vitesses relevées sans pour autant enregistrer les numéros de plaques. Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur installation, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, adjoint du chef au service de voirie.

En 2020, 5 emplacements différents ont été couverts par ces radars pédagogiques (6/12), ce qui a permis d'obtenir 10 statistiques du fait que les mesures sont prises dans les deux sens de circulation :

Emplacements :	V85 - 85% des véhicules n'ont pas dépassés la vitesse de :
	Entrant / sortant en km/h)
- Rue de l'Ancien Collège	36 / 36
- Route de Rovray	46 / 47
- Route de Pomy, La Maugetta	51 / 52
- Chemin des Cerisiers	48 / 47
- Rue de la Ria	59 / 66
- Rue de la Maugetta	52 / 56
- Avenue des Pins	31

Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des dépassements de vitesse enregistrés, et au besoin de les transmettre à la gendarmerie en vue d'organiser des contrôles répressifs.

**Les contrôles répressifs (radars)** sont planifiés par la gendarmerie à différents endroits de notre commune.

En 2020, 12 contrôles (23 en 2019, 24,23,34,14) ont été effectués à 3 endroits différents (7/8/5) de notre territoire.

4200 véhicules (8076, 7333, 6957, 8876, 5163) ont été contrôlés et 71 conducteurs (230, 136, 153, 254, 184) ont été dénoncés, ce qui représente 1,7 % (2,85%/1,85%/2,2%/2,86%/3,56%,) des conducteurs en infraction.

#### - **Circulation, stationnement et mobilité**

##### **Etude Transitec (préavis 2017/07)**

La phase I de cette étude – relevés détaillés du stationnement avec situation réelle – ayant été effectuée en 2017/2018 et présentée à la commission stationnement et mobilité en novembre 2018, la phase II – analyse et mesures envisagées – a été traitée par notre mandataire courant 2019.

Le rapport final a été présenté à la municipalité début 2020 ainsi qu'à la Commission stationnement et mobilité. Ses conclusions ont permis une mise en place de certaines mesures qui concerne la circulation, mais aussi la mobilité multimodale et le stationnement.

Certaines mesures proposées seront reprises dans le cadre de la révision des plans d'affectation actuellement à l'étude (PPA Les Plages, PDCom et PACom). L'étude est consultable sur le site internet de la commune.

##### **Circulation**

Secteur En Brit - circulation interdite aux véhicules à moteur, riverains et accès chantier autorisés : cette mesure provisoire est restée en vigueur en 2020 du fait de la poursuite du chantier de construction de la nouvelle salle de gymnastique.

Rue Oche-Berthoud - mise en place de ralentisseurs provisoires : suite à l'enquête publique en 2019 du concept de mobilité de la zone En Brit, liée au développement du site scolaire, des comptages ont été effectués par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue d'une mise en zone 30 km/h du secteur. Afin de pouvoir valider une telle mesure et respecter les directives en vigueur, des chicane provisoires ont été mises en place et la légalisation finale de la zone 30 km/h a été réalisée courant 2020. L'aménagement définitif du secteur (signalisation et mobilier urbain) sera cependant effectué en 2021 une fois les gros œuvres des chantiers en cours terminés (salle de gym et construction de 5 villas rue Oche-Berthoud).

Ch. du Poyet - circulation interdite aux véhicules à moteur, riverains et exploitation agricole autorisés : cette mesure, validée par la DGMR en 2019 mais légalisée en 2020, est entrée en vigueur en décembre.

Av. des Pins - sens unique : cette mesure a été remise en vigueur d'avril à septembre du fait que cette mesure provisoire avait donné entière satisfaction en 2019. La validation de la mesure définitive a été réalisée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) par une parution dans la Feuille des avis officiels (FAO) en juin 2020 et la mesure est entrée en force courant juillet.

Il est à relever que cette mesure a permis d'assurer une totale sécurité des usagers et garantir un accès sans problème des véhicules, notamment pour les services d'intervention.

La zone des Goilles a bénéficié par la même procédure DGMR d'une mesure permanente d'interdiction de circulation aux véhicules automobiles, riverains autorisés.

La rue de la Menthue a aussi bénéficié du même type de mesure.

## Stationnement

### Secteur lacustre :

Le concept de stationnement payant dans le secteur lacustre de l'avenue des Pins ayant donné satisfaction en 2019, le principe a été reconduit en 2020.

Du fait de la situation sanitaire et des difficultés rencontrées avec les fournisseurs pour une livraison de matériel, il n'a pas été possible de réaliser une gestion du stationnement payant par l'intermédiaire d'horodateurs, comme prévu.

La gestion du stationnement payant durant les week-ends a donc dû être assurée par l'intermédiaire d'agent de sécurité, comme en 2019, et la mesure a été élargie au secteur de la plage Goncerut.

3 agents ont procédé à l'encaissement de la taxe de stationnement aux entrées de zones et divers partenaires de l'économie locale ont permis de compléter le dispositif.

Au final, 10'911 opérations de paiement ont été enregistrées durant les 20 jours (25 en 2019) de mesures - durée adaptée en fonction de la météo - sur l'ensemble du secteur lacustre (Pins et Goncerut) :

- Paiement aux agents	8'371	(76,7%)
- Paiement aux partenaires	274	(2,5%)
- Paiement par les applications numériques	2'266	(20,8%)

Si durant les quelques jours de forte affluence les 788 places disponibles ont été totalement occupées, la situation générale a été soutenue mais satisfaisante sur l'ensemble de la saison estivale.

La gestion du contrôle du stationnement payant a été assumée par notre ASP (env.80 h /120 en 2019), appuyé par la collaboratrice responsable de la police administrative au sein de l'administration communale (29 heures) ainsi que d'une ASP assistante (18 heures) et d'un garde parc (22 heures). Près de 150 heures ont donc été consacrées pour assurer cette mission (211,25h en 2019 sur 25 jours).

Durant la période du stationnement payant, 509 (445) véhicules ont été dénoncés pour non-paiement du stationnement et 117 ont été annulées pour de justes motifs (tickets non visibles mais valables, autorisation de parcage, erreur des applications numériques, etc...).

En conclusion, le résultat de cette mesure de stationnement règlementé dans la zone lacustre a été positif et sera reconduit pour les années suivantes, avec l'adaptation du concept comme prévu.

### Secteur urbanisé :

À la suite de l'analyse effectuée en 2019, la Municipalité a avancé dans l'étude du principe de gestion du stationnement dans la zone urbanisée du fait d'une prochaine réalisation d'un P+R sur la parcelle propriété des CFF. Si ce projet CFF devait voir le jour en 2020, il a été reporté sur 2021 pour les raisons sanitaires connues.

L'étude a donc porté sur l'ensemble des places de stationnement publiques au centre du village, mais aussi sur les emplacements périphériques, comme le secteur du collège de Brit, en vue d'une réglementation du stationnement payant ou à durée limitée.

Le concept a été soumis à la Commission stationnement et mobilité le 26 février 2020 et le préavis 2020/11 a été déposé auprès du Conseil communal en automne 2020.

Suite à l'acceptation du préavis, les mesures ont été affinées en vue d'une mise en vigueur au printemps 2021. Des horodateurs seront alors installés sur les parkings de la Gare et du Pré de l'Hôtel de Ville, les autres emplacements étant règlementés par un stationnement à durée limitée.

#### - **Dénonciations – amendes**

En 2020, notre ASP a dénoncé 87 contrevenants (86/97) sous forme d'amende d'ordre (AO), majoritairement pour stationnement illicite et violation des règles de circulation, dont 28 pour non-respect du sens interdit à l'av. des Pins. Divers avertissements ont aussi été délivrés.

- **Commission stationnement et mobilité**

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal
Membres	Mme Meliha Sabotic	ASP
	M. Iwan Burri	Conseiller communal UDC
	M. Jean-Pierre Chapuisod	Conseiller communal PLR (démission 2020)
	M. Marc Jehouda	Conseiller communal PS, secrétaire
	M. Bernard Krieger	Conseiller communal PLR, Président AIY
	M. Nicolas Liechti	Conseiller communal PS
	M. Thierry Steiner	Conseiller communal UDC

La commission, créée en 2017, a siégé à une reprise en 2020 (pas de séance en 2019). Les sujets suivants ont été traités lors de cette séance :

1. Présentation du rapport final de l'étude du concept de stationnement et du schéma directeur de la mobilité (01.2020), par M. Florian Meyer, Co-Directeur Suisse Transitec Ingénieurs-Conseils SA.
2. Présentation du concept de régulation de la circulation dans la zone lacustre 2020, par M. Guy-Daniel Beney, Municipal.
3. Présentation du concept de régulation du stationnement, dans la zone lacustre et dans la zone urbanisée en lien avec la création d'un P+R, par M. Guy-Daniel Beney, Municipal.

- **Journée de la mobilité**

La traditionnelle journée de la mobilité n'a pas eu lieu en 2020 du fait que le Canton de Vaud a souhaité un repositionnement de cette thématique par une campagne cantonale de sensibilisation à la mobilité durable durant le printemps en remplacement de la semaine européenne de la mobilité organisée en automne de chaque année. La situation sanitaire n'a pas permis une mise en place de cette nouvelle campagne.

Cependant, la Commune collabore toujours avec l'Association Vélafrica en ce qui concerne les vélos trouvés et non réclamés.

## 7.6 Police-Population

Ce concept, anciennement appelé surveillance mutuelle des habitations (SMHab), résumé par "des yeux et des oreilles", introduit dans notre commune depuis de nombreuses années, n'a pas perduré suite à l'évolution de l'organisation policière.

## 7.7 Service de sécurité publique d'Yvonand (SPY)

Le service de sécurité publique est assuré par Mme Meliha Sabotic, ASP, qui occupe cette tâche, à l'entière satisfaction de la municipalité.

Hormis un contact étroit et très régulier avec le municipal de police, une séance est tenue hebdomadairement.

La prévention occupe la majorité de son temps, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal.

Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière plusieurs fois par jour aux arrêts de bus de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Pour ses patrouilles, l'ASP bénéficie d'un vélo à assistance électrique et utilise son véhicule privé, avec rémunération des kilomètres parcourus.

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les principales missions effectuées en 2020 :

- Gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire et des emplacements temporaires.
- Présence importante dans le secteur des plages lors de la période estivale (samedi et dimanche inclus).
- Gestion des diverses signalisations communales.
- Contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité sur le domaine public et des aménagements privés (haies par exemple).
- Diverses opérations auprès des propriétaires de chiens (prévention et "chasse aux crottes", enregistrement des chiens, etc...).
- Assistance lors de sinistres.
- Surveillance des récolteurs de fonds non autorisés.
- Appui lors de conflits de voisinage.
- Contacts avec les commerçants.
- Participation aux expulsions ordonnées par la Justice de paix (1 affaire en 2020).

**COVID** : un important travail a été réalisé depuis le mois de mars par Mme Sabotic dans le cadre de la mise en place et de la gestion des mesures liées à la situation sanitaire. De plus, elle a pu apporter les conseils de prévention à de nombreux citoyens et commerçants. Si quelques cas sans gravité ont été signalés à la Police cantonale par ses soins, une seule dénonciation a été transmise à la Préfecture.

Notre ASP a aussi effectué un important travail dans le cadre de la fréquentation de nos plages durant le printemps auprès des propriétaires de véhicules d'habitation sur l'avenue des Pins du fait que les campings n'ont ou ouvrir à la date prévue. L'appui de la Gendarmerie a été nécessaire à plusieurs reprises.

D'autre part, une présence a été soutenue à proximité immédiate du site scolaire de Brit afin de s'assurer du respect des directives cantonales par les parents d'élèves. Cette mesure a occupé notre ASP avec l'appui de 2 personnes bénévoles.

Aucune présence des gens du voyage n'a été enregistrée en 2020 (0/6) sur le site du Moulin, ceci du fait de la modification du règlement par la Municipalité et de l'adaptation de l'accès à la place réservée à cet effet.

#### - **Manifestations**

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA (POrtail CAntonal des MANifestations) est utilisé depuis 10 ans (2011) et permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

31 manifestations soumises à Pocama (60 en 2019/56) étaient programmées sur le territoire de notre commune pour l'année 2020 et 11 furent annulées pour les raisons sanitaires.

Aucun problème particulier n'est à relever dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées.

L'ASP, et en cas de nécessité avec l'appui de la voirie et des pompiers en ce qui concerne les mesures de circulation ou de parcage, peut être appelée en fonction des besoins dans le cadre de certaines manifestations. Ce ne fut pas le cas en 2020.

Notre ASP est aussi présente lors du déroulement du marché hebdomadaire, décalant alors son horaire habituel. Elle veille ainsi à l'application des directives de la Police du commerce et s'occupe de l'encaissement des emplacements auprès des commerçants occasionnels.

### **7.8 Contrôle des habitants**

Le contrôle des habitants, dont les tâches principales sont la gestion du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens, est tenu par Mme Valérie Cornu, préposée, et par Mme Chantal Métraux.

Population :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Arrivées</b>	358	312	286	267	396	314	298
<b>Naissances</b>	34	25	32	34	31	37	36
<b>Départs</b>	206	249	220	267	343	323	269
<b>Décès</b>	48	46	47	50	52	53	67

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population de la page 9, paragraphe 4.1.

Etrangers – au 31 décembre 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Permis N</b>			1				
<b>Permis F</b>	1	14	12	17	17	19	20
<b>Permis L UE/AELE</b>	1	4	3	4	5	4	3
<b>Permis L OASA</b>				2	4	2	1
<b>Permis B UE/AELE</b>	107	125	117	131	121	111	108
<b>Permis B OASA</b>	29	44	45	49	61	58	59
<b>Permis C UE/AELE</b>	249	252	255	270	280	287	300
<b>Permis C OASA</b>	26	28	23	30	33	32	37
<b>En attente autorisation</b>	2	6	3	1	10		7

Population totale (résidente et secondaire) au 31 décembre 2020 :

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total Hommes	Total Femmes	Total
Total des Suisses	1'111	1'309	281	259	1'392	1'568	2'960
Total des étrangers	238	194	53	54	291	248	539
Population totale	1'349	1'503	334	313	1'683	1'816	3'499

#### Harmonisation des registres :

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la municipalité.

Il arrive cependant que de nouveaux citoyens demandent à s'inscrire dans des logements qui ne sont pas toujours connus par la municipalité, et donc pas répertoriés dans le registre cantonal des bâtiments. Une légalisation de ce type de logement est alors nécessaire, pour autant qu'elle soit possible. Dans le cas contraire, le logement ne peut alors être utilisé/occupé. Quelques cas ont été traités en 2020, et une procédure a été engagée auprès de la Cours de droit administratif et public (CDAP).

#### Documents – au 31 décembre 2020

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le contrôle des habitants et le bureau des étrangers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cartes d'identité</b>	167	201	193	156	145	162	112
<b>Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...)</b>	246	180	177	222	297	226	166

#### Recensement des chiens :

229 chiens sont répertoriés sur la commune au 31.12.2020 (234 en 2019/240/251/219/210).

#### 7.9 Police administrative

La police administrative a pour tâches principales la gestion du contrôle des citernes, de l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales. Ce poste est tenu par Mme Corinne Woëts depuis juillet 2018. Elle occupe un poste à 30%.

#### Contrôle des citernes :

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 10 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2020, 5 (11) citernes de plus de 2000 litres ont été révisées et 4 (2) dossiers ont fait l'objet d'un rappel.

**Commandements de payer :**

261 commandements de payer ont été notifiés par la police administrative à certains habitants de la commune pour le compte de l'Office des poursuites (237 en 2019/289/167/235/142), soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente.

Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, M. François Cuany, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre commune, ce dernier ne percevant que le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

M. Cuany n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche.

**Ordonnances pénales (sentences municipales) :**

148 ordonnances pénales ont été notifiées par la municipalité en 2019 (44 en 2019/40/78/124) qui se répartissent comme suit :

- 7 (20/11) dénonciations de la part de la Sécurité publique (SPY – point 7.6).
- 29 pour dénonciations au Règlement de police, camping sauvage (av. des Pins - situation liée au COVID / campings fermés).
- 2 suite à dénonciations de la Police cantonale pour troubles de l'ordre public (nuisance nocturne).
- 79 (11/5) dénonciations pour des amendes d'ordre non payées découlant du stationnement en secteur lacustre.
- 10 (9/4) dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets ou autres sujets.
- 21 (4/20) dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur des parcelles privées mises à ban.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance.

Cette audition est effectuée par le municipal de police accompagné de la secrétaire municipale, éventuellement du municipal responsable du dicastère concerné par le sujet. Il n'y a pas eu d'audition en 2020 (2 en 2019/1).

Pour les jeunes personnes mineures, la municipalité leur demande, dans la mesure du possible, d'effectuer des travaux d'utilité publique au sein de la voirie en lieu et place du paiement d'une amende. 3 cas se sont présentés en 2020 suite aux dénonciations pour dommage à la propriété au Collège de Brit (aucun en 2019).

**7.10 Commission de naturalisation**

Président	M. Charles Wernuss	Conseiller communal
Membres	Mme Ariane Bottarini	Conseillère communale
	M. Christian Aubert	Conseiller communal
	M. Batiste Antoniazza	Conseiller communal
	M. Marc Jehouda	Conseiller communal
	M. Guy-Daniel Beney	Municipal de la police
	M. Martin Schnorf	Municipal des affaires sociales

La commune a reçu 5 demandes de naturalisation, dont les candidats sont de nationalité Togolaise, Camerounaise, Italienne/Espagnole et Française (2), qui ont été traités par notre Greffe et notre ASP en 2020. La commission municipale de naturalisation a procédé à une seule audition en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand (2 en 2019/4/5//3/4).

La commission a établi le rapport d'audition, favorable, et ce rapport a été validé par la municipalité.

Rappel que si cette commission communale a été dissoute en janvier 2019 en application aux nouvelles réglementations fédérales et cantonales entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il reste de compétence de la municipalité, respectivement de la secrétaire municipale et de l'ASP, d'établir les rapports en recevant le/la candidat/e.

## 8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Alexandre Lecourtier)

Pour ce premier exercice complet, l'accent a été mis sur l'évaluation et la priorisation des projets liés à ce dicastère. La pandémie et ses contraintes ont impacté à des degrés divers les activités, les rencontres et les travaux prévus.

Ainsi les services d'urgence et d'aide à la population ont été obligés de s'adapter rapidement aux circonstances, la saison touristique, bien que raccourcie, a cumulé les records atteignant parfois des sommets difficilement absorbables. Les forêts ont connu une forte fréquentation inhabituelle, et le triage fort de ses activités en extérieur, n'a connu qu'une suspension de quelques jours en RHT le temps de coordonner et d'organiser les déplacements sur les chantiers au plus fort de la crise de la première vague.

Pour le Municipal, le télétravail imposé par les directives sanitaires m'a permis d'organiser et de suivre plus directement les travaux de terrain planifiés l'année précédente, reportés et finalement maintenus malgré la situation.



### 8.1. Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)

#### 8.1.1. Comité de direction & assemblée intercommunale

Le comité direction pour l'année 2020 s'est organisé sans changement, comme suit :

Présidente	Valérie Jaggi Wepf	<i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i>
Vice-Président	Hervé Kemmling	<i>Municipal, Giez</i>
Membres	Marc-andré Burkhard Gloria Capt Pierre Dessemontet Francesco Di Franco Alexandre Lecourtier	<i>Municipal, Yverdon-les-Bains</i> <i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i> <i>Municipal, Yverdon-les-Bains</i> <i>Municipal, Grandson</i> <i>Municipal, Yvonand</i>
Secrétaire	Barbara Giroud	

Le comité directeur s'est réuni 10 fois en présentielle et par visio-conférence.

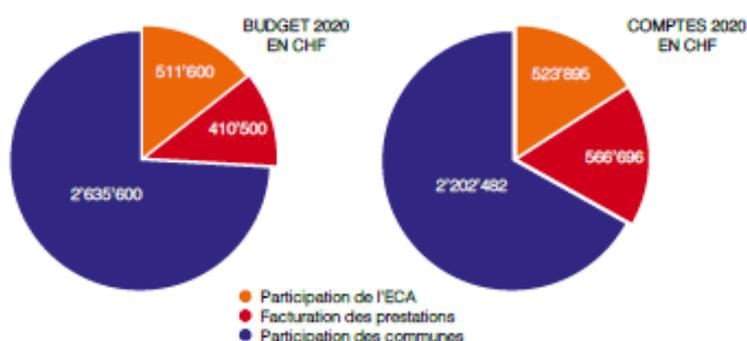
Commandant du SDSI, le Major-Instructeur Eric Stauffer.  
Site DPS B1 Yvonand, le Capitaine Thierry Grunig.

8.1.2. Rapport annuel 2019 & finances

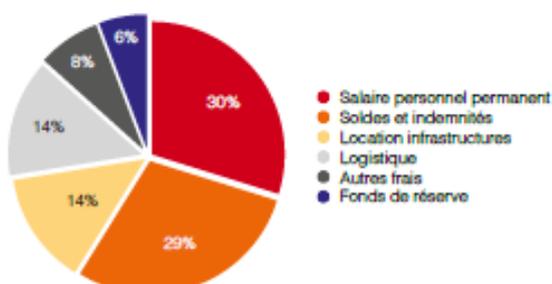
**11.5** CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT  
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

**16%** D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA  
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



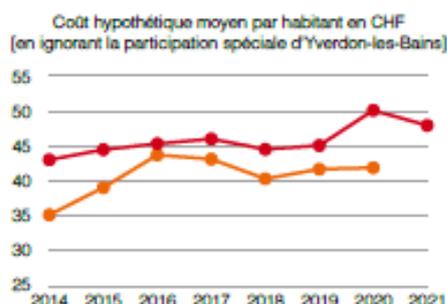
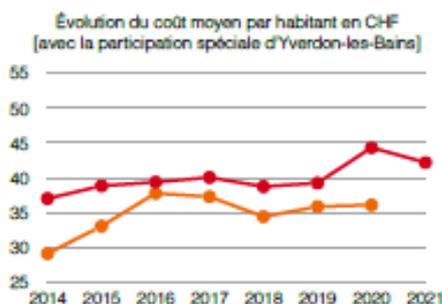
RÉPARTITION DES CHARGES



**5'259** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DPS

**851** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DAP

COÛT PAR HABITANT



Les dépenses présentent une économie globale de CHF 264'627 par rapport au budget, combinée à des revenus supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 168'491 soit +18.3%, comparés à +14.3% en 2019 et +31.6% en 2018), ce qui a pour conséquence une économie historique de CHF 433'118 (16%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 301300 soldes (CHF 185'784), 309100 frais de formation (CHF 15'558), 315500 entretiens véhicules et matériel (CHF 10'227), 316100 loyers et locations (CHF 101'708) et 318900 prestations diverses de tiers (CHF 11'789).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+ CHF 137'151), les positions 435900 ventes et prestations diverses et 465100 participation financière ECA présentent des excédents de revenus de respectivement CHF 18'048 et CHF 12'295.

Source : rapport gestion SDIS 2020

Quelques pictogrammes pour illustrer d'un coup d'œil la structure du SDIS Nord Vaudois.

La region



Population  
**52'649 habitants**



Surface du territoire  
**24'104 hectares**

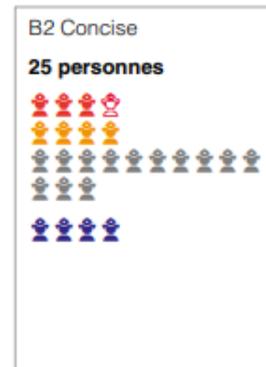
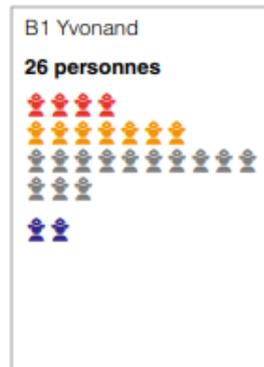
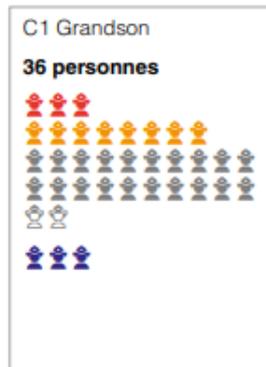
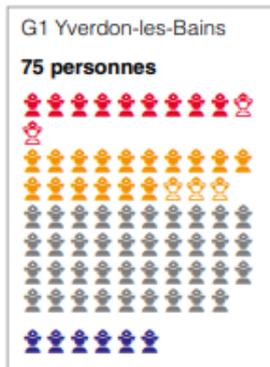


Valeur immobilière  
**14.7 milliards fr.**

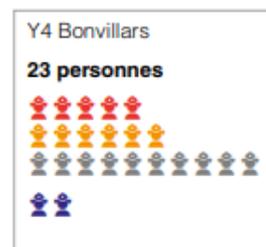
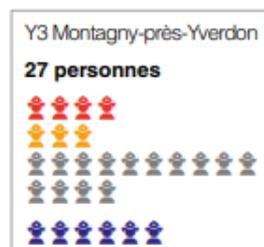
8.1.3. Effectifs

Effectif complet : 254 personnes (227 hommes et 27 femmes)

Détachement de premier secours (DPS)



Détachement d'appui (DAP)

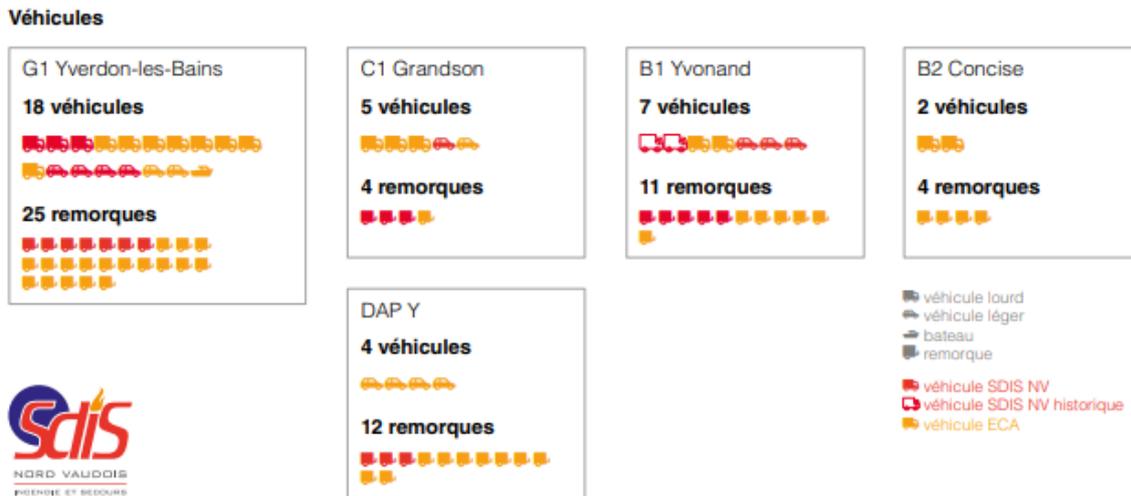


- officier
- sous-officier
- sapeur
- double incorporé
- recrue 1<sup>re</sup> année

Le télétravail a permis de disposer de personnel en journée alarmable sur une base volontaire, en nombre plus important qu'à l'accoutumé. Le programme de formation a été annulé, et les contacts entre membres du corps se sont espacés, certains se sont découverts ainsi des plages de disponibilité pour la famille ce qui a fait craindre des défections. Mais le virus pompier se révélant plus fort que la pandémie, nous n'avons pas à déplorer de départ massif suite à ce confinement.

l'instruction APR (appareils respiratoires) et du chef de site de Grandson se font d'autant plus ressentir.

**8.1.4. Matériel**



A noter : les travaux pour l'agrandissement de la caserne d'Yverdon-les-Bains (à charge de cette dernière, qui facturera une location supplémentaire) sur le site de l'ancien arsenal se sont terminés à l'automne 2020, avec quelques semaines de retard sur la planification initiale. Ils ont été complétés par les achats de matériel et de mobilier nécessaires à l'équipement de ces nouveaux locaux.

Les travaux de la caserne de Grandson, sont toujours en cours et devraient se terminer sur 2021.

Du côté d'Yvonand, la réfection des sols de la caserne abîmés et glissants en cas de pluie a été évoquée par le responsable de site. Une demande officielle a été transmise par l'EM en ce sens et les travaux sont prévus sur 2021.

**8.1.5. Impact de la crise sanitaire**

La pandémie COVID-19 dès la mi-mars a, non-seulement, impacté la marche du service, mais aussi les finances du SDIS. Contrairement à une entreprise avec salariés, la baisse des activités du SDIS se traduit directement en économie de soldes. Si certaines charges fixes sont inchangées, d'autres sont aussi directement liées au taux d'activité (consommation de carburant par exemple) et engendrent des économies importantes durant la crise. Sans arriver à chiffrer avec précision l'influence de la COVID-19 sur les finances du SDIS, il est possible de dégager quelques grands axes et fournir une indication des dépenses et économies supplémentaires.

Objet	Position budgétaire	Dépense <sup>6</sup>	Économie <sup>7</sup>
Heures de désinfection (~600)	301300	CHF 15'000	
Annulation d'exercices	301300		CHF 180'000
Annulation de cours cantonaux et fédéraux	309100		CHF 8'000
Annulation d'autres cours extérieurs	309100		CHF 7'000
Annulation d'utilisations particulières de sapeurs-pompiers	301300		CHF 17'000
Annulation des concours	301300		CHF 11'000
Achat de produits de désinfection et de protection	313300	CHF 6'000	
Achat de carburant	315500		CHF 8'000
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 21'000</b>	<b>CHF 231'000</b>

Source : rapport gestion SDIS 2020



## 8.2 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPCI)

### 8.2.1 Comité de direction & assemblée intercommunale

Président	Pierre-Alain Lunardi ;	<i>Municipal, Montagny-près-Yverdon</i>
Vice-Président	Lionel-Numa Pesenti ;	<i>Municipal, Sainte-Croix</i>
Membres	Mary-Claude Chevalier ; Francesco Di Franco ; Luigi Fiorito ; Valérie Jaggi Wepf ; Bernard Rochat ; Paul-Claude Rochat ; Jean-Pierre Blanc ;	<i>Municipale, Orbe</i> <i>Municipal, Grandson</i> <i>Municipal, Vallorbe</i> <i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i> <i>Municipal, Le Lieu</i> <i>Municipal, L'Abbaye</i> <i>Municipal, Chamblon</i>
Secrétaire	Sarah Novet (hors comité)	

Là encore la pandémie a fortement impacté le déroulement des séances, et aucune assemblée intercommunale ne s'est tenue du fait des mesures sanitaires en vigueur.

Les contacts directs avec le CD ont donc été inexistant, mais nous avons pu suivre le fort engagement de la PC au travers des informations transmises par l'État-major Cantonal de Crise (EMCC) qui nous transmet ses rapports de manière hebdomadaire.

Ainsi les effectifs ont été engagés pour soutenir les effectifs des EHN, notamment pour le Drive-in du COVID.

Des soutiens ponctuels ont été sollicités par les communes au plus fort de la crise sanitaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vague) pour porter assistance aux institutions fortement impactées par les effectifs malades ou en quarantaine.

Notre Commune, n'a pas bénéficié de ce soutien car nous n'en avons pas fait de demande expresse.

### 8.2.2 Rapport annuel 2020 et assemblées

L'assemblée intercommunale de présentation et d'approbation des comptes prévue au 27 mai 2020 à Bofflens, a été simplement annulée du fait de la pandémie.

Idem pour le rapport de bataillon qui devait se dérouler le 3 mars 2020 à Orzens.

Pas de rapport annuel publié à ce jour 2020.

### 8.2.3 Finances

Le coût par habitant pour les comptes 2020 est de CHF 18.17 légèrement inférieur au budget. La forte augmentation des soldes versées a été compensée par le subventionnement cantonal.



## 8.3 Forêts communales

### 8.3.1 Triage forestier

La commune a adhéré à l'Association des propriétaires forestiers du Triage Yverdon-Yvonand pour gérer l'exploitation des forêts communales, afin de se permettre l'engagement d'un garde forestier pour assurer la coordination des travaux forestiers.

Les autres membres de l'association sont :

- Cheseaux-Noréaz, représentée par M. Jean-Marc Tâche
- Villars-Epeney, représentée par M. Michel Cornamusaz,
- Yverdon-les-Bains., représentée par M. Sandro Rosselet

L'Etat de Vaud ne fait plus partie de l'association bien qu'une partie des forêts exploitées lui appartienne. Le municipal de la commune d'Yvonand est président de cette association.

Le triage emploie 6 personnes dont un apprenti, sous la direction du garde forestier, M. Philippe PEREY.

### 8.3.2 Tirage : réorganisation du 8<sup>ème</sup> arrondissement

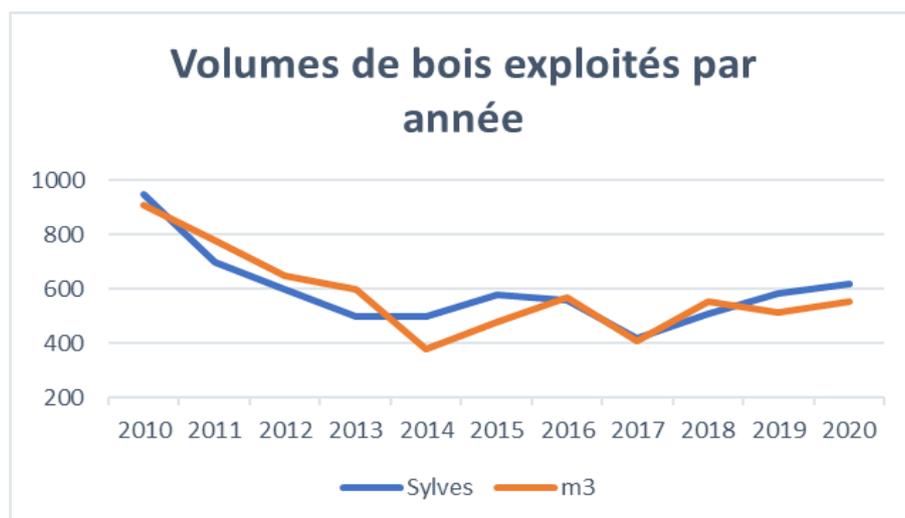
Le Canton a souhaité modifier l'organisation du 8<sup>ème</sup> arrondissement auquel le Triage est rattaché en passant d'un découpage de 6 à 5 secteurs. Partant qu'à chaque secteur est attribué un garde forestier. Cette démarche répond à la volonté d'économiser un 0.5 EPT sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement forestiers, suite au départ à la retraite d'un titulaire.

L'incidence pour notre Triage est de voir le retour dans notre périmètre des forêts de Cuarny. Les modalités ne sont pas encore arrêtées mais l'objectif est de procéder à ce redécoupage sur l'année 2021.

### 8.3.3 Martelages & coupes

Année 2020	Martelages Sylves	Coupes m3	Culture nb/pce
Résineux	217	198	152
Feuillus chablis	308	354	
Autres feuillus	91		1091
	<b>616</b>	<b>552</b>	<b>1243</b>
sylves	tiges propres à l'exploitation		
m3	bois coupés prêt à commercialiser		
chablis	arbres au sol déracinés		
Plantations	Mélèzes et noyers (autres feuillus)		

### 8.3.4 Exploitation – ventes de bois



<b>Volumes de bois exploités</b>		<b>en m3</b>	<b>(2019)</b>	<b>2020</b>
Bois de service	résineux	(R)	111	161
	feuillus	(F)	114	73
Bois d'industrie		(R)	44	0
		(F)	14	58
Bois de feu		(R)	0	37
		(F)	230	223
Total des prélèvements	résineux	(R)	155	198
	feuillus	(F)	358	354
TOTAL			513	552

Les volumes de bois exploités sont relativement stables, mais les prix de ventes sont restés très bas du fait d'une forte érosion de la demande. Les volumes de bois issus de coupes sanitaires (bostryche) sont encore importants à l'échelle européenne et les consommateurs se sont faits plus rare avec le ralentissement de l'économie.

### 8.3.5 Acquisition de forêts

Bien que sollicités à 2 reprises, la commune n'a pas procédé à des acquisitions cette année.

### 8.3.6 Locaux

Le DDP pour le terrain propriété de la commune d'Yverdon-les-Bains, de l'ancienne pouidière du « bois clos », a été signé devant notaire par les représentants du Triage. Ce document d'une validité de 50 ans, permet au triage de planifier, la démolition du bâtiment situé sur la parcelle et de prévoir la construction d'un couvert pour le stockage des plaquettes de bois déchiquetées issues de la production locale.

Le projet sera initié sur 2021 et devrait se concrétiser en 2022.



## 8.4 Rives, plages et cours d'eau

### 8.4.1 Pêche professionnelle

Le projet de pêche porté par Pierre-André Chevalley, d'implanter de nouveau locaux sur une plateforme lacustre à l'ouest du port a été balayé par les services du Canton

#### 8.4.2 Décapage des zones lacustres

Les travaux prévus par l'Association de la Grande Cariçaie (AGC) d'égrappages des zones lacustres ont été menés à terme pendant l'hiver 2019-2020.

La Municipalité a profité pour installer des barrières de protection de la zone forêt en attendant que les plantations réalisées prennent suffisamment d'envergure. Les véhicules sont invités à se parquer de manière longitudinale et plus en épis.

#### 8.4.3 Curage des dépotoirs de la Golaz et du Culaz de la Bauma



La Municipalité a donc décidé de procéder à ces travaux urgents (absence de curage régulier depuis 10 ans), afin d'assainir les sites et de prendre les dispositions nécessaires pour un entretien régulier.

La végétation environnante ayant pris le dessus sur l'installation de la Golaz, des travaux exploratoires et des modifications (conduites de dérivation) ont été réalisées pour faciliter les opérations d'entretien actuelles et futures.

#### 8.4.4 Pont du Casino de la Mauguettaz et rives de la Menthue



Depuis plusieurs années la Menthue, forte de crues importantes, s'appuie sur la rive coté village en amont du pont du casino, sur la rive opposée des dépôts de sable se sont accumulés. Tant et si bien que la pile du pont a été touchée par cette érosion qui a creusé ses appuis dans le lit de la rivière.

Avec le soutien des services du canton, il a été décidé de procéder aux travaux d'injection de béton sous la pile et de stabiliser la berge par un enrochement, nécessaires pour stopper ce processus. La Municipalité a profité de ce soutien cantonal (qui ne prend pas d'habitude les frais liés aux infrastructures communales comme le pont) pour démarrer rapidement (travaux urgents) ce chantier.

A la fin de l'été le chantier s'est terminé, mais des crues importantes en octobre, nous ont obligé à procéder à un renforcement de l'enrochement (en janvier 2021).



#### 8.4.5 Planification des entretiens Ruisseaux de Gy et de la Rochette

La voirie a effectué des contrôles et des curages de toutes les conduites et constaté qu'une souche importante obstruait une canalisation qui traverse le village. Non sans difficulté cette souche a été extraite, avec la création d'un nouveau regard. Reste que la configuration du bassin versant et les pluies torrentielles ponctuelles toujours plus fréquentes justifie l'élaboration d'un projet de protection plus large.

La municipalité a donc décidé de poursuivre la mise en œuvre des recommandations avec l'attribution d'un nouveau mandat à RWB pour le chiffrage des aménagements et l'évaluation de l'incidence de ceux-ci sur les crues à venir, pesée d'intérêt entre les investissements de protection et les coût encourus par les sinistres.

Suite à cette réorientation, et la complexité des calculs exigés par le Canton et la confédération, critères stricts en vue de l'obtention des subventions, le projet a pris du retard.



#### 8.5 Yvonand – Tourisme

La saison touristique s'est globalement trouvée complètement chamboulée par la pandémie. Les ouvertures de camping ont été reportées sans véritable perspective pour la réouverture. Et les clients ont afflué dès que le feu vert a été donné par le conseil fédéral. Afflux massif car les possibilités de voyager à l'étranger étaient très restreintes.

Plusieurs mois ont été nécessaires à l'AIY, pour répondre aux demandes de remboursement suite aux annulations.

L'ADNV, et son émanation, qu'est la section « tourisme », connaît une phase de réorganisation interne importante. Hormis l'effet COVID, spécifique à 2020, les propositions du bureau exécutif devront être évaluées pour déterminer si la collaboration sera poursuivie sous cette forme.

##### 8.5.1 Cinéma à la plage

Toutes manifestations 2020 ont été annulées du fait des restrictions sanitaires.

### 8.5.2 Gîtes

Projet de signalétique progresse, le visuel régional a été approuvé par les Communes de la région touristique. Les implantations ont été validées, et le bureau Signaxis en charge du projet doit maintenant procéder à la légalisation et la pose de ces panneaux à l'entrée de la région d'Yvonand.

### 8.5.3 Port & Plages

Entretien habituel des plages par la voirie. Des toilettes sèche en test ont été installées du côté de la plage du port afin d'évaluer l'opportunité de telles installations saisonnières. L'expérience a plutôt été bien accueillie par les touristes et le projet sera reconduit.

Le projet de plages « sans poubelles » a été proposé par l'AIY en fin de saison pour mieux structurer la récolte et le tri des déchets sur la plage des Pins.



## 8.6 Domaines

### 8.6.1 Vignes

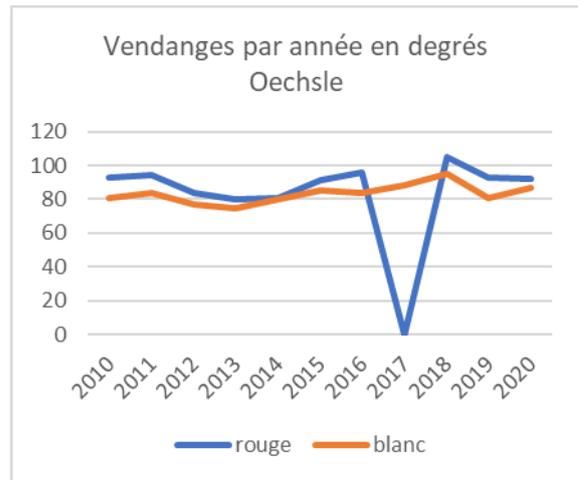
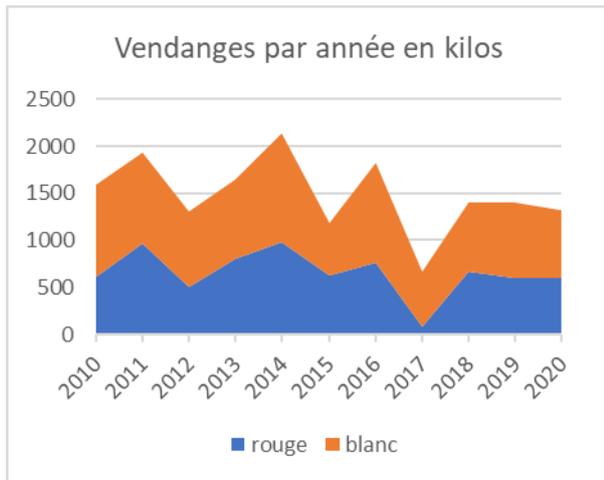
La Municipalité a décidé de mettre un terme à la collaboration avec la famille Isoz d'Yvorne pour la vinification et la mise en bouteille des vins de la Commune. Le mandat a été remis à la famille Marendaz de la Cave de la combe à Method, et en particulier à Valérie Marendaz, diplômée d'un bachelor en œnologie habituée à travailler les Chasselas et Pinots noir des Côtes de l'Orbe, appellation que nous partageons.

La vinification est complétée par un accompagnement des collaborateurs de la voirie pour le suivi de la vigne et la limitation des traitements phytosanitaires au maximum.

Les vendanges se sont déroulées avec des équipes restreintes, par une météo capricieuse et en 2 temps, car compte tenu de la nouvelle proximité de la cave, les blancs et les raisins rouges ont pu être récoltés à leur meilleure maturité.

Fort de ces changements, la Municipalité a aussi entrepris la mise à jour des étiquettes de ces bouteilles officielles.

A noter encore, que la région viticole des côtes de l'Orbe a été racontée au travers d'un livre, largement illustré, écrit par Monsieur Claude JACCARD, les vins de la commune sont cités.



### 8.6.2 Terrains agricoles communaux

La remise de terrains communaux par un fermier arrivant à l'âge de la retraite a été l'occasion de mettre sur pieds un inventaire précis des terrains agricoles en fermage et de leurs baux respectifs.

Une réflexion globale sur l'attribution des terres agricoles aux exploitants de la commune a été initiée, et la mise à jour du règlement d'attribution est prévue pour 2021, année charnière car l'ensemble des baux arrivent à terme au 31.12.2022.

## 9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (M. Romano Dalla Piazza)

### Service de voirie

Avec l'engagement à 80% de M. Loïc Gallandat en CDD et le soutien administratif à raison d'un jour par semaine par une collaboratrice du bureau technique (20%), l'équipe comprend 9 emplois à plein temps.

Le permis de conduire obtenu en 2019 par M. Gallandat lui permet d'intervenir de façon beaucoup plus indépendante, soulageant d'autant l'équipe dans ses nombreuses missions.

La charge liée à la mise en place du manuel d'autocontrôle des eaux et la réorganisation du service ont reporté l'engagement d'un nouvel apprenti à l'année 2021. Cette proposition du chef de service et de son adjoint a été acceptée par la municipalité.

L'année 2020, en raison des circonstances particulières liées à la pandémie, n'a pas permis d'organiser la traditionnelle journée technique avec toute l'équipe de voirie.

En matière de formation continue on peut relever la formation pour contrepoids et chariots de 2 collaborateurs. Les élèves de TEM (Transition-Ecole-Métier) de la fondation Verdeil ont participé à des journées de travail avec l'équipe de voirie, ou seuls sur divers chantiers de nettoyage, ou entretien des espaces verts.

Le tableau ci-après présente la ventilation des heures par domaine d'activité.

Le nombre d'heures d'arrêt maladie et accident a très fortement augmenté en 2020. Une grande partie de ces heures provient d'une opération planifiée d'un collaborateur. La récupération des heures supplémentaires est restée stable. Pour rappel, les absences AT comprennent les vacances. Ces heures n'étaient pas comptabilisées avant 2018.

L'organisation du service en 2020, prévoyait une absence en congé sabbatique du chef de service durant 6 mois. Les circonstances ont impliqué son retour anticipé. L'organisation mise en place pour assurer la gestion du service durant son absence a été poursuivie. Le temps libéré a été affecté autant que possible au chef de service, qui assume également la fonction de fontainier, pour avancer dans la mise en place du système d'autocontrôle des eaux.

A partir de mars 2020, le service a été séparé en 2 équipes de travail. Le but était de garantir un service minimum en cas de quarantaine liée au COVID.

Malgré cette année particulière, l'équipe a couvert toutes les missions qui lui ont été confiées et a fait face aux nombreuses sollicitations qui lui sont adressées.

	moyenne 2008-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Différence 2020/2019, en %
Absences, maladie, accidents	<b>575</b>	1034	405	269,5	84,75	480.75	2090.5	<b>335%</b>
Abs AT	-	882	130	331,75	2767	3136.5	2553.25	-19%
Abs HS	-	843	640	520,25	481,5	599.25	624.5	4%
Domaines	<b>2160</b>	945	1403	2371,25	2320,75	2098.15	1425.75	-32%
Forêts	<b>818</b>	217	41	819,5	999,5	864.25	892.25	3%
Vigne	<b>606</b>	512	639	627	695,5	796.25	768.25	-4%
Bâtiments	<b>855</b>	2657	1701	656,25	997,75	1342	1046.75	-22%
Travaux	<b>2606</b>	2455	2925	3357	3935	3385	4473.45	32%
Parcs	<b>1115</b>	913	1343	1604,75	1160,5	1676	1480.5	-12%
Ecole	<b>259</b>	0	0	0	0	0	0	
STEP et collecteurs	<b>1551</b>	1423	1436	1632,22	1917,5	2166.25	1812	-16%
Gestion des ordures	<b>1609</b>	1747	2011	2119	2112,25	2220.75	2109	-5%
Police PCI	<b>239</b>	184	299	257,25	393,25	525.25	427.25	-19%
Eaux et éclairage public	<b>1142</b>	1133	1721	1393,75	1688,95	1089.25	877.75	-19%
Inhumations	<b>151</b>	133	162	86,5	201,75	293.75	273	-7%
<b>Totaux</b>	<b>13686</b>	<b>15078</b>	<b>14856</b>	<b>16045,97</b>	<b>19755,95</b>	<b>20673.40</b>	<b>20854.2</b>	1%

La comparaison en % des heures de 2020 par rapport à 2019 illustre parfaitement les importants changements survenus.

On observe d'abord une bascule entre « domaines » et « travaux ». Cela peut s'expliquer par les nombreux chantiers survenus dans l'entretien des routes en agglomération. On peut noter ensuite une réduction de l'ordre de 20% de volume d'activité dans les secteurs « bâtiments », « parcs et jardins », « STEP et collecteurs », « police PCI » et « eaux et éclairage public », à l'image d'un ralentissement économique généralisé. Les autres activités restent très stables, à l'image du secteur « gestion des ordures » qui s'explique par l'obligation de maintenir l'ouverture des déchetteries y compris durant le semi-confinement.

### Véhicules et matériel de voirie

Le transporteur de marque Meili a été livré en début d'année. La justification du choix de ce véhicule s'est très largement confirmée. Sa polyvalence et sa très grande maniabilité permet de répondre à la plupart des missions du service.

Le véhicule de type Goupil a impliqué d'importants travaux d'entretien. Le besoin d'un véhicule électrique dans le fonctionnement du service n'est plus à démontrer. Il va falloir envisager l'achat d'un second véhicule de ce type à court terme.

Au niveau du matériel, on peut encore signaler :

- L'achat d'un nettoyeur haute-pression à moteur.
- L'achat du matériel nécessaire à l'extension de la clôture sur la déchetterie des Vursys.
- La fourniture d'une table de 4m en sapin pour l'aménagement de la plage Goncerut.
- L'achat de deux tables de pique-nique supplémentaires pour le Pré Hôtel de Ville.
- La location d'un nettoyeur de plage, modèle pour tracteur de Cherrington ; en cas d'achat de ce système en 2021, les frais de location seront déduits du prix d'achat.

Pour assurer les travaux d'entretien en forêt, la voirie a loué une broyeuse à branche avec sa remorque. Ce dispositif permet de disposer de copeaux de bois. Les copeaux produits sont utilisés dans les travaux d'entretien extérieur, par exemple sur la place de pique-nique du Casino de la Mauguettaz. Pour l'heure il n'a pas été décidé d'acquérir ce type d'engin.

### Routes et chemins en agglomération

#### **Trottoir route de Rovray**

Pour rappel, ce projet portait en très grande partie sur la remise en état du trottoir existant et son élargissement. Cet axe piétonnier est très largement utilisé, en particulier parce qu'il relie des quartiers d'habitation et l'EMS de la fondation Saphir aux commerces du centre du village.



*A gauche, illustration de l'état du trottoir existant avant élargissement ; à droite l'aménagement de l'installation de chantier au ch. du Rébut.*

Les travaux ont démarré en juillet avec la construction d'une plateforme pour l'installation de chantier et la réalisation d'un trottoir provisoire en grave stabilisée sur près de 95 m.



*A gauche, l'installation de chantier au ch. du Rébut ; à droite l'aménagement d'un accès piétonnier provisoire sur la route de Rovray.*

Un passage piéton provisoire a dû être aménagé pour rediriger les piétons sur le trottoir existant en direction des commerces.

Le déplacement du nouveau passage piéton au croisement avec la rue de la Ria a entraîné la mise en conformité de l'éclairage. Une étude lumino-technique a été entreprise avec la Romande énergie pour obtenir l'accord des riverains directement concernés.

Une importante adaptation a été réalisée au carrefour avec la rue de la Bauma. Un accord passé avec le propriétaire de la parcelle a permis d'élargir très sensiblement l'accès au passage piéton sur la route de

Rovray. Cet accord portait sur le financement d'un muret par la commune en compensation d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> à rattacher au domaine public.



*Elargissement du trottoir au carrefour de la Bauma, à l'approche du passage piéton existant sur la route de Rovray.*

Les travaux se sont terminés le 14 octobre par la signature du procès verbal de réception d'ouvrage.

### Réfection de l'arrêt de bus en Brit

La dernière construction sur la parcelle attenante à l'arrêt de bus a été l'occasion de lancer des travaux de réfection. Il s'agissait en particulier de profiter d'une participation financière du promoteur pour la remise en état de la partie du trottoir démontée pour assurer l'accès au chantier. Les négociations ont permis de faire valoir une participation pour la réparation des dégâts engendrés à la route par les constructions de villas.

Les travaux ont démarré début août pour une durée de 6 semaines. Des accords ont été négociés avec les propriétaires des parcelles 2683 et 2686 pour assurer une implantation optimale de l'arrêt de bus. Au niveau de la parcelle 2686, les travaux ont entraîné le démontage et la remise en place de l'abribus avec de nouvelles fondations.



*A gauche, coffrage pour la fixation de l'abri ; à droite la pose des enrobés après fixation de l'abri.*

Au niveau de la parcelle 2683, une solution a été trouvée pour élargir le trottoir et améliorer l'accès aux places de stationnement.

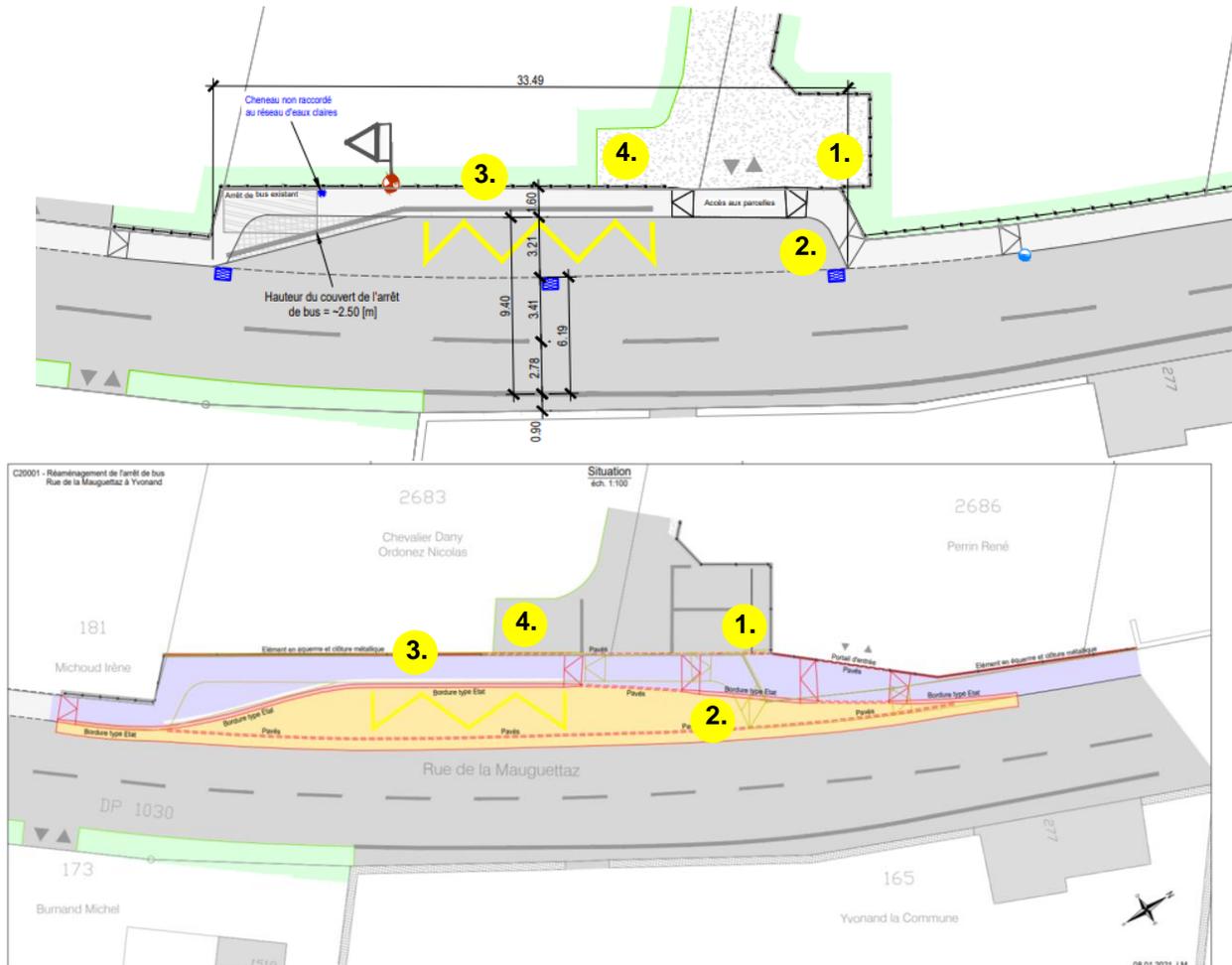
Les essais de plaque sur le coffre de l'arrêt de bus ont impliqué une stabilisation du terrain. L'objectif était d'assurer à long terme la résistance de la bande de roulement.



A gauche, les travaux de démontage ; à droite les travaux de stabilisation du terrain à l'aide d'une natte et de ciment.

La première couche d'enrobé a été posée le 14 septembre. Cela a permis la remise en service de l'arrêt qui avait dû être provisoirement déplacé. La pose des tapis de finition le 28 et le 29 septembre a marqué la fin de cet important chantier.

Les figures ci-après illustrent les améliorations apportées à cet ouvrage.



1. Déplacement du muret et ouverture de l'accès aux 2 places de stationnement côté village.
2. Amélioration de l'accès des bus et élargissement du trottoir au moyen d'une servitude publique sur la parcelle 2686.
3. Élargissement de 20 cm du trottoir sur la zone d'attente.
4. Démontage de la clôture ouvrant l'accès à la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

### Travaux d'infiltrations des eaux

Deux ouvrages d'infiltration des eaux pluviales ont été entrepris. Le premier dans le quartier des Goilles et le second sur le parking du tennis.



*A gauche, une tranchée d'infiltration le long des courts 2 et 3 ; à droite localisation de la chambre avec dépotoir qui permet d'absorber les surplus d'eau en cas de forte pluie.*

### Réfections de surface

D'importants travaux de réfection de surface ont été entrepris sur la rue des Pâquis, sur l'avenue des Pins et sur le chemin du Poyet. En particulier pour la rue des Pâquis, il s'agissait de faire suite aux travaux de colmatage des fissures réalisés l'année précédente. L'objectif était de prolonger la durabilité de cet important axe routier.

Le même type de travaux devait être entrepris dans la montée de la route de Rovray. Le décollement de l'enrobé par plaque au cours des travaux préparatoires de fraisage a engendré une réparation d'urgence. Cette dernière pourra durer 1 à 2 hivers après quoi la seule solution possible sera une réfection complète du tapis sur tout ce tronçon.

### Etudes et travaux préparatoires

Des moyens ont été engagés dans la préparation des dossiers en vue des travaux de construction et réfection prévus dès 2021 :

- Trottoir à la rue de la Mauguettaz : après validation du projet par la municipalité, préparation du dossier d'examen préalable ; un avis favorable avec conditions des services cantonaux a entraîné des adaptations en prévision de la future demande de permis de construire.
- Etude d'intégration d'un futur quai voyageurs pour Car-Postal à la gare d'Yvonand.
- Relevés de l'état existant de la route de Rovray en prévision de l'étude pour améliorer la sécurité à la sortie du village.

### Parcs et jardins

#### Arrosage du terrain de foot

La demande de crédit par le conseil communal pour les travaux de raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de foot à la nappe phréatique a été acceptée début 2020.

Sur la base des données hydrogéologiques du bureau ABA-Géol, il était prévu d'alimenter le système d'arrosage à l'aide de 2 puits. Le premier avait été réalisé en 2017 à l'arrière des butts à l'extrémité Nord du terrain de foot. Un second puits d'arrosage a été réalisé dans le cadre du chantier de la salle triple. Ce nouveau puits (2020) a dû être utilisé pour assurer le rabattement de la nappe à l'aide de 3 puits supplémentaires durant les travaux de construction.

La coupure de l'alimentation en eau potable du système d'arrosage en raison des travaux sur la salle triple a impliqué l'achat et la mise en place d'une première pompe de 200 l/minutes dans le puits de 2017. Les premiers essais réalisés ont permis d'assurer l'arrosage des terrains à l'aide de l'ancien système d'arrosage.

Un avis hydrogéologique complémentaire a été produit par le bureau Hydrosol. Ce dernier a démontré que le puits de 2017 pouvait assurer à lui seul l'alimentation du système d'arrosage automatique. Les travaux d'équipement ont donc été poursuivis en intégrant une nouvelle pompe plus puissante au puits 2017. Les travaux de raccordement ont été poursuivis durant l'été.

Le puits d'arrosage (2020), comme les 3 puits de rabattement de la nappe réalisés dans le périmètre de la salle triple seront conservés. Le puits (2020) pourra être valorisé pour l'alimentation d'une pompe à chaleur eau-eau pour un nouveau bâtiment scolaire. Les 3 puits de rabattement serviront en cas de remontée exceptionnelle de la nappe dans le but de protéger le radier de la salle triple contre les surpressions hydrostatiques.

La fiche de projet établie par le bureau RWB permet d'illustrer cette réalisation qui permet de s'affranchir totalement de l'eau du réseau pour l'entretien des terrains.

**Commune d'Yvonand**

**Irrigation du terrain de football d'Yvonand par l'eau souterraine**

**Étude et réalisation de l'alimentation en eau souterraine du système d'arrosage**

Personne de référence RWB : Christian Lüthi 078 633 75 03

Personne de référence mandant : Romano Dalla Piazza 079 245 41 00



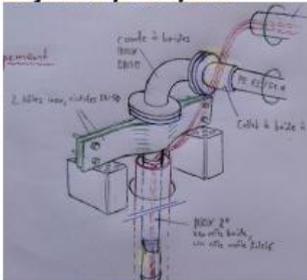
**Point de départ**



Branchement du système sur la conduite EP

- ✓ Initialement, le terrain de Sport du collège En Brit à Yvonand était irrigué par l'eau potable – engendrant une perte de 2'500 m<sup>3</sup> d'eau potable par an
- ✓ En 2017, la commune a commencé la recherche pour des ressources alternatives. Elle a notamment commissionné le forage d'un puits de 6" de diamètre pour accéder à l'eau souterraine
- ✓ Le 13 mars 2019, RWB était mandaté pour étudier les ressources d'eau à disposition (lac, eau souterraine et pluie) et de proposer un système d'alimentation alternative, pouvant faire objet d'un préavis communal
- ✓ Le préavis de 200'000 CHF TTC (y compris nouvelle armoire électrique regroupant arrosage et éclairage) a été accepté par le Conseil Communal en janvier 2020 et RWB était engagé par la suite pour la réalisation du système

**Objectifs principaux**



Croquis de la tête de puits

- ✓ Réaliser une alimentation du système d'arrosage par l'eau souterraine, permettant d'irriguer à tout moment le terrain de football, sans le gaspillage d'eau potable
- ✓ Trouver une solution supportable financièrement
- ✓ Prévoir une alimentation de secours (eau potable) pour assurer l'irrigation à tout moment
- ✓ Assurer l'irrigation du terrain pendant le chantier de la salle de gymnase

**A long terme :**

- ✓ Regrouper toutes les commandes (pompes, éclairage du terrain) dans une seule armoire électrique
- ✓ Prévoir une éventuelle utilisation ultérieure du puits (par exemple pompe à chaleur)

**Points forts de la réalisation**



Mise en place des chambres enterrées

- ✓ Une pompe de ~280 l/min installée dans un puits préexistant de 6 pouces alimente désormais le système d'arrosage automatique
- ✓ La tête de puits équipée dans la chambre préfabriquée étanche (Friwa, Créabéton) permet d'enlever facilement la pompe le cas échéant (voir croquis)
- ✓ L'enclenchement et le déclenchement de la pompe fonctionnent via un automate connecté à un surpresseur (réagit à la différence de pression, quand une vanne est ouverte ou fermée)
- ✓ Une sonde de pression sert de sécurité de marche à sec pour la pompe et permet en même temps la surveillance de la nappe (enregistrement des données sur une carte de mémoire)
- ✓ L'alimentation de secours par l'eau potable se fait par un branchement (mamelons en laiton) à l'intérieur de la chambre de raccordement. Branchement facile, pas besoin de recourir à un installateur sanitaire.
- ✓ Tout le système est enterré ! Seulement l'armoire électrique et le compteur d'eau sont à la surface

**Particularités du projet**



Ouvrage achevé

- ✓ Le travail à flux tendu a permis d'adapter le système selon les contraintes retrouvées sur place et pour répondre aux exigences du MO
- ✓ Réutilisation d'éléments existants (commande du système, puits 6" de 2017, ballon de surpression, etc.) pour optimiser les coûts
- ✓ Le facteur limitant était plus le diamètre du puits existant que la disponibilité d'eau : on a mis en place la plus grande pompe possible dans un puits de 6"
- ✓ Le service de la voirie d'Yvonand a lui-même réalisé les travaux de GC
- ✓ Début étude = mars 2019 ; mise en service des installations = juillet 2020

**Un pas vers l'économie de l'eau potable**

**Equipement de la future zone sportive (parc. 326)**

L'objectif est de développer de nouvelles infrastructures sportives sur la parcelle 326 en zone et localisée à l'entrée Ouest du village. Suite aux premiers contacts avec des représentants de la DGMR, une étude a été confiée au bureau Perret&Gentil SA. Cette dernière a démontré que le développement des infrastructures sportives était compatible avec la mise en conformité de la route cantonale (gabarit à 7.00 m) et la réalisation d'une future piste cyclable à double sens prévue pour raccorder celle de la grève.

En prévision d'une future mise à l'enquête le voyer des routes a précisé qu'une étude de circulation et stationnement devait être jointe au dossier. Le bureau Christe&Gygax, déjà impliqué dans la révision du plan d'aménagement communal, a été mandaté.

Cette étude de mobilité visait à :

- Définir les principes d'accès à la nouvelle zone, et les aménagements nécessaires sur le réseau routier, en fonction des étapes de réalisation des terrains de foot.
- Evaluer les besoins en stationnement de la zone sportive, ainsi que le trafic futur généré par celle-ci.
- Esquisser les aménagements, par étapes, de la zone de stationnement du projet et du futur carrefour d'accès sur la route cantonale.
- S'assurer de la compatibilité des aménagements projetés avec la réalisation future d'une zone de stationnement sur la partie Est de la parcelle.

Le bureau Christe&Gygax a démontré qu'un simple carrefour avec perte de priorité sur la route cantonale était compatible avec l'usage de la future zone sportive. La zone devra prévoir un parking de 70 places de stationnement. Dans le cas de grandes manifestations, un parking provisoire sera prévu sur l'avenue de Mortaigue. Le projet devra d'autre part être complété avec une place pour 70 vélos, dans un premier temps. La possibilité d'extension à 100 places au total devra rester possible. Enfin un parking pour 10 motos sera également intégré au projet.

**Embellissement**

La municipalité a poursuivi l'action en faveur du dépistage du cancer du sein. Les bacs à fleurs disposés sur l'avenue du Temple ainsi que le rond-point ont été garnis avec 1'600 bulbes de tulipes blanches et roses.

**Gestion des déchets****Déchetteries**

Les points suivants peuvent être relevés :

- Extension de la réfection du grillage de la déchetterie des Vursys par l'équipe de voirie.
- Préparation de la planie à l'endroit de l'installation de chantier de la route de Rovray, en vue de la création d'un nouvel Ecopoint en remplacement de la place à containers devant le Temple. Le délai pour l'obtention du permis de construire n'a pas permis de terminer cet aménagement à la fin du chantier. Ces travaux ont donc été reportés à 2021.
- Stockage non conforme du gazon aux Vursys : la DGE avait demandé de remédier à cette situation. La solution retenue est de collaborer avec la place de compostage du Péchau à Châbles. Tous les déchets verts de la voirie y seront acheminés en vue de leur valorisation sous forme de compost. Cela constitue les prémices d'une économie circulaire.

**Séances et assemblées**

Le municipal des travaux et de l'environnement a été délégué par le périmètre de la STRID pour la deuxième fois à l'organe de contrôle de la taxe aux sacs. Cet organe est chargé de procéder à des contrôles croisés dans d'autres périmètres pour vérifier la gestion en matière de sacs taxés.

La situation-sanitaire du printemps a obligé le Conseil d'administration de la STRID d'organiser l'assemblée générale 2020 sous forme écrite.

De même la situation n'a pas permis d'organiser l'AG de l'association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA). La municipalité a accepté par écrit le préavis budgétaire 2021.

Suite à une rencontre avec des représentants du comité de l'AIY, la municipalité a décidé de réorganiser la collecte des déchets sur les plages durant la saison estivale. En effet, l'AIY a le projet de supprimer les poubelles de plages. L'AIY a prévu de s'occuper de la signalétique aux entrées sur la plage. La conséquence ne sera pas forcément de limiter l'intervention du gardien du camping pour vider les poubelles, car en contrepartie il devra assurer une surveillance étroite pour éviter ou limiter les dépôts sauvages.

En raison de la crise liée au COVID, la municipalité a décidé renoncer à la rétrocession de 150.- /to sur les textiles usagés collectés dans la commune par Texaid. Malgré la crise et la chute des marchés, cette entreprise a poursuivi la collecte dans la commune.

### Evolution des déchets

L'année 2020 est la quatrième année après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Les nouvelles vignettes pour le ramassage des déchets compostables porte à porte ont été distribuées dès la rentrée 2020. Le calendrier de ramassage a quant à lui été mis à jour et envoyé en tout-ménages. La gestion des déchets sur le territoire communal n'a subi aucun changement majeur. Le flyer d'information distribué aux nouveaux habitants est donc resté inchangé.

Le contrôle d'accès à la benne pour déchets encombrants a été maintenu, ainsi que le tri des plastiques (durs et corps creux).

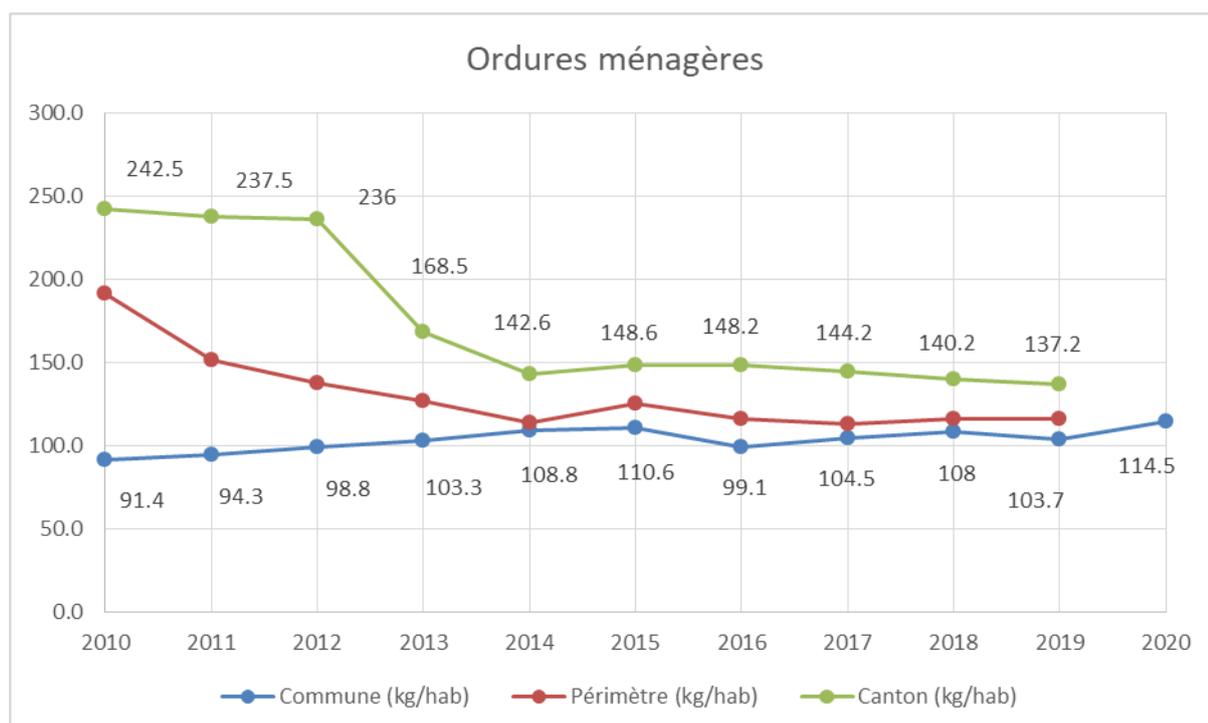
Le ramassage du papier non ficelé en containers aériens a été poursuivi ainsi que la collecte du carton dans les 2 bennes avec compacteurs.

Les efforts entrepris visent à maîtriser les charges et à maintenir la taxe forfaitaire à un niveau acceptable.

### Evolution des ordures ménagères

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010 à Yvonand, la quantité d'ordures ménagères est passée en-dessous de 100 kilos par habitant et par an. Pour rappel, la commune avait notamment mis en place un système de collecte séparée des déchets verts. Avant l'introduction de la taxe au sac, ceux-ci constituaient alors une très grande partie des ordures ménagères.

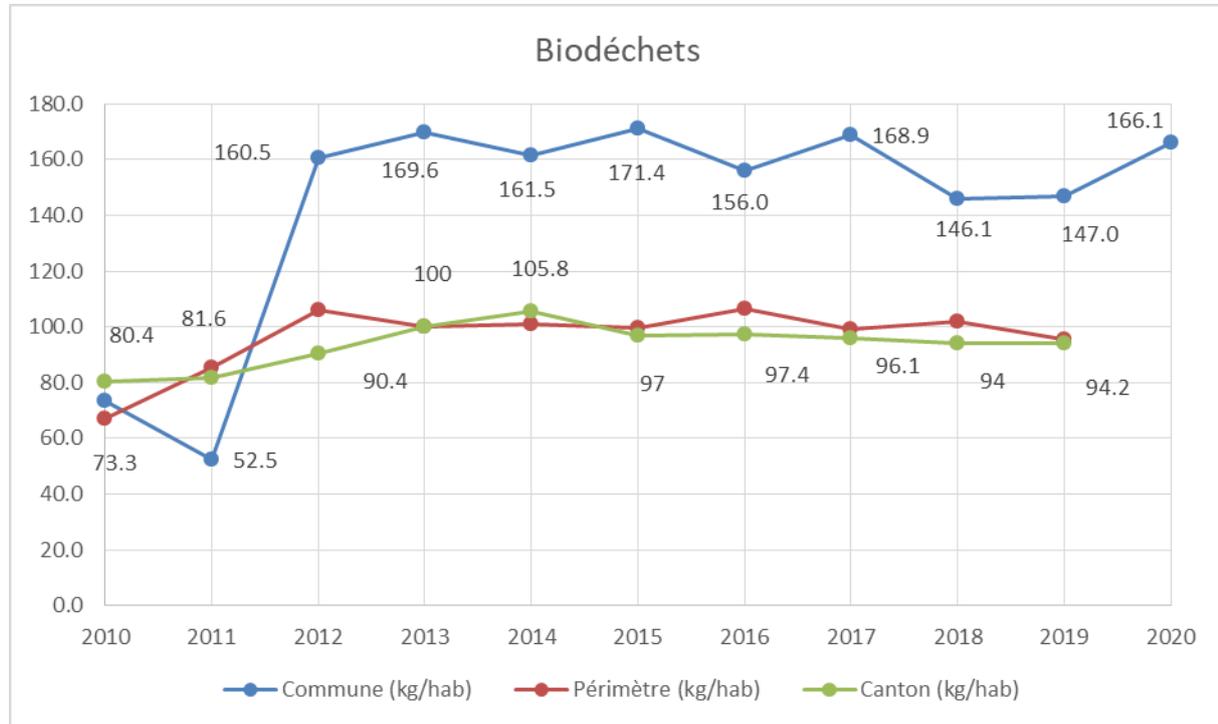
Par comparaison, la commune d'Yvonand reste très nettement en-dessous des résultats du périmètre et du canton. Cela constitue un très bon indicateur des possibilités de tri des déchets sur le territoire communal.



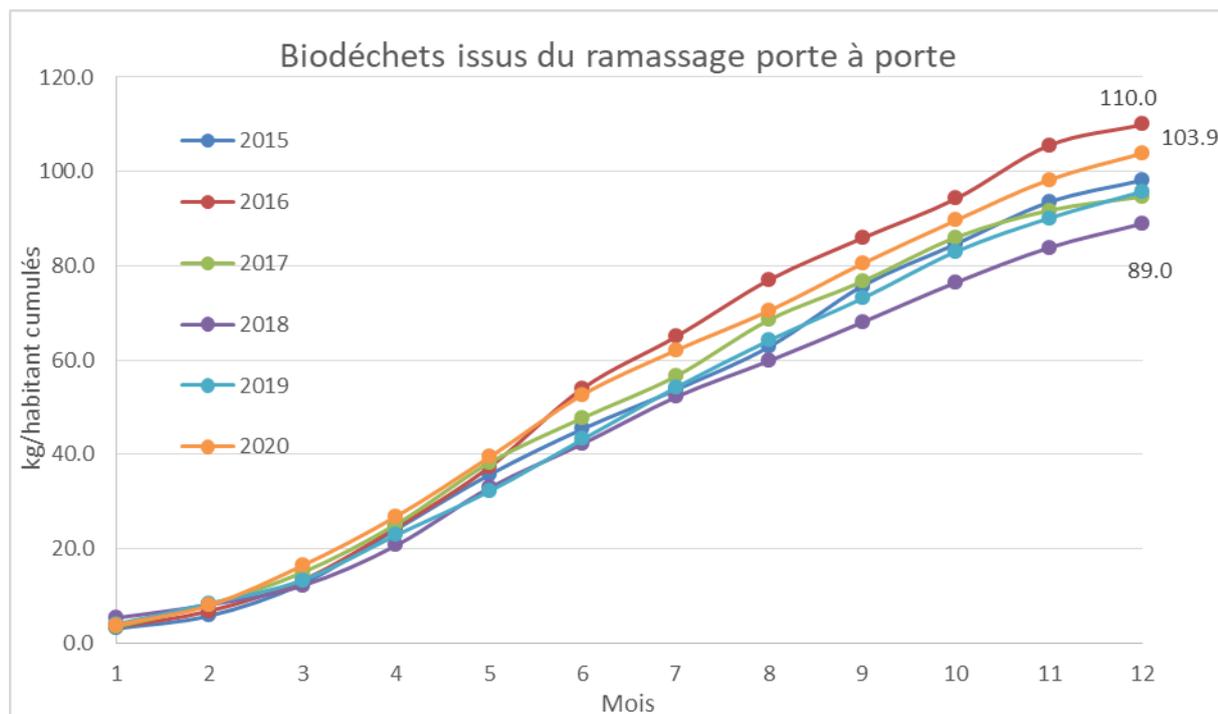
*L'année 2020 marque une très nette augmentation des ordures ménagères, conséquence directe du semi-confinement, en particulier du télétravail.*

**Evolution des déchets compostables repris par la STRID**

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010 et la mise en place d'un système de collecte séparée des déchets verts, la quantité par habitant a très rapidement augmenté. La quantité de biodéchets par habitant est relativement stable depuis 2012 et surtout très largement supérieure aux moyennes du périmètre et du canton.

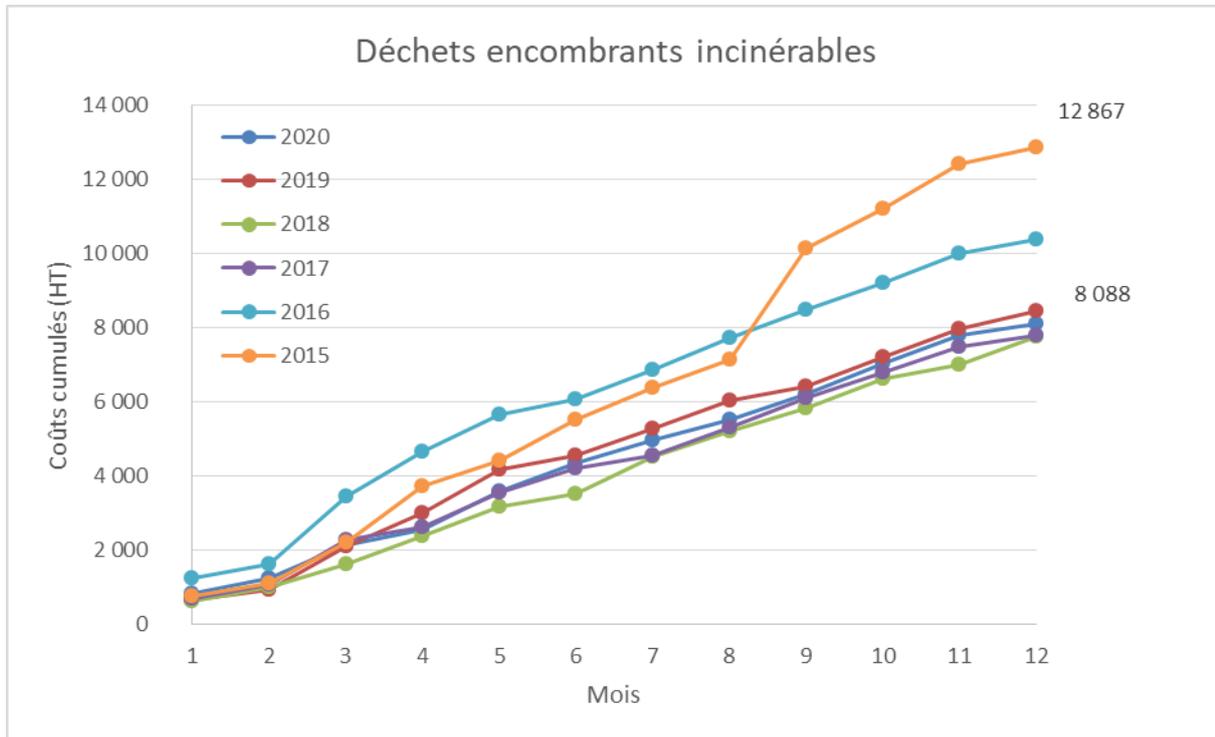


L'introduction en 2017 de la vignette pour le ramassage porte à porte des déchets compostables, avait engendré un repli des quantités, probablement compensé par les dépôts de déchets verts à la déchetterie des Vursys. On enregistrait un recul de près de -20% en 2018 (89 kg/hab par an) par rapport à 2017 (110 kg/hab par an). En 2020, on retrouve pratiquement les quantités de 2017 avant introduction de cette taxe spéciale.



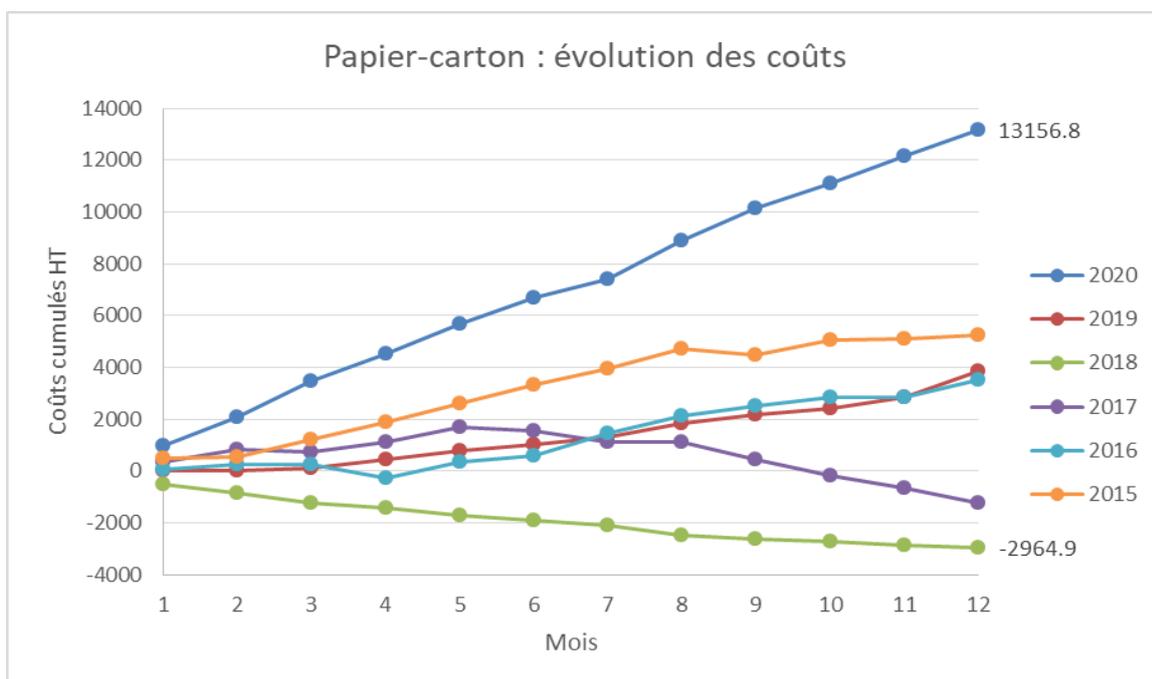
**Déchets encombrants - effet des contrôles sur les charges**

Le maintien du contrôle d'accès à la benne des déchets encombrants incinérables a un effet direct sur les charges cumulées. Par rapport à l'exercice 2015, on observe un recul de près de CHF 5'000.- par année, et ceci malgré l'augmentation de la population. Cela contribue favorablement à la maîtrise du coût de la taxe forfaitaire. Le message reste toujours difficile à faire passer auprès des habitants. Il implique une très grande rigueur et maîtrise de la part des employés de la voirie.



**Adaptation de la collecte du papier et du carton**

L'usage de 2 bennes avec compacteur pour le carton et de containers aériens avait engendré en 2018 une très nette diminution des charges cumulées par rapport aux années 2015 et 2016. Cette différence provenait principalement d'économies sur les coûts de transport et des prix intéressants pour la matière collectée. Malheureusement suite à la chute spectaculaire du marché de recyclage en 2020 les charges liées à cette collecte, malgré l'optimisation des coûts de transport, n'a fait qu'augmenter.



**Bilan financier 2020**

Sur la totalité des déchets gérés, seuls les huiles, les autres déchets (pneus, etc.) et les déchets inertes peuvent encore être financés par l'impôt.

Sur l'exercice 2020, les recettes ne couvrent que 91.7% des charges et ceci malgré l'augmentation de la taxe forfaitaire.

En l'état, il paraît impossible de réduire les prestations, par exemple en réduisant les horaires d'ouvertures des déchetteries. La municipalité a donc décidé d'assumer ce déséquilibre sans changement et d'engager des modifications au cours de la prochaine législature.

Le tableau ci-après présente les charges et recettes de 2017 à 2020.

	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2020</b>
Achats d'outils, machines	13 512	14 768	13 502	17 470
Ordures ménagères	99 449	103 468	103 264	106 254
Incinérables commune	6 103	6 463	5 681	8 881
Couches culottes	8 004	7 647	9 051	8 693
Sagex	461	402	346	393
Encombrants	11 975	12 149	12 854	12 799
Bois usagés	23 207	23 664	21 304	23 333
Traitement compostables p. à p.	58 163	61 257	67 354	69 132
Traitement compostables (Vursys)	23 660	16 690	15 133	18 467
Alu+Fer Blanc	3 474	1 121	952	1 308
Papiers-cartons	1 342	907	7 843	17 528
Plastiques	3 753	6 752	6 163	7 594
Ramassage verre	13 034	13 110	12 128	14 203
Ramassage ferraille	-223	760	3 161	3 554
Déchets spéciaux	5 061	5 405	5 242	6 608
Entretien bâtiments	442	440	1 046	1 030
Achat. Mat. exploitation	10 169	16 193	19 546	2 000
Personnel d'exploitation	133 285	127 728	133 245	128 396
Coachs tri	5 623	5 551	5 352	4 901
Informatique (frais de communication)	0	8 254	9 053	8 382
<b>Total des charges</b>	<b>420 495</b>	<b>432 729</b>	<b>452 221</b>	<b>460 926</b>
Revenu taxe au sacs	-118 045	-132 698	-120 609	-131 457
Revenu taxe forfaitaire	-188 473	-190 249	-207 281	-223 579
Taxe entreprises (après remise)	-2 505	-11 110	-14 381	-7 797
Taxe spéciale (porte à porte compostables)	-41 925	-39 429	-40 678	-37 787
Rétrocession PET	-1 371	-2 312	-1 442	-2 290
Facturation à des tiers	-7 550	-7 338	-8 056	-3 824
Ristourne TAR verre	-13 597	-13 486	-14 477	-15 882
<b>Total des recettes</b>	<b>-373 467</b>	<b>-396 621</b>	<b>-406 924</b>	<b>-422 618</b>
<b>COUTS NETS:</b>	<b>47 027</b>	<b>36 108</b>	<b>45 297</b>	<b>38 308</b>
<b>Montant de la taxe forfaitaire</b>	<b>108</b>	<b>90</b>	<b>96</b>	<b>102</b>

### **Développement durable**

Les actions en matière de développement durable ont très fortement été ralenties en 2020 en raison de la pandémie et des conséquences du semi-confinement.

Le marché hebdomadaire a été en partie maintenu tout en appliquant les mesures d'hygiène et de sécurité. A ce titre, on peut toutefois signaler le lancement d'un appel à candidature pour déléguer la responsabilité du marché hebdomadaire à une tierce personne. Trois candidatures ont été retenues et après entretien, M. Kenny Vuilleumier a été nommé responsable du marché sous la supervision de notre délégué A2030.

Cette période a été l'occasion pour Mme Laufer d'étudier en détail le guide pratique édité par l'association coord21 et d'évaluer les possibilités d'implémentation des actions à Yvonand. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir qui impliquera tous les dicastères et la nouvelle équipe en place.

On peut encore signaler la poursuite des cours de français.

Une séance entre l'Agenda 2030 et les professeurs du Collège en Brit a eu lieu le 5 octobre et a débouché sur les questions suivantes :

1. Utilisation de produits de nettoyage bio et moins agressifs olfactivement.
2. Limiter, voire stopper le désherbage. Si besoin, faucher une fois par année et demander au groupe Agenda 2030 de l'aide.
3. Tri des déchets dans les classes = poubelles supplémentaires (actuellement, le concierge mélange tout sous les yeux des enfants à qui on explique qu'il faut trier...).
4. Surtout ne pas bitumer la future cour de récréation.
5. Acheter des jeux naturels comme par exemple ceux de la marque Haba.

### **Place de la gare**

Les travaux prévus pour la mise en conformité de la gare, en particulier de l'accès des quais pour les personnes à mobilité réduite ont dû être reportés en 2021.

## 10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES (M. Martin Schnorf)

### Préambule année 2020

L'année 2020 a commencé comme les années précédentes sans à-coup jusqu'à cette fameuse date du vendredi 13 mars 2020. L'annonce officielle du COVID-19 en Suisse. Ce jour noir a radicalement chamboulé la vie de la population et l'organisation si minutieuse, si propre de notre vie. Les écoles et les structures d'accueil ont dû fermer en quelques heures.

L'Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs (ASIYE), le Réseau Yvonand-Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants (RYMAJE) et l'Association pour les Places d'Accueil de Jour d'Yvonand-Menthue (APAJYM) étaient inondés de directives par courriels du Canton pour appliquer les nouvelles règles sanitaires à la suite de la pandémie. Les directives du Canton changeaient et changent encore en fonction de l'évolution de la pandémie.

Du 16 mars au 12 mai, l'école a organisé l'enseignement à distance au moyen de TeamUp. Sur le site, l'école a organisé un accueil de jour des élèves ne pouvant être gardés par des parents. Les enseignant-e-s et les surveillantes des devoirs ont magnifiquement joué le jeu et la garde a pu être établie par tranches de 2 heures.

Dès le 12 mai, l'école a été poursuivie pendant 15 jours un jour sur deux avant de reprendre normalement.

La conciergerie et la voirie ont pris toutes les mesures sanitaires demandées par le Canton et la Confédération afin que la rentrée de mi-mai soit dans les meilleures conditions.

Les activités extra-muros ont été sévèrement impactées, les courses d'école ont dû être annulées, de même que les voyages de fin de scolarité.

Les promotions ont pu se dérouler avec les seul.e.s maître.sse.s de classe, les élèves de 11ème uniquement et deux parents par élève, sur inscription. La fermeture des classes jusqu'à mi-mai a impacté tous les élèves et les enseignant.es. Les 11 P ont reçu leur certificat scolaire sans passer d'examens.

Cette façon de faire a été appliquée par le Canton pour tous les élèves/apprenant.e.s qui étaient en dernière année, aussi bien au niveau de l'école obligatoire, post obligatoire (gymnase), apprentissage, etc.

La reprise scolaire de 2020 a été placée sous le même régime que les mois précédents, le camp d'automne des 10ème année a dû être annulé, les spectacles et sorties n'ont plus été autorisés et le port du masque a été rendu obligatoire pour tous les élèves du cycle secondaire et les enseignant-e-s de ce cycle.

Les traditionnelles activités de Noël ont également été annulées et remplacées par une fête au sein du bâtiment de Brit, fête mise en place avec l'aide appréciée du service de voirie de la commune.

Malgré la situation de l'année 2020, il semble que toutes les Associations et Réseau, ainsi que les services et le personnel qui gravitent autour des écoles et des structures d'accueil ont su amortir ces événements exceptionnels et que toutes les communes faisant partie de ces Associations et Réseau ont joué le jeu de la solidarité.

L'ASIYE a été aussi solidaire envers l'entreprise Vuagniaux Voyages qui bien que les transports scolaires aient été suspendu, a participé aux frais courants, tels les amortissements des véhicules.

L'ASIYE a garanti les salaires durant la fermeture des écoles aux personnes des devoirs surveillés.

Les structures d'accueils ont joué le jeu de la solidarité. Le personnel s'est arrangé, sous l'orchestre des directrices, de garantir malgré les circonstances une prise en charge de qualité des enfants pour la structure Le Château de sable, car elle était considérée comme garderie d'urgence pour tous les parents dont leurs professions étaient prioritaires durant le lock out.

Le Rymaje représenté par les communes a garanti le salaire à 100% à tout.e.s les collaborateur.trice.s des structures d'accueil durant le lock out total.

L'antenne de l'ARAS JUNOVA (aide sociale) à Yvonand a été fermée durant de longs mois à cause du COVID-19.

La grande majorité des AG a été annulée ou faites par visio-conférence dues à la pandémie.

**A.- Les Ecoles**

La composition du Comité Directeur (CD) de l'année 2020 est la suivante :

- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- André Gallandat, municipal Demoret
- Ariane Bovet, municipale Cronay
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Didier Grize, municipal Chêne-Paquier
- Jean-Luc Roullier, municipal Cuarny
- Mathieu Richard, municipal Rovray
- Leuthold Julien, municipal Villars-Epeney
- Guy-Daniel Beney, municipal Yvonand

**Projection – élèves / classes**

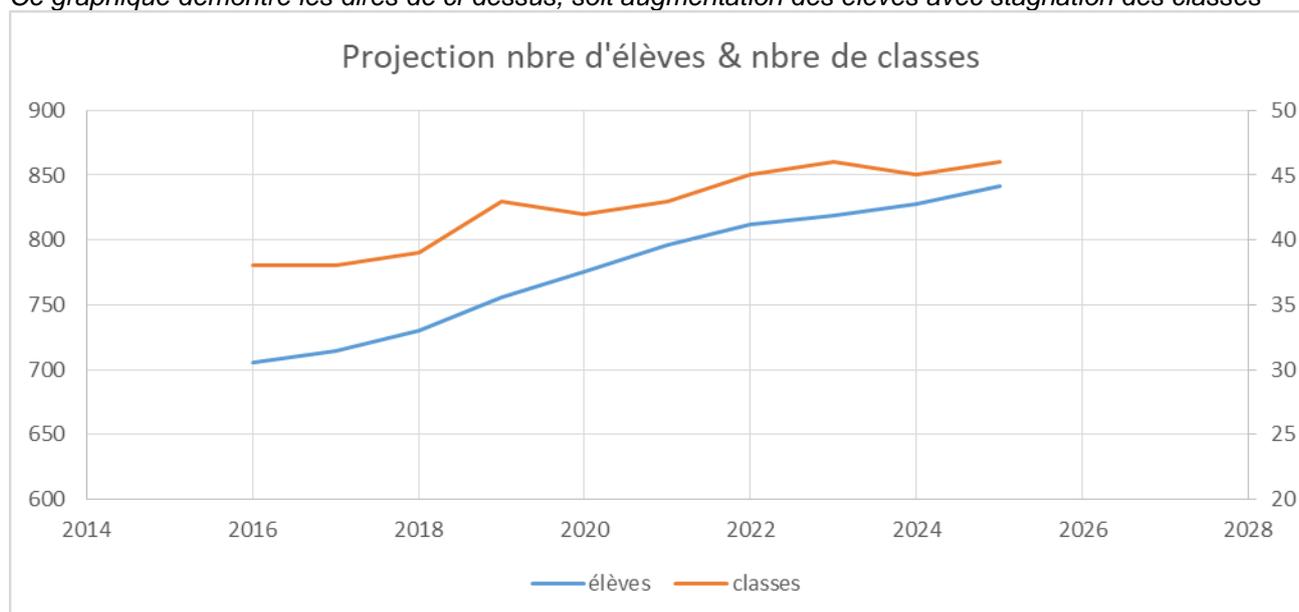
Le tableau ci-dessous représente le plus exhaustivement possible de la progression des élèves et du nombre de classes. On peut constater que le nombre d'élèves augmente chaque année, mais que le nombre de classe ne suit pas forcément cette progression. Ce qui va engendrer pour les années à venir un manque de classes.

Evolution de la projection des élèves & du nombre de classes prévues

période date/nombre	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	élèves	classes																
janv.17	706	38	714	38	714	38	739	40	740	40	-	-	-	-	-	-	-	-
janv.18			712	38	739	39	761	41	774	40	777	41	-	-	-	-	-	-
janv.19					730	39	756	43	778	44	797	43	812	45	-	-	-	-
janv.20															819	46	-	-
mars.21																	842	46

Source: direction des écoles

Ce graphique démontre les dires de ci-dessus, soit augmentation des élèves avec stagnation des classes



Source: direction des écoles

**Les bâtiments – 6 nouvelles classes pour la rentrée 2021**

Juste après la prise en possession des nouvelles classes « Aquarius » après les vacances de Noël 2018, M Perrin, Directeur, nous a demandé courant mai 2020 de nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2021.

En effet la rentrée scolaire 2020 engendre déjà un enclassement fort difficile à faire. Tous les locaux qui ressemblent à une classe ont été réquisitionnés. Les élèves qui pratiquaient une option à midi n'avaient plus de lieux pour les repas. Par chance, la Direction a trouvé une solution provisoire.

Malgré ces explications, l'ASIYE a été étonnée d'une demande si rapprochée à la suite de la mise à disposition de nouvelles classes. Après mûres réflexions au sein du CD de l'ASIYE, il a été convenu d'entrer en matière afin de pouvoir effectuer un tampon entre les besoins proches pour absorber le nombre d'élèves et la future construction du bâtiment scolaire.

Entre temps, nous avons reçu une invitation pour la visite d'une école créée à Neuchâtel en quelques mois par la société ERNE AG. Quelques membres du CD ont visité ce collège modulaire et sont revenus très enchantés par ce type de construction.

Après une séance avec la société ERNE AG courant septembre 2020, il a été convenu de créer 10 classes modulaires. Toutes les démarches administratives ont été effectuées pour pouvoir établir un échéancier, ainsi qu'une demande de financement.

A la suite d'une discussion anodine avec le Syndic de la commune de Pomy, le président de l'ASIYE a appris que le quartier de Longemalle à Pomy allait recevoir le permis de construction de la part du Canton. Ce nouveau quartier de plus de 100 nouveaux logements allait engendrer une forte augmentation de la population. Les travaux devraient débuter en 2022.

Cette information imprévue a engendré une réflexion totale pour la rentrée scolaire 2021. Au lieu de partir sur 10 classes et d'investir une somme considérable soit env. plus de 3 millions, le CD de l'ASIYE a décidé d'ouvrir seulement le strict minimum de classes, soit 6 en location et non en investissement.

Cette démarche permet de ne pas augmenter le plafond d'endettement de l'ASIYE pour les années à venir et surtout de maintenir le budget 2021 approuvé par le Conseil Intercommunal. La méthode de location de classe et non d'un investissement a permis à l'ASIYE de simplifier fortement les démarches administratives pour pouvoir respecter les délais impératifs pour la mise à disposition de nouvelles classes en 2021.

### **Les transports scolaires**

Les transports scolaires ont un lien direct avec l'augmentation des élèves.

A cause de la pandémie, on aurait pu imaginer que les coûts baisseraient, mais ce ne fut pas le cas. Les frais sont restés élevés, car le nombre d'élèves a fortement augmenté lors de la rentrée scolaire 2020. On atteint pour la première fois 800 élèves durant l'année 2020.

Dès la reprise de l'école courant mai 2020, l'ASIYE a eu plus de plaintes, de remarques liées au comportement des élèves, soit dans les transports scolaires et aux arrêts des bus.

Est-ce ce dû au manque de liberté pour les élèves due par la pandémie ou est-ce que les personnes osent plus dénoncer ce type de comportement ?

Cette question doit être discutée avec nos partenaires.

Comme chaque année, vue de l'évolution du nombre d'élèves, la planification des transports scolaires devient de plus en plus complexe. Ce travail fort important est pris en charge par le doyen Monsieur Raymond David. Par cette occasion, l'ASIYE le remercie chaleureusement de son investissement.

### **Devoirs surveillés**

Lors de la fermeture des classes scolaires durant la période mars à mai 2020, le personnel des devoirs surveillés a participé à l'accueil des élèves en collaboration avec les enseignants.e.s.

Il n'y a pas eu d'autres événements particuliers à signaler. Nous remercions Mme Catherine Favre, coordinatrice des devoirs surveillés, ainsi qu'à son équipe pour tout le travail fourni.

### **Activités extra-scolaires**

A la suite de nombreuses directives du canton concernant les activités extra-muros à cause de la pandémie, les activités ont été sévèrement impactées, les courses d'école ont dû être annulées, de même que les voyages de fin de scolarité.

### **B.- L'Accueil de jour des enfants**

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. La composition du Comité est la suivante :

- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- André Gallandat, municipal Demoret
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Stéphane Raymondaz, syndic Rovray
- Ariane Bovey, municipal Cronay
- Julien Leuthold, municipal Villars-Epeney
- Sandrine Gobalet Stauffer, municipal Chêne-Pâquier
- Karin Michoud, secrétaire du RYMAJE jusqu'à juin 2020
- Yann Rod, président de l'APAJYM comme invité si nécessaire

Durant l'année 2020, suite à une demande Mme Ariane Bovey, municipale de Cronay d'intégrer le Rymaje, il a été convenu que toutes les communes faisant partie du Réseau soient d'office membre du CD du Rymaje.

Mme Karine Michoud a démissionné de la fonction de secrétaire/comptable du Rymaje pour le mois de juin 2020, car l'activité devenait trop consistante. La fonction a été scindée comme suit : M. Sylvain Etter, Boursier de la commune d'Yvonand, a pris en charge la comptabilité, la prise de PV est effectuée par Mme Jessica Krieger et le reste par le président.

Vu cette situation, le Rymaje a souhaité de revoir l'organisation administrative aussi bien pour l'Apajym que pour le Rymaje et de professionnaliser ce domaine. Le Rymaje a demandé un audit à la société Bureau de Gestion Abetel de Chavornay. Le coût global de cet audit a été financé entièrement par une subvention extraordinaire de la FAJE. A ce jour, l'audit est toujours en cours.

Comme indiqué régulièrement, les infrastructures actuelles sont insuffisantes pour satisfaire à la demande. Plusieurs réflexions doivent être menées au sein du Rymaje.

De ce fait, le Rymaje est en discussion avec une société de Molondin pour effectuer un éventuel partenariat pour une structure d'accueil privée. Cette structure d'accueil pourrait permettre un dégorgement pour le préscolaire, soit 0 à 4 ans.

La FAJE a demandé à M. Martin Schnorf de faire partie d'un groupe de travail pour le nouveau plan comptable (MCH2). Ce nouveau plan comptable sera déployé dans toutes les structures d'accueils vaudoises.

### **C.- Social**

#### **ARAS JUNOVA**

L'ARAS JUNOVA regroupe plusieurs secteurs d'activités dans le domaine social.

Courant mai 2020, suite à une élection, M. Schnorf a été nommé membre du CD de l'ARAS JUNOVA (Yvonand n'a pas un siège de droit).

Le Comité Directeur représenté par quelques communes sert à accompagner et à orienter les activités de la direction de l'ARAS.

La marge de manœuvre des communes est très restreinte, dans la mesure où les priorités de l'action sociale sont édictées par des lois cantonales qui fixent les modalités de prise en charge des ayants droit. On trouve toutes les informations nécessaires sur leur site internet <https://junova.ch>.

**Village Solidaire**

Le projet « Village Solidaire » en partenariat avec Pro Senectute Vaud a été suspendu durant toute l'année 2020 à cause du COVID-19. Ce projet sera revu en 2021.

**Solidarité à Yvonand**

Durant le confinement, la Secrétaire Municipale, son adjointe et la préposée au contrôle des habitants ont mis en place une aide pour les habitant.es à risque. Passablement de bénévoles, la jeunesse d'Yvonand et diverses sociétés ont joué le jeu de la solidarité au sein d'Yvonand. La municipalité tient à remercier vivement tous ces acteurs pour leur engagement.

**E.- ASPMAD et RSNB****Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)**

En 2020, Monsieur Martin Schnorf a été nommé suppléant à la commission de gestion de l'ASPMAD. Suite à cette nomination Monsieur Matthieu Reymond, Directeur de l'ASPMAD lui a demandé de faire partie d'une commission économique.

Les attributions qui sont envisagées pour cette taskforce seront d'orienter le comité sur les options et décisions stratégiques en matière de financement, de jouer un rôle de conseil et d'appui de la Direction sur les mesures d'efficience qui lui sont demandées par l'AVASAD, de fournir un avis expert au comité sur des points d'études que ce dernier pourra lui soumettre.

**RSNB**

Rien à signaler.

**F. - Culture**

Le domaine de la culture a été, comme les restaurateur.trice.s, fortement impacté par la pandémie. De ce fait, il n'y a eu aucunes manifestations pour l'année 2020.

## 11. COMMENTAIRES

Mais que dire au sortir de cette année 2020 si particulière ? Que nos convictions ont été fortement ébranlée ? Que nos manières d'appréhender le monde et la vie en général en ont pris un sacré coup ? COVID et climat nous aurons forcé à de belles remises en question, en cela, on peut y voir un côté positif. On se rappellera aussi que nous avons constaté avec une grande satisfaction que la solidarité faisait encore partie de nos valeurs, que notre faculté au changement et à l'adaptation existait bel et bien.

Oui, il a fallu se montrer imaginatif, combatif, patient et surtout solidaire. Nous avons dû jongler entre ordres et contre-ordres, entre les différences d'interprétation des consignes sanitaires et leur constante évolution dans le temps. Mais le bateau ne s'est pas échoué et nous avons pu continuer à assurer le fonctionnement de notre commune, avec des adaptations qui n'ont pas trop péjoré la qualité de nos prestations. Nos concitoyens ont bien compris que nous faisons tout notre possible et ils ont fait preuve de compréhension. Il est important de les remercier ici comme il se doit.

Il me tient aussi à cœur de saluer ici le super travail de nos collaborateurs. Nous avons pu compter sur tout le monde et chacun a apporté sa contribution à tous les niveaux. Un grand merci à tous.

Annulé ! Cela doit être le mot le plus usité dans nos agendas au cours de cette année 2020. Que cela soit des séances, des rendez-vous, des assemblées ou d'autres évènements, cela a bien sûr eu des conséquences au niveau de nombreux projets qui ont ainsi malheureusement pris du retard. Tout ceci sans parler du vide culturel et festif et de son impact sur notre moral.

Au niveau de la charge de travail du collège municipal, elle est tout de même restée importante, puisque légèrement supérieure à celle enregistrée en 2019.

Votre municipalité se fait un devoir de conduire les dossiers avec tout le sérieux nécessaire. Vous avez constaté que nous ne restons pas inactifs sur le plan des travaux, les préavis qui vous ont été présentés courant 2020 en sont la preuve.

A l'échelon régional, le volet stratégique du plan directeur régional (PDR « light ») pour le Nord vaudois a été accepté par votre conseil en début d'année, mettant ainsi fin à environ 6 ans de travail. Pour sa part, votre Municipalité a accepté le volet opérationnel, permettant ainsi à ce plan de déployer ses effets.

Pour mémoire, évoquée dans le rapport de gestion 2017, la question de la gestion des ZI-ZA (zones industrielles et zones d'activités). Lié à la LAT, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, un nouveau concept de gestion de ces zones et en cours d'élaboration. Le canton a proposé un premier concept de gestion de ces zones, mais suite à la consultation des communes sur ce document, il est apparu qu'il ne faisait de loin pas l'unanimité, la perte d'autonomie des communes en la matière ayant crispé plus d'une municipalité.

Finalement, le canton a décidé de confier aux régions la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, ou ZA selon la nouvelle dénomination. Ceci, avec un délai de réalisation très court. Pour mener à bien ce projet sensible, un groupe de travail a été constitué sous l'égide de l'ADNV. De même, un comité de pilotage a été mis sur pied et la commune d'Yvonand, en tant que centre régional, y est représentée par son Syndic. Les travaux devaient aboutir en 2020. A ce jour ce n'est toujours pas le cas, COVID oblige. Nous sommes dans l'attente de nouvelles à ce sujet.

La révision de nos plans directeur et d'affectation ayant maintenant bien pris son envol, nous espérons que le traitement des ZA pourra se régler rapidement afin de pouvoir inclure sur des bases solides cette problématique dans nos réflexions.

Concernant le projet de mise en phase de l'ADNV avec les nouvelles réalités d'aujourd'hui, là aussi nous constatons un gros retard. La démarche devait aboutir en 2020, mais le dossier est toujours en cours. Les assemblées des Syndics du Jura-Nord vaudois ont également été annulées, avec pour conséquence un déficit important en termes de contacts entre Syndics.

## 12. CONCLUSION

Comme chaque année, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2020. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

La municipalité tient, et c'est un plaisir renouvelé, à remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé tout au long de cette année. Dans notre commune, centre régional en plein essors, le nombre en forte progression et la grande variété des tâches de plus en plus complexe à accomplir, demande de chacun des efforts importants et une grande faculté d'adaptation pour répondre aux attentes de la population. La municipalité se réjouit de pouvoir compter sur une équipe de collaborateurs très motivés et compétents. Nous les remercions tous pour leur engagement au service de la collectivité d'Yvonand. En tant qu'élus, pouvoir s'appuyer sur eux avec confiance est fondamental.

Nous exprimons aussi notre gratitude à vous, les membres de ce conseil communal, pour le soutien que vous nous apportez année après année. Malgré un durcissement de la situation sur plusieurs fronts, comme l'aménagement du territoire, les infrastructures et autres problèmes nous occupant actuellement et même si les discussions sont parfois très soutenues, nous savons pouvoir compter sur votre esprit positif et constructif. Ceci nous permet de mener la commune vers un avenir que nous espérons le meilleur possible. Les années qui viennent ne manqueront pas de sujets brûlants et il est important pour la municipalité de pouvoir compter sur vous pour l'accompagner dans sa tâche.

Vous l'aurez remarqué, mes mots ne changent pas beaucoup de l'année 2018 ni de l'année 2019. J'en suis conscient. Mais l'écrire à nouveau me semble simplement aller de soi, surtout après cette année 2020 si particulière.

En conclusion, nous vous prions, M. le président, Mmes et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser



La Secrétaire :



Carolane Sutterlet